PARLEMENT WALLON

SESSION 2023-2024

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 26 septembre 2023

SOMMAIRE

Ouverture de la séance
Organisation des travaux1
Examen de l'arriéré1
Auditions
Le manque de distributeurs automatiques de billets de banque
Désignation d'un rapporteur
Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau
Audition de M. Ghysel et Mme Janart, CEO et Chief Product Officer de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN)
Intervenants: M. le Président, M. Ghysel, CEO de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN). Mme Janart, Chief Product Officer de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN)
Échange de vues
Intervenants: M. le Président, M. Demeuse, Mme Galant, MM. Evrard, Beugnies, Dispa, Lomba, M. Ghysel CEO de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN), Mme Janart, Chief Product Officer de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN)
Confiance au président et au rapporteur22
Projets et propositions22
Proposition de décret autorisant le Gouvernement wallon à interdire l'usage de services de plateforme essentiels au sens du Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 pour cause de menace pour la sécurité des données des pouvoirs locaux, déposée par MM. Dispa, Crucke, Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Bastin et Antoine (Doc. 1248 (2022-2023) N° 1 et 2);
Proposition de décret autorisant le Gouvernement wallon à interdire l'usage de services de plateforme essentiels au sens du Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 pour cause de menace pour la sécurité des données des centres publics d'action sociale et des associations visées au chapitre XII de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, déposée par MM. Dispa, Crucke, Mmes Schyns, Vandorpe, MM. Collin et de Lamotte (Doc. 1249 (2022-2023) N° 1 et 2)
Désignation d'un rapporteur
Intervenants : M. le Président, M. Lomba
Exposé de Mme Goffinet, coauteure de la proposition de décret
Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet

Proposition de décret autorisant le Gouvernement wallon à interdire l'usage de services de plateforme essentiels au sens du Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 pour cause de menace pour la sécurité des données des pouvoirs locaux, déposée par MM. Dispa, Crucke, Desquesnes, Mme Goffinet MM. Bastin et Antoine (Doc. 1248 (2022-2023) N° 1 et 2) ;
Proposition de décret autorisant le Gouvernement wallon à interdire l'usage de services de plateforme essentiels au sens du Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 pour cause de menace pour la sécurité des données des centres publics d'action sociale et des associations visées au chapitre XII de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, déposée par MM. Dispa, Crucke, Mmes Schyns Vandorpe, MM. Collin et de Lamotte (Doc. 1249 (2022-2023) N° 1 et 2) (Suite)
Discussion générale
Intervenants : M. le Président, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville M. Beugnies, Mme Goffinet, M. Lomba, Mme de Coster-Bauchau, M. Demeuse
Vote de procédure
Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet
Pétition pour une réelle démocratie représentative dans les communes et pour supprimer la clé Imperiali lors de élections communales
Désignation d'un rapporteur
Intervenants : M. le Président, Mme Delporte
Présentation de la pétition
Échange de vues
Intervenants : M. le Président, Mme Galant, MM. Beugnies, Lomba, Demeuse, Dispa
Vote
Confiance au président et au rapporteur3
Interpellations et questions orales
Interpellation de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réclamation des CPAS en vue de l'obtention de moyens complémentaires »
Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de l. Ville
Question orale de M. Tzanetatos à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le décisions d'octroi de subvention par le Conseil communal de Charleroi à certaines ASBL »
Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de l Ville

d'énergie »
Intervenants : M. le Président, M. Lomba, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Question orale de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réforme du plan de cohésion sociale »
Intervenants : M. le Président, M. Devin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'inhumation des animaux dans les cimetières »
Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les avancées concrètes visant à garantir une égalité de traitement aux bourgmestres et échevines en congé de maternité »
Intervenants : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le suivi du groupe de travail Écofunérailles »
Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Question orale de M. Maroy à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'avis du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE) concernant la grille indicative des loyers pour le logement étudiant » ;
Question orale de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le suivi des mesures pour faciliter l'accès au logement étudiant »
Intervenants : M. le Président, MM. Maroy, Devin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'accès au logement pour les familles monoparentales »
Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Question orale de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la création de logements d'utilité publique »
Intervenants : M. le Président, M. Devin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

Question orale de M. Lomba à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les difficultés rencontrées par les pouvoirs locaux dans le cadre des procédures de marchés publics liés à la fourniture

Question orale de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les logements publics adaptés aux personnes à mobilité réduite »

Intervenants : M. le Président, M. Devin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs loca	
Organisation des travaux (Suite)	47
Interpellations et questions orales transformées en questions écrites	47
Interpellations et questions orales retirées	47
Liste des intervenants	48
Abréviations courantes	49

COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Courard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 34 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le **Président**. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-til prendre la parole sur celui-ci?

Personne. Merci.

AUDITIONS

LE MANQUE DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BILLETS DE BANQUE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur le manque de distributeurs automatiques de billets de banque.

Je ne vais pas faire de grands rétroactes, puisque c'est un sujet qui est discuté lors de cette commission avec une régularité portante depuis des mois et des mois.

Des questions multiples sont déposées chaque semaine, et nous avons déjà procédé à toute une série d'auditions.

Nous avons demandé – c'était le souhait de la commission – de réinviter le groupe BATOPIN.

Pour dresser un petit peu l'attente, je crois que vous êtes nouvellement arrivé. C'était vos prédécesseurs que nous avions eu le plaisir d'entendre ; nous aurons peutêtre votre regard neuf sur la situation et son évolution.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

1

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Je propose M. Evrard comme rapporteur.

M. le Président. - À l'unanimité des membres,
M. Evrard est désigné en qualité de rapporteur.

Audition de M. Ghysel et Mme Janart, CEO et Chief Product Officer de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN)

M. le Président. – La parole est à M. Ghysel.

M. Ghysel, CEO de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN). – Mesdames et Messieurs les Députés, merci pour cette invitation, parce que cela nous donne l'opportunité de partager l'état d'avancement de ce nouveau réseau de distributeurs de billets que l'on est en train de mettre en place en Belgique.

Comme vous l'avez évoqué, je suis un nouveau arrivé à BATOPIN, je suis devenu le CEO depuis le le l'i juin de cette année, le moment où j'ai succédé à Kris De Ryck que vous avez rencontré, si ma mémoire est bonne, en janvier 2021, au début du trajet de BATOPIN. C'est intéressant d'avoir l'opportunité de donner une vue où l'on est avec ce nouveau réseau.

En préparation de cette réunion, on a lu les comptes rendus des commissions précédentes, où l'on a vu qu'il y avait beaucoup de questions, beaucoup de préoccupations sur le sujet des distributeurs de billets en général, mais spécifiquement en ce qui concerne le réseau BATOPIN, des questions et des préoccupations que l'on comprend.

Je vais commencer avec cela. On se rend compte que ce ne sont pas seulement vos questions, vos préoccupations, mais ce sont surtout celles des citoyens aujourd'hui. En fonction de ce que l'on a aussi lu dans ces comptes rendus, on veut adresser certains sujets dans cette présentation.

Il y avait des questions au niveau du protocole. On va entrer un peu dans ce protocole conclu entre le Gouvernement fédéral et le secteur bancaire. Quelles implications a ce protocole pour BATOPIN, et spécifiquement pour la Région wallonne?

Les autres questions que l'on va essayer d'adresser étaient des questions au niveau de la sécurité, le sentiment de sécurité, la propreté. Quelles sont les initiatives que l'on prend à cet égard dans l'esprit d'amélioration continue ?

On va aussi inclure quelques messages que l'on veut partager avec vous au niveau des défis spécifiques que l'on voit pour la Région wallonne.

Je vais faire cette présentation ensemble avec Mme Janart, notre *Chief Product Officer* et qui, entre autres, a comme responsabilité de trouver les bâtiments au travers du territoire belge en général, mais spécifiquement aussi pour la Région wallonne.

Avant de passer à notre présentation du protocole, je veux prendre un peu de recul et expliquer ce qu'est BATOPIN, peut-être avec un regard neuf, aussi avec l'expérience que l'on a accumulée dans les deux dernières années.

Je pense important de mettre l'accent sur le fait que BATOPIN a comme but de sécuriser l'accès au cash sur le long terme, parce que l'on part d'une conviction forte que l'on ne va pas évoluer vers une société sans cash, mais avec moins de cash. Lorsqu'on passe au slide suivant, je trouve qu'il s'agit d'un dessin très intéressant parce que lorsqu'on voit les communications dans le passé, on faisait toujours référence à la forte réduction des retraits de dépôts lors de la période covid. C'est un graphique qui montre l'évolution des retraits de cash à travers tous les réseaux bancaires. Nous pouvons voir qu'en 2020 il y avait une forte réduction liée à la période covid, mais elle était aussi liée au grand succès du paiement sans contact. En effet, on constate une forte augmentation de cette utilisation. C'est très intéressant et c'est pour cela que je voulais partager ce *slide* avec vous.

Depuis lors, on voit que cette utilisation est restée stable en 2021 et en 2022. On n'a pas encore les chiffres pour 2023, mais on voit que le volume de retrait du cash est resté stable. Si l'on revient sur le *slide* précédent, il s'agit aussi de la conviction que l'on évolue vers une société avec moins de cash, mais celui-ci ne va pas disparaître, sachant que BATOPIN a été créé.

Sur ce *slide*-ci, le long terme est important. J'ai constaté quelque chose qui n'était parfois pas suffisamment mentionné: si l'on décide de mettre un point cash à certains endroits, dans certaines communes, dans certains quartiers, il s'agit d'un investissement dans le long terme. Pour illustrer cela, sans parler de l'aspect financier, car on sait que c'est un grand investissement pour aménager le bâtiment par exemple, il s'agit du fait de prendre des contrats de bail de neuf ans, avec l'intention de rester pour du long terme.

Si l'on passe au prochain *slide*, le débat se pose sur l'endroit des points cash. Notre vision est de placer les points cash là où les citoyens peuvent les trouver de manière intuitive. Cela peut-être près des restaurants, des cafés, les magasins, les loisirs, autrement dit dans

les endroits de consommation. Ensuite on va également regarder les lieux de déplacements. Par exemple, dans les gares ou encore dans les grands axes. En faisant le choix de détacher les distributeurs de billets des agences bancaires, cela nous donne l'opportunité de décider de l'endroit où placer les distributeurs de billets uniquement en fonction des besoins de cash et non pour d'autres critères liés à la situation des agences bancaires.

Je reviens de nouveau sur ce que M. le Président a dit au niveau du neuf. Un des éléments qui ont sous-estimés au début est l'impact que ce changement a sur les habitudes du citoyen. Je pense pouvoir parler pour la majorité des personnes dans cette salle, en disant que notre réaction automatique face au besoin de cash est de s'adresser à une agence bancaire. Dans d'autres pays, c'est différent. En Belgique, il y a toujours eu ce lien fort entre l'agence bancaire et le distributeur de billets, excepté quelques exceptions. Ce changement de réflexe est important, car le citoyen va devoir chercher le nouveau lieu ou la nouvelle adresse pour retirer du cash.

Le deuxième changement important se situe dans le fait que nous ne sommes pas une banque, mais un magasin avec un distributeur de billets. C'est un nouvel environnement pour le client. On constate également que ce changement se fait au niveau des écrans. Ceux-ci changent de ceux connus dans l'agence bancaire dans laquelle nous allons depuis des années. Nous l'avons appris dans les dernières années, nous devons accorder de l'attention sur l'accompagnement de ce changement.

L'accompagnement de ce changement, c'est d'aider dans la recherche de nos points cash pour lesquels on a investi dans nos sites web où l'on a des moteurs de recherche par exemple, mais aussi dans l'accompagnement de l'utilisation de ces nouveaux écrans. Par exemple, on peut trouver sur notre site des vidéos qui expliquent les différentes étapes pour un retrait d'espèces.

Un deuxième élément que l'on a appris en cours de route, ce sont des défis que l'on a avec le nouveau réseau en termes de propreté et le sentiment de sécurité. Je fais référence à ce que je viens de dire. Comme on n'a pas le look classique d'une banque, les gens pensent parfois qu'il n'y a pas ce même niveau de sécurité. Je peux vous garantir que l'on adhère à tous les critères de sécurité imposés par la loi en Belgique, qui, d'ailleurs, sont un des plus sévères en Europe. Mais on est conscients du fait que l'on doit attirer plus d'attention aussi sur ce fait vis-à-vis des utilisateurs.

Un autre défi que l'on a constaté, c'est au niveau de la propreté. On a déjà fait beaucoup d'investissements sur ce point ces derniers temps. On a augmenté la fréquence de nettoyage dans les différents sites. Ceci dit, on essaie aussi parfois de faire appel aux utilisateurs pour qu'ils ne laissent pas leurs feuilles par terre. Néanmoins, c'est important que l'on augmente cet investissement au niveau de la propreté.

D'ailleurs, un autre investissement que nous avons fait en termes de sécurité, c'est le panneau de discrétion que l'on a, au début de cette année, installé partout au travers des différents *cash points*.

Cela ne veut pas dire qu'on a atteint le niveau que l'on espérait atteindre. On sait qu'on a encore du chemin à faire dans ces défis de propreté et de sécurité. Mais, quand on voit les enquêtes que l'on fait auprès de nos utilisateurs tous les six mois, on constate une amélioration de leur satisfaction. C'est donc encore un point d'attention pour nous, mais il y a une amélioration si l'on compare cela avec les enquêtes réalisées il y a un peu plus de six mois.

Je passe au protocole. Comme vous le savez, le protocole a été conclu dans le secteur bancaire. Vous voyez tous les signataires du protocole dans le secteur bancaire sur le *slide* à droite. C'est intéressant de vous partager les éléments clés de ce protocole, car BATOPIN va jouer un rôle important dans la réalisation de ce dernier.

Le point de départ pris par le Gouvernement fédéral, représenté par deux ministres — M. Van Peteghem et M. Dermagne — et une secrétaire d'État — Mme Bertrand —, c'est la couverture fin 2021 où ils ont fait une distinction entre trois zones différentes. Ils ont fait une distinction entre les zones urbaines, appelées intermédiaires et les zones rurales. L'objectif est que pour 2025, on ait au moins la même couverture.

Cette analyse faite par le Gouvernement fédéral en coordination avec la Banque nationale de Belgique a conclu une série d'éléments à améliorer. Cela inclut, entre autres, l'ajout de 207 sites au travers de tout le territoire belge. Il faut ajouter 207 sites, comparés aux plans que les différents opérateurs de distribution de billets, dont BATOPIN, ont introduits.

Il s'agit d'une augmentation de la capacité du nombre de distributeurs de billets dans les villes. C'est des garanties de disponibilité des distributeurs. C'est également le principe d'avoir un distributeur par commune. À ce sujet, je voudrais ajouter un élément, car Bpost joue également un rôle là-dedans. Tous les « trous » qui ont été créés après 2021 vont être remplis par le secteur financier.

Il s'agit aussi bien sûr de la continuité d'une offre de cash. Un point d'attention très important pour nous, c'est que les quatre banques membres s'en vont. En ce moment, nous sommes donc en train d'installer des cash points dans les communes ou quartiers.

Il est question également de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Cet un élément qui a été inclus et qui est très important. Spécifiquement pour BATOPIN, il y a aussi l'engagement que 50 % des distributeurs vont avoir la fonction de dépôt très importante pour les PME, entre autres. Le principe est que 24 retraits sont gratuits pour l'utilisateur, tous réseaux confondus, donc pas liés à votre propre banque. Ce sont les éléments clés dans ce protocole.

Le plus important pour nous, c'est de partager ce que cela signifie pour le plan BATOPIN en Belgique. On avait un plan initial où l'on voulait avoir 750 emplacements. C'est un plan qui a déjà été adapté quelques fois ou sur lequel on avait eu plusieurs discussions avec la Banque nationale de Belgique.

Suivant ce protocole conclu fin mars de cette année, on a adapté nos plans et nos ambitions, pour évoluer vers 950 emplacements au niveau du territoire belge, dans lequel on veut, comme je viens de l'évoquer, respecter les critères définis par la Banque nationale de Belgique pour la couverture dans les trois zones ; urbaines, intermédiaires et rurales. C'est une augmentation de 25 %.

Quelle signification cela a-t-il pour la Région wallonne? Il y a un petit bémol avant que j'entre dans ce sujet.

Pour avoir une idée, on installe cette année 200 nouveaux points cash. Pour respecter notre cible d'avoir 950 points cash pour fin 2025, on doit accélérer, on doit augmenter la vitesse de notre *reload*.

C'est pour cela que notre engagement pour les deux années qui viennent, c'est d'ouvrir un nouveau cash point chaque jour ouvrable, ce qui est un défi très important. On y revient un peu plus tard, mais c'est notre ambition globale. C'est aussi notre ambition pour la Région wallonne.

Pour le traduire en termes de chiffres, c'est important de le mentionner, on n'a pas encore complètement finalisé notre plan. On a soumis nos plans à la Banque nationale de Belgique. Ils sont en train de l'analyser. Je le prends avec précaution.

Globalement, je me sens assez à l'aise avec les chiffres que je vais vous partager. C'est un engagement de la part de BATOPIN pour faire ce pas en Wallonie.

Sur le *slide*, on veut évoluer de 260 emplacements que l'on avait dans notre plan initial vers 325 emplacements, qui est une augmentation de 25 %.

Où est-on aujourd'hui? C'est aussi important de vous partager cela. Si l'on regarde à notre plan initial, on a 85 points cash ouverts, on a 65 lieux contractualisés.

Un élément important sur lequel Mme Janart va revenir tantôt, cela ne veut pas dire que l'on a déjà les permis. Parfois, on signe déjà les contrats avec le propriétaire du bâtiment, mais on attend encore d'avoir le permis des autorités locales ou des autorités à un autre niveau.

On est encore en recherche de 110 et les 67 qui s'ajoutent, donc au total, 170 sites encore à trouver en Wallonie. Je ne vais pas vous cacher que j'aurais aimé être plus loin à ce stade.

En Belgique, mais aussi en Wallonie, les faits montrent que c'est un défi de trouver le bon bâtiment pour installer nos points cash. C'est pour cela qu'aussi en Wallonie, pour les deux années qui viennent, on veut accélérer.

Je passe la parole à Mme Janart qui peut vous donner plus de détails sur les défis spécifiques pour la Région wallonne.

Mme Janart, Chief Product Officer de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN). – Bonjour, Mesdames et Messieurs les Députés. Je passe vers le *slide* suivant. En ce qui concerne les défis pour la Wallonie, notre plus grande inquiétude est de trouver des emplacements. Ce sont des bâtiments, mais aussi des emplacements.

Pourquoi est-ce tellement difficile de trouver des bâtiments adéquats? On a pas mal d'exigences techniques et d'exigences de sécurité. On voudrait aussi être au maximum accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Ce sont des exigences que l'on a partout, mais on rencontre ce défi en particulier dans les petites communes en Wallonie, c'est-à-dire que l'on ne trouve pas des bâtiments adéquats : pour la sécurité comme au niveau de la taille, au niveau des normes techniques que l'on doit suivre. On trouve également une marche trop haute pour les personnes à mobilité réduite, et il n'est pas toujours faisable de l'éliminer.

Pourquoi met-on cela en avant ici? Dans notre approche de communication, que je vais vous expliquer plus tard, on va vous demander de parcourir, avec les bourgmestres et les échevins, les informations que vous avez peut-être sur des biens disponibles. On est sur le terrain, on parcourt la Wallonie avec plusieurs personnes qui cherchent pour nous des bâtiments, mais parfois les communes sont au courant d'un bâtiment qui va se libérer ou autre.

On aimerait aussi regarder avec vous ensemble le patrimoine existant de la commune. Parfois on n'a besoin que d'une surface de 12 mètres carrés. Si l'on doit louer tout un magasin, au niveau de l'urbanisation, ce n'est pas toujours idéal. Pour cela, il y a déjà de bonnes collaborations avec des bourgmestres en Wallonie où l'on prend une partie et l'on va construire, par exemple dans une école, dans un centre culturel, un distributeur de billets par la façade.

Dernièrement, si l'on a trouvé un bâtiment ou un endroit pour y construire, par exemple, un kiosque, on

aimerait regarder avec vous si vous pouvez faciliter l'obtention des permis, toujours en respectant les délais qui existent. Néanmoins, on voit que si l'on peut accélérer les délais de permis d'urbanisme, on voit que l'on peut aussi accélérer notre phase de construction. En fait, on voudrait avoir le plus possible de bâtiments contractualisés pour juin 2024. Si l'on travaille ensemble, on voit que l'on peut diminuer ce trajet de quatre mois.

C'est une approche que l'on fait déjà aujourd'hui avec plusieurs communes. Plus tard dans la présentation, je vous indiquerai comment on va encore accélérer, augmenter notre engagement dans nos contacts communaux.

Un deuxième défi, ce sont les kiosques. Un kiosque est une solution avec la possibilité de faire les retraits. L'avantage d'avoir un kiosque, c'est surtout quand on ne trouve pas un bâtiment adéquat ou parce que, par exemple, un kiosque est très petit, donc on peut le mettre sur une place communale au lieu d'occuper le rez-de-chaussée d'un bâtiment.

Cependant, on constate que l'on est bloqué au niveau des permis au niveau de la Région. C'est une problématique qui apparaît seulement en Wallonie, c'est-à-dire que nos distributeurs de billets et nos kiosques sont conçus de manière à être accessibles pour les personnes à mobilité réduite. On a fait des tests avec des groupes. Les machines sont validées aussi par des groupes d'intérêts, donc c'est certain.

Cependant, le problème est que les fonctionnaires délégués font référence à un guide régional, dans lequel on demande, pour tout ce qui est appareil en général, donc pas seulement pour les distributeurs de billets, qu'une personne à mobilité réduite étant en chaise roulante, puisse glisser ses genoux en dessous de l'appareil. Aujourd'hui, dans le marché belge, ce type de logiciel n'existe pas. Vous n'allez pas le trouver non plus chez nos concurrents. On est donc coincé.

On constate que, sur les neuf permis que l'on a demandés aux fonctionnaires délégués, sept ont été refusés. Il faut savoir que, au total, on compte installer plus de 50 de ces kiosques dans toute la Wallonie. Pour nous, il est très important de pouvoir avancer avec les fonctionnaires délégués pour ce permis d'urbanisme. Ainsi, on peut accélérer notre installation des kiosques, surtout dans des communes plus petites ou pour des villages.

Un troisième défi, comme l'a dit M. Ghysel, est que l'on va faire en sorte, dans le protocole, qu'il y ait une continuité entre la présence de nos membres banques et nous, de sorte qu'ils vont enlever leurs machines au moment où on est prêt avec l'alternative.

Cependant, on est bien au courant du fait qu'aujourd'hui il y a des communes qui se trouvent sans distributeur, nous allons nous occuper de ces communes en priorité et nous allons prendre contact avec elles. D'ailleurs, plusieurs contacts sont déjà en cours avec des bourgmestres dans la Wallonie.

Cependant, entre-temps, il y a quand même aussi beaucoup d'ouverture. Voici la liste des ouvertures de cette semaine. On en ouvre cinq. Ce sont cinq magasins de cash, à l'exception d'Hollogne-aux-Pierres qui est un kiosque, avec juste le retrait de cash. Il y a Silly et Hollogne-aux-Pierres sur lesquelles on a fort travaillé ensemble avec le bourgmestre et où on a ou on a eu une bonne collaboration avec la commune.

Pour terminer, comment envisage-t-on cette collaboration avec les autorités locales? Ce qu'on envisage de faire, c'est au moment où on va commencer la recherche pour un point cash dans une certaine commune – soit le seul point cash, soit un deuxième ou troisième –, on va en informer la commune ou la ville pour regarder ensemble quels sont les endroits et quels sont nos critères de recherche. On va regarder ensemble si la rue ou le quartier sélectionné est le bon. On va chercher un bâtiment dans laquelle on est toujours prêts à toutes les propositions qui viennent de la commune. Une fois qu'on a trouvé un bâtiment, on va aussi communiquer vers la commune.

Ceci dit, il faut toujours tenir en considération que moins d'un quart des bâtiments est validé aux normes techniques et de sécurité. Donc, même si la commune fait une longue liste de suggestions, il se peut que nous devions prendre un peu de temps pour trouver l'endroit correct. Une fois qu'on a lancé le permis d'urbanisme, on fait un petit signe vers les échevins ou le bourgmestre. On commence aussi les travaux dès qu'on a reçu ce permis d'urbanisme. Finalement, au moment de l'ouverture du point cash, là, on envisage d'organiser avec la commune ou de proposer avec la commune une ouverture avec une communication locale pour laquelle on met des supports de communication à disposition de la commune.

Pour cela, on a déjà, le mois passé, renforcé nos équipes sur le terrain. On va encore le faire pour toute la Belgique et aussi pour la Wallonie pour faire en sorte d'être plus sur le terrain, de pouvoir se rendre sur place pour regarder les bâtiments, ce qu'on faisait déjà maintenant avec les architectes. On va aussi venir encore avec plus de personnes et on va vous tenir au courant de notre avancement de recherche.

Notre but, c'est vraiment d'avoir assez de bâtiments avant juin 2024, de sorte à pouvoir respecter les délais pour être prêt dans toute la Wallonie en décembre 2025. Je passe maintenant la parole à M. Ghysel.

M. Ghysel, CEO de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN). – Merci, Madame Janart, pour cette explication spécifique en ce qui concerne la Wallonie. Juste pour résumer, Monsieur le Président,

puis on peut passer aux questions, je veux répéter quelques messages.

D'abord, on est conscient, on doit accélérer, nous basant sur l'expérience des derniers temps et donc on veut ouvrir un point cash par jour ouvrable.

En ce qui concerne la Wallonie, on va augmenter le nombre de points, vers 327 points cash. Notre grand défi, c'est trouver 170 biens à louer. On a vraiment l'objectif dans cette accélération d'avoir le maximum d'emplacements validés pour fin juin 2024. Comme Mme Janart l'a évoqué, on va donner la priorité dans les semaines et mois qui viennent aux communes qui sont tombées récemment sans distributeur de billets.

Je vais de nouveau mettre l'accent sur le fait qu'on a appris beaucoup de choses dans les deux premières années de la mise en place de notre réseau. On doit investir, c'est ce qu'on est en train de faire, dans l'accompagnement des citoyens dans ce changement en termes de communication - sur place ou encore sur notre site web. On veut intensifier l'importance de la collaboration avec les autorités locales pour lesquelles, comme Mme Janart a évoqué, on a décidé de renforcer l'équipe pour rendre cela concret. À côté des gens qui vont sur le terrain pour chercher des bâtiments, on a aussi décidé d'avoir une personne dédicacée pour les contacts avec les bourgmestres et les échevins pour la Région wallonne, pour intensifier ces contacts et consulter le terrain dans les mois prochains, avec une vision pour sécuriser cet accès au cash sur le long terme.

Je vous remercie pour votre attention et nous sommes à votre entière disposition pour vos questions et remarques.

Échange de vues

M. le Président. — Merci beaucoup pour cette présentation qui répond déjà à certaines questions légitimes ; il y en a certainement encore beaucoup d'autres qui se posent. Je vais céder la parole pour faire un petit tour de table.

La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie pour votre présence. On était très impatients de vous recevoir au sein de cette commission, parce que c'est un enjeu important qui touche l'ensemble des citoyens, l'ensemble des habitants, en particulier de la Wallonie, et j'y reviendrai dans quelques instants. On souhaitait vous entendre et vous poser une série de questions.

L'accès à l'argent liquide, c'est un droit fondamental. Malgré tout ce que l'on peut entendre en termes de numérisation de la société, cela reste un service de proximité qui nous concerne toutes et tous.

Vous avez présenté le graphique sur la diminution du nombre de distributeurs ces dernières années. Il est extrêmement impressionnant. Au niveau belge, des chiffres que j'ai pu lire, on est un des pays européens qui a connu la plus grande perte de distributeurs.

Depuis 2015 – des chiffres notamment de Financité et d'autres –, près de 4 214 distributeurs automatiques de billets ont déjà disparu. C'est la moitié des distributeurs. Entre 2021 et 2025, le mouvement continue, puisque 2 159 disparitions supplémentaires sont annoncées.

On doit être honnête entre nous dans cette commission, l'accord que vous nous présentez comme une amélioration de la situation se base sur la situation prévue en 2025.

Or, en 2025, ce ne sera pas une amélioration avec 1 465 distributeurs en moins par rapport à la fin 2022. Cela fait même 2 159 distributeurs et 1 503 sites en moins par rapport à fin 2021. Ce sont les chiffres que l'on avait pu lire dans les analyses de Financité et d'autres acteurs notamment. C'est une véritable dégradation de la situation.

J'entends que vous nous dites qu'il y a un engagement à rester au même niveau qu'au 31 décembre 2021. Je vous avoue que cela me surprend. Je suis curieux de vous entendre par rapport à cet élément. Cela va en contradiction avec ce que l'on a pu entendre dans les expressions publiques des uns et des autres.

Mon collègue, M. Stéphane Hazée, qui a été particulièrement actif sur le dossier a déjà eu l'occasion d'exprimer à plusieurs reprises à quel point cet accord entre BATOPIN et trois ministres du Gouvernement fédéral était insuffisant par rapport à la réalité que l'on connaît dans nos régions.

Au lieu de remettre en cause la réduction massive des distributeurs, il l'entérine, et il consacre pratiquement les perspectives initiales de BATOPIN. C'est un véritable recul pour l'accès au cash et au Service public en général.

Vous avez évoqué les enjeux en Wallonie, et je vous remercie. Je trouvais très intéressant d'avoir ce focus spécifique sur la Wallonie, avec quelques exemples. Cependant, je souhaiterais aller plus loin dans cette logique spécifique à la Wallonie.

Je souhaiterais évoquer des chiffres, et faire plus de transparence sur le contenu de cet accord concernant la Wallonie. C'est ma première question à ce sujet. J'aimerais connaître la situation résultant de cet accord pour la Wallonie et pour les différentes zones de Wallonie.

Concrètement, quel sera l'impact de cet accord sur le nombre de distributeurs en Wallonie entre fin 2022 et

fin 2025? Pouvez-vous nous donner les chiffres? Pouvez-vous nous donner les chiffres par province et le taux de couverture pour la Wallonie d'ici fin 2025?

À première vue, et de ce dont on a pu prendre connaissance, le nombre de distributeurs ajouté semble extrêmement défavorable à la Wallonie. L'accord ajoute beaucoup plus de distributeurs dans les provinces flamandes, alors qu'elles sont déjà aujourd'hui mieux couvertes que les provinces wallonnes.

Il faut bien avoir en tête que, dans le même temps, la réduction en cours va continuer à se poursuivre. Il faut aussi prendre en compte que l'accord prévoit une couverture moyenne, un chiffre moyen, un taux moyen par province, mais on n'a aucun chiffre spécifique : ni le taux de couverture en 2025 par province, encore moins le taux par commune.

Il y a un problème – permettez-moi l'expression – de transparence qui empêche de faire une analyse précise. J'aimerais que vous nous donniez ce taux de couverture moyen dans les différentes provinces wallonnes fin 2025.

Même si vous nous donniez ce chiffre par province, il ne serait pas suffisant, puisqu'un taux moyen sur l'ensemble d'une province cacherait encore énormément de disparités entre les différentes communes, vu l'étendue d'une province. Il pourrait résulter des endroits qui ne seraient pas nécessairement couverts de manière uniforme.

Ce qu'il nous faudrait comme chiffres, ce sont les endroits précis où seront implantés les différents distributeurs, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de zones blanches ou des zones avec des accès difficiles. Peut-on avoir cette carte des endroits où seront implantés les différents distributeurs ?

Que remarque-t-on aujourd'hui quand on regarde ce qui est disponible? On a des taux de couverture actuels en zone rurale de 52 % au Luxembourg, de 56 % à Namur, de 69 % dans le Hainaut, et l'on ajoute dans ces trois provinces un seul emplacement supplémentaire en zone rurale.

Pouvez-vous me dire comment le taux de couverture sera amélioré dans les provinces que je viens de citer, avec un seul emplacement en plus ? Où seront situés ces emplacements ?

Il n'y a pas que les zones rurales qui sont touchées. On a déjà pu évoquer – M. Stéphane Hazée l'explique souvent – que, dans les zones urbaines, si l'on sort du Parlement, que l'on va essayer de récupérer de l'argent sur la place en face à Namur, vous pouvez aller faire la file une demi-heure pour essayer de retirer de l'argent au distributeur. Les zones urbaines sont particulièrement touchées par un manque de distributeurs par rapport à la population présente dans ces zones.

En zone urbaine, je prends l'exemple de la province de Namur qui est de 85 % de taux de couverture pour l'instant, de nouveau on prévoit un seul emplacement supplémentaire. Pouvez-vous m'expliquer en quoi cela va améliorer la couverture de la province de Namur ?

Dans les zones intermédiaires, on retient à présent une distance par la route, comme dans les autres zones d'ailleurs. C'est un point positif de l'accord. On avait vu le travail de l'IWEPS sur le sujet, et c'est positif de travailler par distances viaires plutôt que par distances à vol d'oiseau. Je tiens à le souligner.

Cependant, la distance dans une zone intermédiaire est de trois kilomètres. Admettons que c'est beaucoup, surtout que l'on retrouve dans ces zones des communes comme Mons, Namur, Tournai, Rixensart. Trois kilomètres dans des communes comme celles-là où les gens ne sont pas toujours motorisés, mobilisés, c'est particulièrement énorme.

On aurait pu notamment essayer de mobiliser le travail réalisé par l'IWEPS, qui était venu nous le présenter ici en commission, pour ne mobiliser qu'un certain nombre de DAB supplémentaires, mais particulièrement bien positionnés pour augmenter considérablement la couverture. Cela ne semble manifestement pas avoir été le cas, mais je voulais savoir si vous aviez pu tenir compte du travail réalisé par l'IWEPS dans la conclusion de cet accord. Cela m'intéressait de savoir dans quelle mesure cela avait été le cas.

Un autre sujet sur lequel je voulais vous interroger, c'est cette fameuse autorisation de fermer un distributeur lorsqu'il y aurait moins de 20 000 retraits par an sauf si la commune contribue. Sur le principe, permettez-moi de dire que c'est particulièrement injuste de pénaliser les habitants des zones les moins peuplées au prétexte qu'il y ait moins de retraits alors qu'ils sont tous clients des banques et devraient tous pouvoir accéder à leur argent de la même manière. De plus, 20 000 retraits, c'est tout de même un seuil particulièrement élevé, surtout dans des zones rurales où a priori peu de distributeurs l'atteindront.

Pouvez-vous m'indiquer la proportion de distributeurs qui atteignent aujourd'hui ce chiffre de 20 000 retraits en Wallonie, en fonction du type de zones – rurales, intermédiaires et urbaines ?

De plus, il me semble que, par la force des choses, c'est un cercle vicieux puisque le nombre de retraits va forcément baisser à mesure que les distributeurs vont se raréfier. Les gens vont aller moins souvent au distributeur parce qu'ils seront plus difficiles d'accès et ils vont donc retirer des montants plus importants. Je trouve que c'est une façon extrêmement cynique de présenter les choses. C'est un calcul qui va inévitablement amener à un retrait encore plus massif et encore plus important de distributeurs.

Que va-t-il se passer si ce chiffre n'est pas atteint ? Déplace-t-on le distributeur vers un meilleur endroit ? Si oui, où ? Le ferme-t-on tout simplement ?

Ce qui est prévu – on est dans la Commission des pouvoirs locaux et il est donc important que l'on puisse évoquer ce point -, c'est que ce sont les communes qui devront financer ces distributeurs qui n'atteignent pas les 20 000 transactions. On va faire payer par les communes un service qui incombe aux banques. Cela ne va évidemment pas, d'autant plus que ce sont les petites communes rurales disposant de moins de moyens qui vont devoir payer. Il me semble que c'est notre rôle ici de nous préoccuper de cet enjeu, tout comme de l'autre partie de l'accord qui prévoit l'interdiction pour les communes de revoir à la hausse leur taxe sur les DAB alors que, à ma connaissance, elles n'ont pas du tout été associées à la conclusion de cet accord. Comment un tel accord peut-il lier les communes sans qu'elles aient été parties à leur négociation ? À quel titre ? Depuis quand les communes doivent-elles assumer les services et les responsabilités des banques?

Depuis la conclusion de cet accord, quels ont été les contacts avec les communes pour la bonne mise en œuvre de cet accord? Où en sommes-nous dans la concertation?

Sur le terrain, j'ai beaucoup de retours où les rapports entre BATOPIN et les communes ne sont pas toujours évidents. Vous l'avez un peu dit entre les lignes : vous renforcez aujourd'hui les équipes sur le terrain, vous essayez d'améliorer la communication et je pense que c'est à saluer. C'est positif, il faut aller dans ce sens.

Précisément, comment va-t-on assurer une concertation plus systématique en amont avec les communes pour améliorer cette concertation? Si l'on veut que cela se passe bien, je crois qu'il faut assurer une transparence totale avec les communes et dire où vont être installés les distributeurs pour pouvoir aussi faciliter la recherche de lieux. Les communes sont les premiers partenaires dans cette réflexion. Cet enjeu de la transparence est absolument fondamental.

Je termine juste rapidement par trois éléments. Premièrement, j'aimerais noter un point positif de l'accord, le fait de maintenir au minimum un distributeur par commune. C'était la garantie absolument minimale. C'est sans doute insuffisant, mais c'est déjà important. Simplement, il y a cet enjeu de la fonction de dépôt. Au-delà de la fonction de retrait, on sait que la fonction de dépôt est aussi importante. À la Chambre, dans les auditions qui se sont tenues, vos collègues évoquaient le chiffre de 500 sites avec la fonction de dépôt sur les 950 sites. Cela signifie donc que toutes les communes ne seront pas équipées avec cette fonction de dépôt. Pouvez-vous confirmer cela? Pouvez-vous me donner la répartition de ces 500 sites entre la Flandre, Bruxelles et la Wallonie? Quelle sera

la couverture de la Wallonie sur cette fonction de dépôt ? Deuxième point lié à l'actualité.

Deuxième point lié à l'actualité : on a appris la fusion entre Bpost et la BNP qui est membre de BATOPIN. Quel est l'impact sur les distributeurs Bpost? Vont-ils être intégrés au réseau BATOPIN? Cette question me semble importante aussi. Enfin, quelle est la suite? Quelles sont maintenant les garanties du respect, au moins, de l'accord qui a été conclu? Je viens de dire tout ce que j'en pensais, mais voilà, comment s'assure-t-on que cet accord soit respecté? Il me revient quand même que des gens sont mécontents, que des distributeurs sont en panne, qu'il y a des impossibilités de faire certains versements, qu'il y a des difficultés d'accès PMR, que certains horaires sont compliqués. On peut comprendre certaines difficultés, mais dans la pratique, pour les gens, c'est très concret. Qu'est-il prévu aujourd'hui pour s'assurer que l'accord soit bel et bien respecté?

M. le Président. – Voilà qui fait déjà un sacré tour de questions.

Je vous propose de poursuivre, mais peut-être d'essayer d'apporter à chaque fois de la plus-value. Je propose que l'on essaie de ne pas répéter en boucle certaines considérations qui sont partagées par l'ensemble des groupes politiques, bien entendu. Je crois qu'il est inutile de passer des heures à refaire les constats. Il faut ajouter et compléter cette intervention, ce qui permettra donc une réponse.

La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Vous savez que je suis très concrète et je vais donc vous parler des réalités de terrain.

Je dois vous dire que j'étais assez fâchée contre BATOPIN et j'espère que cela va évoluer dans le bon sens. Fâchée dans le sens où, premièrement, vous avez refusé d'être auditionné ici plusieurs fois. Je trouve que c'est un peu lamentable. Nous sommes parlementaires et c'est la Commission des pouvoirs locaux. Vous avez encore quelques bourgmestres qui ont la chance de pouvoir cumuler. Je parle de chance parce que pour moi, c'est important. Ces bourgmestres connaissent vraiment la réalité du terrain et connaissent bien le territoire régional.

Je suis également fâchée parce que vous mentionnez dans votre exposé l'importance de collaborer avec les autorités locales. C'est très pénible. Je dois vous dire que c'est très pénible d'avoir un contact avec vous, d'avoir un retour de la part de BATOPIN. Je ne vais pas être égoïste, mais je vais prendre l'exemple de ma petite commune de 10 800 habitants. Aujourd'hui, j'ai dix distributeurs de billets avec au moins trois points de dépôt de cash. Votre projet, qu'on a enfin reçu, qui est passé hier au collège pour une demande de permis, propose quatre appareils, mais on ne sait pas si ce sont

quatre distributeurs ou s'il y a des points de dépôt de cash dans la proposition. En plus, la proposition qui est faite, c'est à côté d'un Delhaize qui est franchisé – pour rajouter une petite polémique –, mais dont les portes sont fermées dès 19 heures. Dans le permis, il n'y a aucune information par rapport à l'accessibilité des distributeurs. Je donne ici un petit exemple pour une commune de 10 800 habitants.

On parle souvent des zones urbaines et des zones rurales, mais je pense que la problématique est exactement la même. Dans les zones rurales, on a absolument besoin de l'accessibilité aux distributeurs. Je suis bourgmestre depuis plus de 20 ans. Rien que ce week-end, diverses manifestations avaient lieu sur la commune, il y avait une brocante, qui est un événement où l'on ne paie pas avec une carte. Les étudiants vendaient leurs bics et autres dans le cadre des bleusailles, vous devez payer en liquide. Vous allez dire : « avec quoi vient-elle ? » Dans nos communes rurales, je ne sais pas si cela existe encore beaucoup en ville, mais il y a encore souvent les étrennes, chose qui nécessite du cash.

On a beaucoup de petits commerçants, des boulangers, des petits bouchers qui travaillent encore beaucoup avec le cash. Pour les personnes âgées, c'est fort important d'avoir l'accessibilité au cash.

Concernant les zones urbaines. Je vais donner un exemple que mon collègue du PTB connaît bien. Ghlin, en région montoise, c'est 8 500 habitants, et la dernière banque a fermé. Vous dites aujourd'hui qu'il faut mettre les distributeurs dans des lieux d'accessibilité, de grand passage des centres commerciaux. Cependant, les habitants de Ghlin ne vont pas aller au centre pour aller chercher du cash, car il y a le problème pour accéder au parking, on va devoir payer un parking pour y aller.

Je pense qu'il ne faut pas opposer ruralité et zones urbaines parce que les problèmes sont les mêmes aujourd'hui. Quand on voit la problématique de cette « construction des différents distributeurs », on se rend compte que les mêmes problèmes, les mêmes soucis sont rencontrés, que l'on soit en zone rurale ou en zone urbaine.

La communication avec les pouvoirs locaux est fondamentale. Un bourgmestre, un échevin du commerce, c'est celui qui connaît son territoire et, aujourd'hui, on n'a pas de contact. Quand on envoie un mail, on a une réponse, quand on a une réponse. C'est parfois très longtemps après, il n'y a pas moyen d'avoir de contact. Vous dites dans votre exposé que vous allez renforcer ces contacts et cette communication, mais c'est fondamental.

Je ne suis pas du tout non plus pour opposer les Wallons et les Flamands. Je l'ai dit à mes collègues, je ne pars jamais en vacances, mais je suis allée à la mer du Nord; j'avais l'impression qu'en Flandre ils étaient

plus favorisés par rapport à la mise en place des différents distributeurs. J'espère que ce n'est qu'une impression et que la Wallonie sera traitée aussi bien que la Flandre pour la mise en place des différents distributeurs.

Par rapport au contrat de location que vous passez. Vous parlez de neuf ans, mais ce n'est pas du long terme. Les gens seront en panique : après neuf ans, que va-t-il se passer? Je comprends que vous fassiez des baux commerciaux de cette durée, mais il faut voir s'il n'y a pas des achats possibles ou au moins pour pérenniser et pour assurer à la population qu'ils auront toujours accès à ces services.

Vous avez parlé dans votre exposé notamment des piétonniers commerciaux. Je vais reprendre l'exemple de celui de Mons; il faut voir son accessibilité. Imaginez les personnes à mobilité réduite ou les seniors, comment auront-ils accès à ces distributeurs? Vous devez engager des personnes qui ne font que du terrain. Faire des études sur base de plans, c'est très bien, mais il faut la réalité de terrain. Ici, on est dans un cas très pratique d'un service offert à la population, vous devez avoir des gens sur le terrain qui se rendent compte de la réalité.

Je voudrais terminer par l'avis de la BCE. J'ai d'ailleurs une question pour le ministre sur le sujet. Dans cet avis, la BCE « défend l'accès de l'argent liquide sur l'ensemble du territoire et estime que cela pourra garantir une liberté de choix du mode de paiement pour tous les citoyens, et ce, notamment en respectant la vie privée ». La BCE est pour ce maillage des distributeurs. Que répondez-vous à la BCE, organisme important, qui favorise l'utilisation du cash, favorable à ce maillage des distributeurs ?

Je veux bien vous faire confiance et j'espère vraiment qu'il y a un changement de cap au sein de BATOPIN et qu'il y aura cette concertation, ce dialogue qui va s'instaurer avec les pouvoirs locaux.

Pour reparler des zones plus rurales ou urbaines, avec cette disparition de certaines banques dans certains petits villages ou dans les petites communes où il n'y aura qu'un ou deux distributeurs pour l'ensemble de la commune, il y a encore une vie économique, une vie associative très importante. N'y a-t-il pas moyen de développer beaucoup plus de distributeurs, par exemple sur une commune composée de six villages ? N'y a-t-il pas moyen de remettre des distributeurs là où il n'y en avait plus pour éviter ces distances ?

Les gens doivent prendre leur voiture pour aller chercher du cash, en termes de respect de l'environnement, ce n'est pas top non plus.

N'y a-t-il pas moyen de diminuer les distances entre les distributeurs, que ce soit dans les zones rurales ou urbaines ? Je vous remercie. M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Je vais compléter le propos et essayer de synthétiser l'une ou l'autre question qui me paraît essentielle.

Je vous remercie de votre présence. Comme mes collègues, nous avons été choqués de la manière dont vous avez snobé notre Parlement. Je vois que votre exposé nous apporte des éléments complémentaires, une évolution dans l'analyse. Vous avez montré à travers les graphiques votre conviction que le cash persistera toujours. Ce n'est pas le discours que l'on a entendu il y a un an et demi, où l'on avait l'impression que tout cela allait disparaître. Je m'en réjouis.

Je rejoins mes collègues sur la répartition avec la Flandre et sur la vitesse de développement entre la Flandre et la Wallonie.

Ensuite, la question de 50 % de machines dédiées au dépôt, j'imagine que cela suppose que 50 % des machines sont dédiées au retrait. Parle-t-on des machines ou des sites ? C'est une précision importante.

Je rejoins ce que M. Demeuse a dit concernant la question de Bpost. On sait que Bpost a, aujourd'hui, une obligation d'installer un distributeur dans les communes qui n'en disposaient pas. Cela veut-il dire que vous considérez que, dans ces communes où Bpost a déjà fait cet effort, vous êtes donc exonéré d'aller installer une machine?

Le second volet est la question de la confidentialité et de la propreté. J'ai été très heureux de vous entendre parce que, en matière de propreté, c'est la catastrophe. On peut le comprendre. Si précédemment les clients rentraient dans leur banque, bien souvent avec une enseigne et avaient l'impression de rentrer chez leurs voisins, aujourd'hui, reconnaissons que les endroits sont tout à fait anonymisés et que les gens rentrent un peu comme dans une gare, en ayant l'impression que c'est un espace public et que l'on peut y faire tout et n'importe quoi. Je ne vous parle pas des gens qui se trouvent là pendant une ou deux heures et qui n'ont rien à faire dans un bâtiment de ce type.

Vous avez rappelé la confidentialité. Je suis allé une ou deux fois dans ces distributeurs pour retirer du cash, vous êtes tout à fait capables de dire exactement quel montant votre voisin a retiré. J'ai entendu votre discours, vous avez changé les séparations, et cetera. C'était un minimum. Alors que vous êtes des gens de métier, que c'est votre business, commettre des erreurs pareilles témoigne tout de même d'un manque de réflexion. Je ne sais pas qui a conçu les systèmes, mais il est grand temps d'améliorer la situation à ce niveau.

Concernant la localisation, je partage l'analyse de mes collègues. Je vois certains emplacements qui se trouvent en plein milieu d'un carrefour avec des feux rouges, où l'on sait à peine se garer. On peut s'interroger. J'entends bien que vous avez certaines difficultés. Si l'on vous entend ici, ce sont les pouvoirs locaux, ce sont les communes. Il faut donc renforcer les synergies avec les communes.

Enfin, pour ne pas être trop long et espérer obtenir des réponses précises sur les questions relativement précises que j'ai posées, j'ai une question subsidiaire. On a eu l'occasion avec certains des collègues de constater que, à l'étranger, on a une multitude d'ATM dans des endroits pas du tout sécurisés. Je me souviens en avoir vu un dans le garage d'une station-service, on en a dans des commerces minuscules, et cetera. On sait que la réglementation en Belgique est ce qu'elle est, comme vous l'avez rappelé. Disposez-vous de chiffres par rapport à cette question de sécurité ?

À l'étranger, il y a énormément de petites machines qui ont la taille d'un frigo. A-t-on constaté qu'il y avait plus de problèmes de sécurité quand on a accès ? Cela peut nous permettre éventuellement de relayer et de faire évoluer la législation en matière de sécurité et de normes concernant l'installation des machines de cash.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci, Madame Janart et Monsieur Ghysel, pour votre présentation.

D'abord, un mot sur le contexte, parce que la présentation ne le mentionne pas : la Belgique est un des pays européens qui ont connu une des plus importantes baisses du nombre de distributeurs de billets ces dernières années. À tel point que notre pays se rapproche des Pays-Bas, qui est le pays le moins bien équipé en distributeurs de toute la zone euro et qui est pourtant cité en modèle par le secteur bancaire.

Historiquement, le Gouvernement fédéral et le secteur bancaire ont longuement négocié. Je me rappelle d'ailleurs que le ministre socialiste, Pierre-Yves Dermagne, avait fait un constat dans ce dossier, le 1^{er} mars dernier. Il était plutôt déterminé et disait que, si le secteur bancaire ne revoyait pas ses plans comme la suppression en masse des distributeurs de billets, il passerait par une loi, avec des contraintes et des sanctions s'il n'y a pas de respect. Trente jours plus tard, on constate qu'un accord est intervenu entre le ministre de l'Économie et le secteur bancaire.

Plus de lois, plus de contraintes, mais pas de sanction. Cela a été vendu aux médias comme quelque chose d'exceptionnel. Cependant, cet accord ne remet pas du tout en cause les projets bancaires. Bien au contraire, il les entérine. Le Gouvernement a juste obtenu quelques miettes à partir du pire des scénarios.

Pourtant, l'impact des suppressions de distributeurs pour la population est important. Par exemple, toutes celles et tous ceux qui dépendent des transports en commun dans les villages mal connectés et mal desservis par les transports en commun, vont payer le prix de la fuite en avant des banques. Des quartiers populaires sont aussi abandonnés par le secteur bancaire – on a parlé de Ghlin tout à l'heure. De nombreux exemples montrent le recul de l'offre bancaire dans ces quartiers.

Il fut un temps pas si lointain où les banques avaient une fonction sociétale avant la politique commerciale, on appelait cela les banques publiques. Malheureusement, ce n'est plus le cas.

Les futurs emplacements de distributeurs posent aussi question puisque personne de la société civile n'a été consulté. À cela s'ajoutent des problèmes techniques liés aux distributeurs BATOPIN. Il n'est pas rare d'entendre que des distributeurs tombent en panne ou ne fonctionnent qu'à moitié.

L'accessibilité aux distributeurs de billets pour les personnes en chaise roulante, par exemple, est aussi un problème. Je vous expliquerai pourquoi tout à l'heure. Cela pose des problèmes évidents de sécurité. Pour certains commerçants, les difficultés sont aussi réelles. Par manque de distributeurs, certains commerces manquent d'attraction. L'achat ou la location du terminal Bancontact coûte de l'argent aux commerçants.

Dans ce dossier, une chose est certaine : les banques ont pris des décisions et la population subit. Je rappelle que ces mêmes banques ont été soutenues par les pouvoirs publics en 2008 et cela a eu des conséquences dramatiques pour la population puisque leur dette privée est devenue une dette publique.

On ne peut plus continuer comme cela, le secteur bancaire doit revoir sa copie. Pour nous, une chose est claire : l'accès au cash doit être garanti dans l'ensemble des villes et villages de notre pays.

La BCE est également favorable à davantage de distributeurs de billets en Belgique ; elle a dit dans un avis que « les paiements en espèces facilitent l'intégration de l'ensemble de la population dans l'économie, ce qui garantit une liberté de choix du mode de paiement pour tous les citoyens. Le paiement en espèces doit également être maintenu pour certaines couches de la population, notamment les personnes débancarisées ou touchées par la fracture numérique ».

On nous a vendu cet accord comme une avancée pour l'accès au cash, alors qu'en réalité, il s'agit bien d'un recul important. Dans le même temps, les bénéfices des cinq plus grandes banques de notre pays ont augmenté d'environ 25 %. Je ne vais pas citer tous les chiffres, mais ce n'est pas rien. Il y a une corrélation qui est assez spéciale.

Concernant les PMR et leur sécurité, j'ai un ami en chaise roulante qui m'a expliqué : « Je sais arriver sur le Bancontact, ce n'est pas un problème, je me mets sur le

côté, quand je fais mon code, la personne qui est debout derrière moi voit plus facilement mon code secret que moi-même quand je suis en train de le taper ». En termes de sécurité, il y a vraiment un problème.

Toujours sur le même thème, vous avez parlé du sentiment de sécurité. Je parle des kiosques extérieurs. Je prends l'exemple de la gare de Soignies où il y a un kiosque avec deux distributeurs se trouvant juste à côté de la gare près du quai numéro un. Imaginez-vous, vous êtes une jeune femme, c'est l'hiver et il fait nuit. Il y a deux types bizarres derrière vous. Vous voulez retirer de l'argent. Vous sentez-vous en sécurité? Je ne pense pas. Il y a vraiment un problème à ce niveau aussi. Que ce soit dans des lieux bien éclairés ou à l'intérieur du bâtiment, c'est une chose, mais quand c'est à l'extérieur, qu'il fait nuit et que vous êtes dans un endroit où il n'y a pas grand monde, le sentiment de sécurité est absent. Que comptez-vous faire par rapport à cela?

Allez-vous aménager des distributeurs pour que l'ensemble de la population, PMR incluses, puisse retirer son argent en sécurité? Le sentiment de sécurité, c'est différent de la sécurité. On est d'accord. Vous pouvez avoir des caméras qui vont repérer l'agresseur, mais la personne ne va pas voler à son secours si elle est agressée, elle sera quand même agressée. On va peutêtre retrouver l'agresseur, mais cela reste un problème pour les gens qui ne se sentent pas en sécurité.

J'aurais voulu savoir aussi si vous compreniez la colère des citoyens qui voient la disparition des distributeurs de billets comme une atteinte à leur droit de retirer leur propre argent. C'est vraiment un droit légitime. Aujourd'hui, par exemple, si je vais retirer du cash à la banque, je peux aller autant de fois que je veux, autant de fois que je veux sur l'année, je ne vais pas payer. Ce qui est proposé ici, ce sont 24 retraits gratuits, ce sont deux retraits par mois. Chers collègues, je ne sais pas si vous allez plus que deux fois par mois retirer de l'argent liquide. Si je vais au-delà des 24 retraits, je vais devoir payer. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. C'est quand même aussi un recul.

J'aurais voulu savoir quel était le coût. Combien cela va-t-il coûter après les 24 retraits, comme frais bancaires pour retirer de l'argent ?

Je voudrais aussi savoir aussi ce que vous pensiez de la position de la Banque centrale européenne, j'en ai parlé, qui soutient l'augmentation du nombre de distributeurs de billets en Belgique, donc en Wallonie. Cette réaction de la Banque centrale européenne ne révèle-t-elle pas que le protocole est insuffisant et qu'il résulte uniquement de la volonté des banques de diminuer leurs coûts, c'est l'objectif, mais au détriment des consommateurs ?

Pouvez-vous aussi confirmer que BATOPIN s'engage à assurer 50 % des ATM de BATOPIN avec la fonction de dépôt ? Si c'est le cas, finalement, n'y a-t-il

pas un risque que cette disposition désavantage les zones qui sont peu peuplées, comme les villages ?

Dernière question aux représentants de BATOPIN : si jamais le Fédéral vous demandait de revoir l'accord, l'accepteriez-vous ?

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – À mon tour, je voudrais d'abord remercier les représentants de BATOPIN.

Je voudrais vous remercier parce que votre présence est assez révélatrice. On dit qu'on a dû un peu insister pour vous faire venir, mais honnêtement, on a dû aussi insister au sein de la commission pour convaincre tout le monde de renouveler une audition de BATOPIN.

Votre présence est intéressante parce qu'elle confirme que le processus, qui est à l'œuvre, concerne très directement la Région et les communes. D'aucuns ont dit que c'était un problème essentiellement fédéral et qu'il fallait le laisser au niveau fédéral, mais on voit bien en vous entendant que ce n'est pas le cas et que vous avez des problèmes qui concernent directement la Région wallonne. Vous avez parlé du guide régional en matière d'urbanisme et des décisions prises par les fonctionnaires délégués. Ce sont des problèmes qui touchent directement aux compétences de la Région. Vous n'avez pas dissimulé toutes les difficultés rencontrées, notamment dans les petites communes rurales. On voit bien que le processus de diminution du nombre de distributeurs de billets est un processus qui impacte directement la Région et les communes. Vous venez d'ailleurs avec certaines demandes à l'égard de la Région et à l'égard des communes. Je vous remercie pour cela. Votre présence confirme que ce sujet est un sujet important, y compris pour la Région wallonne et pour nous tous ici, autour de la table.

Par ailleurs, je veux vous féliciter pour la négociation avec le Fédéral. Quelle belle négociation !

Pour répondre à la question de M. Beugnies, je ne crois jamais que vous accepteriez de revoir l'accord tant il est bon de votre point de vue. Je crois que c'est l'UNIZO qui avait qualifié cet accord de ridiculement minimaliste. Je pense que cela correspond à la réalité. La présentation que vous en faites d'ailleurs est objectivement biaisée, puisque vous valorisez les efforts additionnels que BATOPIN va réaliser, et je ne les conteste pas. Cependant, si on remet les chiffres en perspective, on voit bien que cette négociation vous a été particulièrement avantageuse. Vous faites une comparaison en vous référant aux chiffres du 31 décembre 2021. Toutefois, si on s'inscrit dans une vision à plus long terme, on voit bien que le mouvement historique est à une baisse drastique du nombre de distributeurs de billets et du nombre d'agences bancaires. Quand vous faites la comparaison entre ce qui avait été acquis avant le protocole, ou en tout cas ce

qui était préparé et ce qui est d'application après le protocole.

Vous partiez du projet initial de BATOPIN, mais qui était déjà un processus de réduction. La base de départ est un peu un peu faussée.

Quand vous valorisez les 25 % en plus, en réalité, c'est un plus qui ne compense pas du tout les moins qui sont intervenus auparavant. M. Demeuse a rappelé des chiffres qui parlent d'eux-mêmes.

J'en profite d'ailleurs pour souscrire entièrement à l'analyse de M. Demeuse. Je ne vais pas répéter tout ce qu'il a pu dire puisque le président nous invite à ne pas être redondants. Je m'interroge sur l'approbation de l'accord par le Fédéral. Cet accord a-t-il été approuvé uniquement par les ministres concernés ou le Gouvernement fédéral a-t-il cautionné cet accord ?

On en fait à présent une lecture extrêmement critique, y compris sur les bancs de la majorité fédérale. Je partage cette analyse critique. Toutefois, d'une certaine manière, le projet a malheureusement été avalisé par le Gouvernement fédéral.

Non seulement vous vous référez à des données qui sont à votre avantage, en évitant d'inscrire la diminution dans une perspective de plus long terme et, par ailleurs, quand vous ajoutez que votre objectif est de créer un point cash supplémentaire par jour, c'est habile. En même temps, combien y en a-t-il qui disparaissent ?

Vous présentez les chiffres du point de vue de BATOPIN – je comprends, c'est votre fonction –, mais du point de vue de la gestion du territoire, les points créés par BATOPIN doivent être mis en parallèle avec tous ceux qui sont supprimés par les organismes bancaires, y compris ceux qui font partie de BATOPIN. De ce point de vue, on se rend bien compte que ce que vous présentez comme une bonne nouvelle, comme une avancée, c'est souvent l'arbre qui cache la forêt, puisque, derrière cette création de points, y compris au rythme d'un par jour, il y a en réalité une véritable raréfaction du service rendu par le réseau bancaire d'une manière générale.

Vous avez évoqué trois défis, en particulier à l'égard du territoire wallon, notamment la difficulté de trouver des bâtiments dans les petites communes rurales. Le paradoxe, c'est que vous vous tournez maintenant vers les communes pour trouver des solutions. À un moment donné, ne faut-il pas aussi s'interroger sur les bâtiments dont disposaient les banques à travers leurs réseaux d'agences ?

Ce n'est pas directement de votre responsabilité, mais les agences bancaires ont été également drastiquement réduites. Il y avait là des biens dont les banques se sont peut-être un peu débarrassées et, dans le cadre d'un processus — dont je peux comprendre à certains égards la logique, je ne veux pas faire du *bank*

bashing –, il y a une logique qui est à l'œuvre et à certains égards, on peut la comprendre. Néanmoins, il y avait un réseau d'agences bancaires et un patrimoine immobilier. C'est peut-être d'abord vers ce patrimoine qu'il faut se tourner avant de solliciter les communes pour qu'elles mettent à disposition – on ne sait d'ailleurs pas très bien dans quelles conditions – des biens publics.

De la même façon, par rapport aux défis que vous relevez sur la difficulté d'installer des kiosques, il faut peut-être que l'on s'interroge sur les modalités d'intégration de ces kiosques dans l'environnement proche. Je pense que les fonctionnaires délégués sont des gens de bon sens. Il y a évidemment des guides auxquels ils doivent se référer, mais j'ai l'impression que, bien souvent, lorsqu'il y a eu des refus, c'est parce que le kiosque paraissait insuffisamment intégré dans l'environnement, sur une place publique ou à proximité de biens qui ont une valeur architecturale, voire qui sont classés. Venir déposer un kiosque qui est fonctionnel, qui est moderne, c'est bien, mais on peut comprendre aussi qu'il y ait un souci d'intégration urbanistique.

Puis, je voudrais surtout revenir sur le troisième défi que vous avez relevé, celui des communes sans distributeurs. J'ai envie de vous demander combien il y en a. Combien y a-t-il de communes actuellement sans distributeurs? Je pose la question parce que, comme M. Demeuse l'a fait, on a vraiment besoin d'une transparence totale, et ce jusqu'à l'échelon local. Les chiffres dont on a disposés, les moyennes qui ont été communiquées, elles l'ont été souvent sur la base de données provinciales. Les moyennes à l'échelle provinciale, c'est quand même peu révélateur de la diversité du territoire.

J'insiste aussi pour que vous puissiez communiquer les chiffres commune par commune, afin que l'on ait pour chaque commune le nombre de distributeurs qui existaient, pas seulement dans le réseau BATOPIN, mais historiquement. Ainsi, cela permettra que l'on sache maintenant quelle sera la situation. Les mandataires communaux n'ont pas cette information. Nous-mêmes ne l'avons pas, alors qu'elle est disponible à la Banque nationale. Sans doute également que, dans votre documentation, vous avez ces chiffres.

Il y a là un impératif de transparence qui doit être respecté, sans quoi on est leurré par des présentations biaisées, sans que l'on mesure réellement tous les impacts sur le territoire, y compris dans les zones les plus reculées ou les plus rurales.

Je parle des zones rurales parce que je voudrais, sans reprendre les chiffres que M. Demeuse a donnés, insister sur la disparité entre le nord et le sud du pays à la lecture des chiffres qui sont disponibles. C'est une évidence. Nous avons droit à une explication, surtout quand on voit que, dans les zones considérées comme urbaines, ce sont les provinces flamandes qui sont les

mieux desservies. Le pourcentage de la population à moins de deux kilomètres à pied est très élevé dans les provinces flamandes, mais il est plus bas dans les provinces wallonnes. Pourtant, quand on voit les efforts additionnels qui sont faits, ils sont prioritairement faits sur les provinces flamandes.

Cela vaut pour les communes en zone urbaine, mais cela vaut pour toutes les catégories de communes. Raison pour laquelle d'ailleurs j'avais déposé en son temps des résolutions pour que le ministre et le Gouvernement se saisissent de ce dossier sous l'angle de cette disparité entre le nord et le sud du pays. Les territoires ne sont pas les mêmes, la densité n'est pas la même, mais au total on a l'impression qu'il y a deux poids deux mesures, y compris à l'échelle du territoire wallon.

Enfin, on a le sentiment que les citoyens ne sont plus sur pied d'égalité et qu'un développement du territoire se fait à des vitesses différentes, selon le profil sociologique de la population ou selon sa localisation. Vous avez, par exemple, en introduction, insisté sur le fait que vous recherchiez prioritairement des lieux de centralité : les gares qui sont fréquentées, les grands axes de circulation, les centres commerciaux. Je peux comprendre en termes de rentabilité ce souci de trouver des lieux de centralité, mais on voit que, ce qui est à l'œuvre, c'est un processus de raréfaction et de désertification dans d'autres zones. C'est le même processus que celui auquel on a pu assister, par exemple, au niveau des bureaux de poste. Je me souviens d'avoir reçu le CEO de Bpost il y a des années, qui venait expliquer que les bureaux de poste, désormais, allaient fermer les uns après les autres, qu'il en resterait un par commune et que les points poste allaient disparaître les uns après les autres. C'est effectivement ce qui s'est produit.

On a eu hier, dans une autre commission, un débat sur la réorganisation des lignes TEC. Là aussi, c'est un peu la même logique : on privilégie des lignes express, de grandes voies de communication parce qu'il y a une clientèle qui peut être intéressée, mais l'on néglige des zones un peu plus reculées, un peu plus rurales.

Il y a pour la population une différence de traitement, en particulier pour les habitants des zones rurales, même si les problèmes se posent également en zones urbaines. Ceux qui sont dans des territoires un peu plus reculés auront moins que les autres accès au cash, alors que dans leur vie quotidienne ils en ont autant besoin.

On voit bien que pour ceux – je ne vais pas dire en situation de précarité – qui ont davantage de difficultés de déplacement, comme les personnes à mobilité réduite ou les personnes âgées, l'accès sera plus difficile, parce qu'elles ne fréquentent pas les grandes gares ni les centres commerciaux.

À cela s'ajoute aussi un peu la fracture numérique, qui est un vrai problème pour une partie importante de la population, même si les choses évoluent dans la durée. C'est cette disparité qui m'inquiète, cette priorité donnée à des zones considérées comme plus centrales.

Cette centralité, c'est un peu ce qui inspire aussi le Schéma de développement du territoire de la Région wallonne. Il faut que chacun balaie devant sa porte. Il n'y a pas que le secteur bancaire, c'est un peu une tendance qui est à l'œuvre, y compris dans l'ensemble des services publics ou parapublics. C'est ce qui est profondément inquiétant : les habitants de cette région ne sont pas traités de manière équitable.

Monsieur le Président, voilà les quelques questions ou réflexions que je voulais partager avec vous. Je souscris évidemment à tout ce qui a été dit par les collègues jusqu'à présent.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Monsieur le Président, je n'ai presque plus rien à dire, tout a déjà été dit.

Je voudrais commencer par remercier les représentants de BATOPIN, et leur dire que je comprends leurs hésitations à l'écoute de mes collègues. Vous êtes rudement accueillis et il y a beaucoup de choses, sinon à vous reprocher, en tout cas à vous demander. Néanmoins, je suis certain, comme d'autres l'ont souligné également, que le dialogue est positif et que nous pouvons échanger sur un certain nombre de choses pour essayer d'avancer ensemble. Cela nous permet de mettre des choses en perspective.

On a entendu dans vos propos que la connaissance du terrain était faible, notamment en Wallonie. Nous sommes peut-être là pour vous aider à mieux percevoir cela. Je redis que la problématique BATOPIN ne relève pas des compétences régionales. Je le redis parce qu'il faut que ce soit clair dans l'esprit des gens ; je ne veux pas leur faire croire qu'on serait capable de décider quelque chose qui s'imposerait. Nous n'avons pas de capacité légale, mais nous pouvons dialoguer et persuader.

C'est bien pour ça qu'il est intéressant que vous soyez là. On peut vous sensibiliser, on peut être aussi un relais auprès des collectivités locales. C'est le rôle de la Commission des pouvoirs locaux. On peut vous suggérer également, par exemple, de prendre contact avec de nouvelles formes d'organisation des collectivités locales, c'est-à-dire la supracommunalité. Des conférences d'élus existent maintenant au niveau de notre région, pas encore sur l'ensemble du territoire, mais cela se développe pas mal et nous avons là des représentants des différents niveaux de pouvoir qui peuvent, peut-être ensemble et avec vous, essayer de scanner le territoire et pour faire les meilleurs choix de localisation. J'aimerais attirer votre attention sur le coût des communes, mon collègue Demeuse l'a évoqué.

Nous sommes préoccupés par le fait qu'en cas de points de retrait insuffisants, les communes devraient prendre cela en charge. Vous avez des contacts sur le terrain avec différentes communes, les communes sont volontairement partenaires. Elles ont envie de trouver des solutions et d'être constructives. Il y aura certainement à un moment donné des investissements, même communaux, pour faciliter l'installation de BATOPIN dans des bâtiments anciennement de Belfius, par exemple. J'en connais particulièrement une qui va sur ce chemin-là.

Nous ne sommes pas réticents au niveau des communes. Cependant, je pense qu'il est important de rappeler qu'il n'est pas normal que des collectivités locales dépensent de l'argent pour des services qui relèvent des banques. Les banques doivent prendre cela en charge.

Pour entendre la problématique « urbanisme », je poserai une question à M. Borsus, le ministre de l'Aménagement du territoire, et je suppose que mes collègues feront pareil, pour voir ce qu'il y a lieu de faire pour améliorer les choses tout en n'allant pas non plus jusqu'à installer des kiosques en plein milieu d'une jolie place condruzienne. Le kiosque tel qu'il est conçu n'a pas sa place partout, peut-être dans les centres commerciaux, mais pas nécessairement dans les villages.

Enfin, il est intéressant de vous recevoir parce que nous sommes quand même ici en Wallonie, au-delà de la Commission des pouvoirs locaux, des députés wallons, et nous sommes inquiets de voir la lenteur d'installation de BATOPIN en Wallonie par rapport à la Flandre. On vient donc de poser des questions assez précises. Je ne vais pas revenir sur les chiffres parce qu'on en a déjà cité beaucoup. On peut légitimement s'inquiéter de l'état d'avancement de la mise en place des distributeurs sur le territoire wallon par rapport au territoire flamand. C'est un long débat qui ne doit pas nécessairement avoir lieu ici, mais qui peut aussi être entendu. Je suppose que ce n'est pas l'urbanisme qui serait plus souple en Flandre, qui expliquerait seulement l'installation plus rapide. Toutefois ce sont des choses qui nous paraissent importantes à dire.

Je vais revenir deux secondes sur le protocole. Si on compare les chiffres d'il y a quelques années, on est loin du compte et on a une réelle réduction. Cependant, si on compare avec l'épure qui avait été présentée au départ par BATOPIN, je pense qu'on a arrêté l'hémorragie. On peut déjà s'en féliciter. Je suis un peu déçu du manque de soutien de tous les partenaires. Je leur demande de continuer à soutenir les ministres concernés pour qu'ils puissent aller encore plus loin. On a arrêté l'hémorragie et je trouve qu'il faut déjà s'en féliciter. C'est toujours ça de pris. Je ne vais pas revenir sur les chiffres de répartition, de nombre, etc. Ils ont été évoqués, on les connaît.

La localisation des distributeurs, il est vrai, constitue un gros souci. J'ai entendu que vous privilégiez notamment les zones commerciales. C'est logique. Si l'on a besoin de cash, c'est pour acheter des marchandises, pour aller boire un café, et cetera. Mais, à ce rythme, on va être mal en zone rurale. Si je prends le tissu local de ma commune, je n'ai pas de centre commercial, je n'ai pas énormément de commerces. Néanmoins, l'argent liquide est indispensable aussi à la vie d'un village, à la vie associative, à plein de choses. Il faut donc être prudent.

Le long terme, mes prédécesseurs en ont déjà parlé, mais neuf ans, cela me semble aussi un peu court.

J'ai parlé de l'urbanisme, des problèmes de localisation des distributeurs. Bpost a toujours cette obligation dans son contrat d'installer dans les communes où il n'y a pas de distributeurs. Par rapport à votre travail, il faudrait peut-être – je suppose que c'est peut-être le cas – vous coordonner avec Bpost. Dans les communes sans distributeur, laissez faire Bpost. Ne vous chargez pas de cela puisqu'ils s'en chargent. Cela vous permettra peut-être de vous concentrer sur d'autres lieux, puisqu'ils sont là.

On a beaucoup accusé les politiques ou imputé la responsabilité au Gouvernement fédéral ou aux décideurs politiques. Or, cette responsabilité, c'est la vôtre. Ce sont les quatre grandes banques belges qui ont décidé de créer BATOPIN et de changer la manière de travailler. Je veux donc bien que l'on se fouette, mais, à un moment donné, c'est tout de même leur responsabilité et, derrière, ce sont leurs clients. En l'occurrence, il y a quelque chose que je ne comprends pas. On est en train de mettre la responsabilité sur les pouvoirs publics. Pour moi, la responsabilité est d'abord celle de quatre opérateurs privés qui ne font plus métier de la satisfaction de leur clientèle. Il y a là un hiatus.

Les clients, à un moment donné, doivent y réfléchir. À côté des quatre consortiums de banques et du consortium BATOPIN, il y a d'autres banques qui, elles, au contraire, vont plutôt dans l'autre sens. Il faudra se poser aussi la question au niveau de votre politique commerciale.

À propos du cash, je ne vais pas revenir sur ce que la BCE a dit. Au niveau européen, on se rend en effet compte qu'il ne faut pas supprimer le cash. La tendance a été de le réduire pour diverses raisons : des raisons de sécurité, pour éviter l'argent au noir, et cetera. On voit d'ailleurs que l'on n'est plus qu'à 150 millions d'euros de retraits sur l'année 2022 ou 2023. Pourquoi pas? Cela permet aussi de faciliter un certain nombre de transactions et de les rendre plus sécures, plus transparentes. La BCE dit qu'il faut absolument garder du cash. Dans notre société, pour ma part, il faut toujours du cash et il en faudra toujours. Si l'on fait disparaître complètement les distributeurs, cela posera effectivement un gros problème.

Je rappelle à mes collègues que c'est une proposition qui est latente au niveau du Fédéral. Ce n'est pas notre compétence, mais c'est celle du Fédéral. Le groupe socialiste a déposé une proposition de loi pour garantir l'accès au cash, comme l'accès et le nombre de distributeurs. Par conséquent, soutenez-nous si vous êtes d'accord avec cette idée.

M. Evrard y a fait référence, nous avons été quelques-uns ici à nous interroger sur l'implantation des distributeurs dans les autres pays européens, en Asie, aux États-Unis et dans les autres pays du monde. Les distributeurs y sont partout. Certes, ce n'est pas la responsabilité de BATOPIN ou du Consortium. Mais comme le système a été créé par les quatre grandes banques belges, vous pourriez peut-être intercéder et faire pression à qui de droit – je répète : compétence fédérale – pour alléger les obligations de sécurité.

C'est vrai qu'il ne faut pas avoir deux molosses derrière soi quand on retire de l'argent. Mais quand je vois où l'on peut retirer des moyens financiers – M. Evrard parlait même d'un garage –, il y a vraiment un travail à faire à ce niveau parce qu'on en a partout dans certains pays. Chez nous, on est en train de s'arracher les cheveux pour en rajouter 200 et peut-être encore 200 en plus. On négocie un peu comme des marchands de bétail pour essayer d'en avoir un peu plus par-ci et un peu plus par-là. Or, il suffirait d'alléger les conditions de sécurité. J'en appelle donc à vous, sinon à BATOPIN, à vos mandants, pour essayer de faire bouger les lignes et essayer de faire avancer cela.

Dernière chose, je pense que l'on se trompe de débat. On ne parle que du cash et des distributeurs de billets. On parle un peu aussi de déposer l'argent, mais on oublie complètement le service. À nouveau, comment vos clients vont-ils faire s'ils ne peuvent plus aller trouver leur agent, s'ils ne peuvent plus aller dans une banque pour faire leurs versements, s'ils n'ont pas d'ordinateur chez eux, s'ils ne s'y retrouvent pas avec l'application de la banque ? Comment les gens font-ils ?

Je pense qu'il y a là un autre problème de taille : c'est l'accès aux services bancaires, aux services publics, aux services en général qui se numérisent un peu partout. C'est un vrai problème de société dont on n'en parle pas du tout. Ce qui me tracasse plus, ce n'est pas tellement le cash que l'on n'aura plus ; c'est le fait que des gens ne savent pas faire des opérations ou trouver leur banquier pour les y aider parce qu'ils ne savent pas les faire seuls. On occulte complètement ce débat.

À un moment donné, par rapport aux services bancaires, il va y avoir un gros problème avec vos usagers – pour ne pas dire vos clients – qui vont vraiment être en rupture numérique et dans l'impossibilité de travailler avec une banque. Or, quand on n'est pas dans une banque, que fait-on avec son argent? Cela pose vraiment un problème. Que fait-on

par rapport à cela? Les banques que vous représentez seraient-elles disposées à trouver des solutions plus globales, avec les pouvoirs publics, pour financer les ressources humaines qui seront nécessaires demain en maillant le territoire pour aider ces personnes qui seront en fracture numérique et qui n'auront pas les outils? Il ne s'agit pas que de personnes âgées. Il y a aussi des gens qui n'ont pas toujours les moyens culturels et intellectuels pour s'en servir.

Il y a des choses à créer. Tout n'est pas négatif, mais tout n'est pas positif non plus, vous l'aurez compris. Je vous remercie encore d'être venus nous écouter.

M. le Président. – On a fait un large tour de table. Vous avez certainement dû prendre beaucoup de notes et de quoi nous répondre.

Je voudrais aussi rajouter quelque chose brièvement. Quand on dit qu'il y a une diminution des besoins d'argent liquide, je ne sais pas si l'on a une évaluation du rôle que jouent les magasins dans cette tâche-là. Dans mon village, je vois énormément de gens aller au magasin et demander de l'argent en supplément. Il y a aussi une distribution de cash qui se fait à travers les commerces qui n'avaient pas d'autres choix, notamment pour dépanner où il n'y avait pas de distributeurs. C'est peut-être devenu une habitude, je ne sais pas si cela plaît ou déplaît aux magasins. Quand on fait une évaluation des besoins en cash, elle peut être un peu tronquée si l'on n'a pas ces chiffres-là. Peut-être en disposez-vous.

La parole est à M. Ghysel.

M. Ghysel, CEO de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN). – Merci pour toutes vos questions. J'ai essayé de toutes les noter. Je ne sais pas

encore dans quel ordre, mais on va faire de notre mieux pour y répondre.

Je vais commencer avec quelque chose que j'ai entendu et je ne veux pas me cacher derrière le fait que je suis nouveau chez BATOPIN. Pour moi, il est important que l'on ait ce contact. J'entends dire que des invitations ont été refusées. Si c'est le cas, je le regrette. J'ai aussi lu le compte

rendu de la réunion précédente. Honnêtement, notre réponse partait d'une bonne intention – parce qu'on voulait bien venir –, mais a tout de même suscité quelques réactions. Je veux donc vraiment répéter que je suis content d'être ici et certainement après avoir entendu toutes les questions qui vont me permettre de répondre sur pas mal de choses.

Si j'ai manqué certaines choses, n'hésitez

pas à me les rappeler parce que c'était une longue liste. Surtout pour les personnes qui ont commencé, c'est peut-être déjà un peu plus loin dans ma mémoire. Globalement, on fait beaucoup la distinction entre la couverture et le nombre de distributeurs de billets. Je le comprends. C'est un débat difficile parce qu'on vient d'une situation où

l'on avait parfois sur certains lieux des surconcentrations : autour du marché, aux places centrales, il y avait parfois quatre banques. On avait aussi des zones blanches. C'est pour cela que le protocole a été conçu en visant la couverture et pas le nombre de distributeurs de billets.

Pour revenir à ce qui a été mis dans le protocole, celui-ci indique qu'il y avait, fin 2020-2021, une certaine couverture avec les trois zones qui ont été citées. Le protocole demande au secteur financier de garantir le même degré de couverture dans ces différentes zones. C'est dans cet esprit que l'on a adapté nos plans. BATOPIN n'était pas autour de la table dans la négociation. On est un des distributeurs de billets. On joue un rôle clé dans la réalisation de ce protocole et on prend la majorité des choses.

Si l'on se penche sur l'analyse que l'on a réalisée pour la Région wallonne – qui s'applique aussi pour les autres Régions –, les changements que l'on a faits sur ce plan, ce n'est pas sur les zones touristiques, les magasins ou les restaurants, c'est surtout pour réduire le nombre de zones blanches. Les 67 emplacements additionnels, ce sont quasiment uniquement des cas pour augmenter la couverture, pour remplir cette ambition qui était dans le protocole afin qu'en 2025, on soit au même niveau. C'est important à mentionner.

Une autre question évoquée par certains d'entre vous : peut-on avoir plus de visibilité sur ce que sont exactement ces emplacements au travers du territoire ?

Si l'on regarde toute la Wallonie, quel est le nombre de distributeurs par province ?

Nous inclus, nous n'avons pas une vue sur la totalité de la situation en 2025 sur le territoire belge. On est seulement un des opérateurs de distributeurs de billets, donc, on n'a pas une vue sur les plans des autres distributeurs de billets, ni sur la totalité. La seule instance qui a cette vue, c'est la Banque nationale de Belgique qui reçoit régulièrement tous les plans des différents distributeurs de billets. C'est une information que je ne peux pas vous partager.

Dans le même esprit, une question posée était de savoir s'il était possible, spécifiquement pour BATOPIN, de dévoiler les emplacements exacts des points cash. Comme on est dans un contexte concurrentiel, on n'est pas le seul opérateur distributeur de billets en Belgique. Il y en a d'autres dans les autres banques, mais aussi d'autres opérateurs indépendants. Du point de vue de notre entreprise, on ne peut pas partager la liste avec les emplacements que l'on vise.

Néanmoins, je veux répéter l'engagement évoqué par Mme Janart : une fois que l'on a complété notre analyse pour une certaine région et que l'on a décidé d'y mettre un emplacement d'un point cash, on va proactivement contacter et informer la commune pour lancer la recherche. On cherche encore 177 bâtiments. C'est là que l'on sera dans l'interaction et dans la communication avec les communes.

Je vous remercie pour certains de vos feed-back qui disaient que vous appréciez cela. C'est une forte volonté d'être davantage sur le terrain. On le fait de deux manières.

D'abord, on a engagé des *hunters*, personnes qui se déplacent sur tout le territoire afin de chercher s'il y a des immeubles disponibles. Ensuite, on a également une personne désignée pour cette interaction avec les communes, à partir du moment où l'on a décidé de l'emplacement jusqu'au moment où ce nouveau point cash prend vie.

Il y avait quelques questions au niveau de l'accès PMR. Il est d'abord important de mentionner – si nécessaire, Mme Janart peut entrer plus en détail sur ce point, car c'est elle qui s'en est occupée – que l'on a eu des contacts avec des organisations. Pour la Région wallonne, c'est CAWaB. On a été en contact avec eux pour capter leurs demandes vis-à-vis de notre offre de services.

Madame Janart, pouvez-vous donner quelques exemples de ce que l'on a convenu avec eux ? L'idée est d'illustrer que le PMR est important dans notre stratégie.

Mme Janart, Chief Product Officer de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN). – Avec ces organisations, CAWaB entre autres, on a travaillé sur l'architecture. On s'est demandé comment faire en sorte que l'accès dans le magasin soit le plus simple possible. C'est le côté architectural.

Au niveau de l'expérience client sur la machine et aussi de la lisibilité des écrans – où doit-on mettre les boutons? –, d'un point de vue vraiment très pratique au niveau du software, on a travaillé avec le CAWaB et un groupe d'utilisateurs en test, pas seulement les personnes à mobilité réduite, mais aussi avec des testeurs qui sont moins digitalisés, comme les analphabètes, les personnes qui ne parlent pas nos langues.

Avec eux, on a parcouru tout ce chemin de l'expérience client pour améliorer notre software, pour améliorer la lisibilité et la visibilité sur nos écrans. On a aussi pris en considération les conseils pour les distributeurs et pour l'architecture.

M. Ghysel, CEO de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN). – Voilà, j'espère que cela illustre un peu l'importance que l'on donne à cela. Cela dit, ce

n'est pas toujours évident. Depuis un certain temps, on est encore devenus plus sévères dans l'acceptation de nouveaux bâtiments. Dans certaines régions, dans certaines communes, dans certaines villes, il n'est vraiment pas facile de trouver le bon bâtiment en termes d'accessibilité.

Je peux faire référence à une autre question – et je suis content qu'elle ait été évoquée –, à savoir le patrimoine des banques. Je peux vous dire que c'est un de nos axes autres que ceux que l'on a cités aussi, sur lesquels on travaille avec nos quatre banques membres, parce qu'elles ont un certain patrimoine, dont une partie devient disponible, qui parfois leur appartient, que, parfois, elles louent elles-mêmes. On a mis un trajet avec ces quatre banques membres pour analyser quelles sont les opportunités dans leur patrimoine pour vraiment récupérer ces emplacements en vue d'y mettre un point cash.

Cela dit, ce n'est pas toujours une solution, parce que, parfois, ces agences sont trop grandes pour nous, parce que l'on n'a pas besoin de beaucoup de mètres carrés. Cela peut être un défi. Parfois, on constate aussi que ces agences, en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, ne sont pas conformes non plus. Ce n'est pas propre à chaque ex-agence bancaire, mais on a un travail consacré à cela, et je pense que l'on a identifié récemment un *batch* de 20 que l'on va incorporer dans cela.

Il y avait quelques questions sur Bpost. Je vais essayer d'être le plus clair possible parce qu'il y a différents angles de vue. Premièrement, effectivement, BNP Paribas Fortis a acquis la banque de Bpost et l'intégrera à un certain horizon de temps. Je ne connais pas leur timing exact. Au moment où il y a eu cette intégration, les ex-clients de la banque de Bpost vont pouvoir, comme ils le peuvent maintenant, utiliser nos points cash. Comme ils sont, en ce moment, clients d'un membre de BATOPIN, ils ne vont pas seulement pouvoir utiliser le retrait de cash et le changement du PIN, mais aussi d'autres services comme la consultation du solde du compte ou le dépôt d'espèces. Vous savez, il y a une distinction entre chaque client, chaque citoyen: un client de n'importe quelle banque peut faire un retrait de cash et un changement de PIN; les clients de nos membres peuvent avoir certains services additionnels, comme le dépôt d'espèces et la consultation du solde du compte. À ce moment, les clients de l'ex-banque de Bpost vont pouvoir aussi utiliser ces services.

C'est très important de mentionner cela, c'est indépendamment du réseau de Bpost, parce que le réseau de distributeurs de billets appartient à Bpost et non à la banque de Bpost Banque. Je pense que c'est vraiment important de faire ces distinctions. En soi, cette situation ne change rien. Il y a le réseau de BATOPIN, il y a le réseau de Bpost, comme il y a le réseau des autres banques en Belgique. J'espère que j'ai expliqué clairement cette distinction.

Une deuxième question liée à Bpost concerne l'objectif d'un distributeur de billets par commune. Là, je dois entrer un peu plus dans les détails du protocole. Le protocole fait une distinction entre les périodes avant 2021 et après 2021. Dans la période avant 2020-2021, il y avait le contrat entre le Fédéral et Bpost pour garantir, s'il n'y avait plus de distributeurs de billets, que Bpost, à la demande d'une commune – je pense que l'initiative d'être prise par la commune – mette un distributeur de billets dans cette commune. C'est pour la période avant 2020-2021.

Dans le protocole, s'il y a des zones blanches – des communes sans DAB qui se sont créées après 2020-2021 –, le secteur financier remplira ce trou, si je peux dire.

Je pense qu'il y avait une question quelque part dans ce contexte, peut-être que Marie peut mieux répondre que moi sur cela. Dans le plan que l'on a élaboré, on a déjà identifié certaines communes qui sont tombées sans distributeur de billets après 2020-2021. On va prioriser de mettre en place une solution.

Je ne sais pas si Marie veut ajouter quelque chose, parce qu'il y avait une question sur le nombre d'emplacements ou le nombre de communes.

Mme Janart, Chief Product Officer de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN). – Depuis l'été, vous n'êtes pas sans savoir que quelque chose bouge au niveau des agences bancaires. On a identifié trois communes avec lesquelles on a déjà eu des contacts avec le bourgmestre en Wallonie, sur lesquelles on envisage de les prioriser dans la conclusion d'un contrat avec la commune, c'est-à-dire un contrat pas payant pour la commune.

On va installer un dispositif sur ces communes dès que l'on aura le permis d'urbanisme.

Entre-temps, on a fait notre étude vers 2025, on a bien tenu en considération s'il y a des communes qui tombent sans distributeur, ces communes seront dans notre liste dans le futur, vers fin 2025, pour résoudre ce trou blanc que l'on créerait si l'on n'avait pas eu le protocole.

M. Ghysel, CEO de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN). – Merci, Marie, chaque fois je te passe la parole, cela me donne l'occasion de regarder dans mes notes, pour voir la prochaine question à adresser.

Il y avait quelques références s'interrogeant s'il y avait une différence entre la Flandre et la Wallonie. Notre approche est équitable au travers des différentes Régions.

Pour l'illustrer – on a fait aussi cette analyse –, le nombre de distributeurs de billets que l'on met à disposition et comment cela – j'espère utiliser le bon

mot – se proportionne vis-à-vis de la population, c'est la même au travers des différentes Régions. Il n'y a pas une différence en termes de nombre de distributeurs de billets par nombre d'habitants au travers du territoire belge.

Il y a une petite nuance que je veux ajouter. Il y a quelques semaines, on a fait cette analyse. Dans l'implantation exacte que l'on est en train de faire, que l'on est en train de préparer, on voit que proportionnellement en Wallonie, on a un peu plus d'emplacements prévus en termes de proportionnalité en termes de la population.

C'est logique, vu les spécificités de la Région wallonne qui ont été citées. C'est un peu plus d'emplacements, avec un peu moins de distributeurs de billets par emplacement. On fait un peu plus d'emplacements en Wallonie, comparé avec la Flandre. De ce point de vue, on tient compte en partie de la spécificité de la Région wallonne.

Il y avait aussi une question au niveau des 24 retraits gratuits définis dans le protocole. C'est quelque chose qui a été décidé au niveau protocole, mais j'ai entendu dire que c'est une régression.

À ma connaissance, si l'on compare avec la situation d'avant, c'est un progrès, parce que ce qui est spécifique dans cela, c'est que ce sont 24 retraits, qu'importe à quel distributeur de billets, à quel opérateur de distributeur de billets. Ce n'était pas le cas avant. C'est un progrès. À notre connaissance, c'est assez unique, si on le compare avec d'autres pays.

Puis, si cela dépasse les 24 retraits, je ne vais pas m'exprimer à ce sujet. C'est lié à la politique commerciale de chaque banque de décider ce qu'ils font si cela dépasse le 24 courant. Cependant, je sais que ce n'est pas parce que cela dépasse le 24 qu'il y a un paiement demandé.

Je ne me suis pas rendu à la mer, Madame Galant, mais en Espagne pendant l'été. Là-bas, j'ai vu que beaucoup de distributeurs de billets sont, en termes de sécurité, complètement différents des nôtres. En Belgique, les règles de sécurité sont déterminées par le ministre de l'Intérieur au niveau fédéral. Dès lors, si vous avez des remarques, c'est à ce niveau qu'il faut vous adresser.

Ensuite, si l'on compare le modèle suivi à l'étranger, le service offert aux clients n'est pas comparable à ce qui est proposé en Belgique. Le modèle commercial est tout autre et il faut parfois payer une commission pour retirer de l'argent. C'est une différence importante dont il faut tenir compte si l'on compare.

À propos des problèmes et des pannes évoqués, je peux vous assurer que l'on suit cela de très près. Si l'on compare les statistiques au niveau des incidents ou des problèmes, on ne voit pas de différence en comparaison avec le réseau des distributeurs de billets de nos banques qui sont membres fondatrices de BATOPIN. Cependant, je peux bien m'imaginer que si les problèmes et pannes se produisent dans un contexte nouveau, cela provoque davantage de frustration et agitation. Avec les changements, en étant un peu stressé face à de nouveaux écrans qui ne fonctionnent pas, je peux imaginer une frustration plus élevée que si cela se produisait dans l'agence bancaire où l'on a ses habitudes. Cependant, les statistiques montrent qu'au niveau du service, on est dans les normes comparé avec d'autres opérateurs de distributeurs de billets.

Je reviens que l'aspect transparence, mot très utilisé. J'ai évoqué le défi, nous sommes dans un contexte concurrentiel, on ne peut pas mettre tout à la disposition. Pour beaucoup de gens, c'est difficile aujourd'hui d'imaginer quelle sera la situation fin 2025. Nous devons maintenir notre vitesse de développement afin que nous ayons le plus d'emplacements équipés. C'est pour cela que je répète notre engagement à communiquer mieux et en anticipant. C'est le grand changement comparé avec le passé. Avant, on communiquait après être installés sur place. Maintenant, on veut communiquer beaucoup plus tôt. Je repasse la parole à Mme Janart.

Mme Janart, Chief Product Officer de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN). — Il y avait pas mal de questions sur la fonctionnalité des dépôts et la manière de déposer de l'argent. En effet, le nombre cité à la Chambre était correct. Il s'agit bien de 500 emplacements sur 950. Cela représente plus de 1 400 machines, ce qui est plus que la moitié demandé dans le protocole.

Comment procède-t-on pour cela ? Je reviendrai sur la question de Mme Galant sur le piétonnier à Mons et la crainte de n'être disponible que dans les grandes concentrations commerciales.

Pour le dépôt d'espèces, on va regarder l'attractivité commerciale de l'emplacement en déterminant où les commerçants ont l'habitude de déposer leur argent. Or, si l'on dit que l'on veut être là où il y a des centres commerciaux ou des grands axes, je ne parle pas uniquement que des grands shoppings, je parle de l'endroit où il est évident pour un citoyen d'acheter son pain et sa viande. Quand on parle de centre commercial, ce n'est pas seulement Mons et les Grand Prés à Mons, mais aussi Cuesmes, Ghlin et d'autres parce que l'on veut être là où c'est évident.

En Wallonie, où il y a de grandes routes nationales, il serait très simple pour nous de trouver un terrain le long d'une route nationale et de nous mettre au milieu de nulle part. Je rejoins la question au niveau de la confidentialité et du sentiment de sécurité. On veut être là où les gens bougent, où il y a de la circulation, où les gens font leurs courses et pas sur un endroit déserté le soir.

Pour répondre à la question du piétonnier, à Mons on espère pouvoir obtenir un mélange, c'est-à-dire être dans la gare, dans le piétonnier et autour parce que tout le monde n'a pas la possibilité de se rendre dans le piétonnier et tout le monde ne prend pas le train. C'est pour cela que, à Cuesmes et Ghlin, on a un accord avec la Ville de Mons pour y mettre un dispositif de retrait d'argent. Malheureusement, ces deux kiosques ont été refusés par le fonctionnaire délégué. Cela fait déjà plusieurs mois que l'on cherche à avoir une collaboration étroite et à être en dialogue avec les fonctionnaires délégués. Je comprends tout à fait que c'est un kiosque moderne et qu'il faut respecter le patrimoine historique. À Ghlin et Cuesmes, la Ville de Mons avait bien dit que c'était l'endroit idéal et normal pour le citoyen. Nous allons tenter d'en discuter avec le fonctionnaire délégué.

On a parlé avec plus de 100 communes en Wallonie. Entre autres, à Marchin, on a une bonne collaboration avec la commune.

Nous avons vu plus d'un tiers des communes wallonnes, que ce soit sur place ou via Teams. Il est vrai que Teams est un peu impersonnel et donne l'image que nous allons décider de tout depuis Bruxelles. Nous contactons beaucoup de communes. C'est pour cette raison que nous utilisons Teams. Sinon, des personnes roulent beaucoup en voiture et rencontrent peu de gens.

La semaine passée, mes collègues du terrain ont eu des contacts avec sept échevins en Wallonie afin de trouver des emplacements. Nous envoyons des personnes qui connaissent le terrain, qui regardent comment cela se passe dans la rue, qui se demandent si c'est un endroit logique et qui parlent avec des gens.

Toutes les propositions de Jurbise ont été étudiées. Nous avons étudié six bâtiments, dont une agence bancaire qui n'était pas adéquate pour l'installation que nous souhaitons. Si nous voulons y mettre quatre distributeurs, c'est parce que c'est basé sur le nombre de transactions actuellement faites dans cette commune. On a ces données et l'on se base sur le nombre des transactions aujourd'hui par endroit de nos membres. Les surfaces étaient parfois trop petites et trop étroites. On a trouvé quelque chose, et je peux vous confirmer que la porte reste ouverte, selon nos horaires, y compris le dimanche. On a conclu cela dans le contrat de bail. Là, je peux vraiment vous dire que c'est sous contrôle.

M. Ghysel, CEO de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN). – C'est pour ce type de questions détaillées que Marie Janart maîtrise tous les détails.

Une question faisait référence au protocole au niveau du minimum de 20 000 transactions. Quelle est l'approche? Le protocole est assez clair à ce niveau. Dans le protocole, il y a la possibilité de déplacer un distributeur de billets, sauf s'il y avait un certain accord avec la commune, mais c'est toujours dans le cas de

déplacer. Ce n'est donc pas une réduction du nombre de distributeurs de billets. Je pense que c'est important de mettre l'accent sur cela, même si cela ne concerne que BATOPIN. En revanche, nous ne pouvons pas parler au nom du protocole dans son intégralité. Je ne peux pas parler pour d'autres opérateurs distributeurs de billets.

Lorsque nous décidons d'investir un certain emplacement, ce n'est pas dans l'idée si on constate deux ans ou trois ans après que les chiffres de fréquentations sont plus bas que 20 000 de dire qu'on va changer d'emplacement. Chaque décision concernant un emplacement amène en effet à un investissement important. Le protocole y fait référence, mais ce n'est pas notre intention de très vite bouger les emplacements concernés. Sur cette question, il était fait référence aux avis que la BCE a donnés à la suite de la demande de Banque nationale de Belgique. Selon moi, l'origine de la demande provient du Parlement fédéral qui s'est adressé à la Banque nationale de Belgique qui l'a remise à la Banque centrale européenne.

J'ai bien lu cet avis. Pour avoir le feed-back du secteur financier, je propose de vous adresser à Febelfin. Ce n'est en effet pas mon rôle de m'exprimer sur cet avis.

Il y avait aussi une question sur la réaction de BATOPIN s'il y a de nouvelles initiatives prises au niveau législatif. Cette interrogation doit de toute façon être adressée à Febelfin qui représente le secteur bancaire. Notre focus actuel – je veux mettre l'accent làdessus –, c'est l'existence du protocole et le fait que l'on veuille, le plus vite possible et dans les délais qui sont définis dans le protocole, implémenter les 950 emplacements pour fin 2025. Dorénavant c'est notre focus. On va voir comment cela évolue sur le plan législatif dans le futur.

Il avait quelques divergences au niveau de la propreté. Un parlementaire affirmait que c'était une catastrophe. Je crois pouvoir dire que ce n'est pas le cas. Le dire serait une exagération. Cela signifie-t-il pour autant que l'on n'a pas de défi ? Non. Comme on l'a aussi évoqué, dans les enquêtes chez nos utilisateurs, ils disent apprécier les efforts additionnels qu'on a faits. Cependant, dans certains emplacements, on a encore un défi à relever, notamment avec des SDF. Avec nos différents partenaires, on est en train de regarder comment on peut résoudre cela de façon la plus appropriée. Cela reste notre priorité. Ce n'est pas une catastrophe, mais un point d'amélioration.

Enfin, je termine avec la question de M. le Président, au niveau des magasins. Malheureusement, nous ne disposons pas de chiffres. Il ne s'agit pas de quelque chose qui est enregistré. Quelque chose se fait sur le terrain, mais on n'a pas les données.

M. le Président. – Je vous remercie beaucoup pour toutes ces réponses.

Je propose qu'on reparte sur un tour de table où chaque député a son approche et éventuellement une petite question complémentaire. Cela peut être fait aussi par la suite parce qu'après avoir été bombardé de questions, il n'est pas toujours évident d'apporter toutes les réponses.

Je rappelle que les comptes rendus seront disponibles et intégralement. Donc, vous aussi, Monsieur Ghysel, vous aurez l'occasion peut-être de revoir et relire l'ensemble des questions, ce qui peut être intéressant par la suite. N'hésitez pas à communiquer quand vous le souhaitez des informations que nous nous ferons un plaisir de diffuser à l'ensemble des députés.

La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je vais d'abord vraiment vous remercier, Monsieur Ghysel, pour cet exercice qui est particulièrement compliqué. Je me rends compte de la difficulté de répondre à l'ensemble des questions. En tout cas, merci le dialogue et la discussion de ce matin. Merci en particulier pour les précisions sur Bpost. C'était particulièrement clair dans vos réponses.

Merci aussi pour la confirmation sur les éléments de dépôt versus retrait. Vous confirmez que ce sont 500 sur 950 emplacements, un peu plus de machines que ce qui est prévu dans l'accord. Cela veut dire que ce ne sera pas dans toutes les communes nécessairement, si je comprends bien. Je serais intéressé d'avoir la répartition géographique de cette possibilité de dépôt.

Sur la différence entre le taux de couverture et le nombre d'emplacements, c'est une différence importante. On avait très bien compris cette différence au sein de cette commission, lorsque l'IWEPS était venu présenter son étude et son travail.

C'est dommage que ce travail n'ait pas inspiré BATOPIN et les autres partenaires de l'accord au moment de réaliser cet accord. Il y avait là une matière intéressante pour travailler et avancer dans des coûts raisonnables, mais pour augmenter l'accès des citoyens à ce service essentiel.

Je vous encourage à retourner voir ce que l'IWEPS avait réalisé comme travail pour la Wallonie, pour encore affiner les possibilités de développements ultérieurs.

Sur la situation en Wallonie par rapport à la Flandre, j'entends votre réponse. En l'absence de chiffres précis sur le taux de couverture en 2025, on ne peut, pour l'instant, que se baser sur les chiffres du nombre de distributeurs et d'emplacements. Or, les installations prévues sont beaucoup moins nombreuses en Wallonie par rapport à la Flandre. Je reviens avec cet enjeu de transparence. Cela ne va pas de ne pas avoir accès à tous les éléments de l'accord, de ne pas avoir les chiffres précis par commune et l'emplacement prévu des distributeurs.

Si vous voulez nous convaincre et convaincre les citoyens, ce sera la seule façon.

J'entends – c'est sans doute normal – que vous remettez la responsabilité sur la BNB. OK, mais vous représentez ici les quatre plus gros opérateurs. C'est fondamental d'avoir vos points de distributeurs.

Vous parlez de l'enjeu de la concurrence. Vous avez aussi une responsabilité. Les quatre plus grandes banques représentées par BATOPIN dans l'accord prévu ne doivent assumer que 55 % des distributeurs, alors que vous représentez 78 % de parts de marché, avec 14 millions de clients en Belgique.

Là aussi, des questions de concurrence se posent par rapport aux petites banques. Si l'on veut commencer à parler des enjeux de concurrence, on doit en parler jusqu'au bout. De nouveau, la transparence est fondamentale.

On parlait des relations avec les communes, c'est la seule façon pour que cela se passe bien.

En attendant, pour renforcer cette transparence visà-vis des citoyens, un outil serait utile à court terme à développer : une application qui permettrait de voir clairement et facilement le nombre et l'emplacement des DAB par commune, avec les fonctions de dépôt ou non, les horaires d'accès, l'accessibilité PMR, les pannes et indisponibilités éventuelles. Je vous invite à y travailler car ce serait chouette de le développer.

Pour conclure, la discussion démontre que l'on doit avancer vers une loi contraignante au niveau fédéral. Des collègues l'ont évoqué, cela a été déposé par plusieurs partis, de notre côté aussi chez les écologistes, peu importe. J'ai envie que l'on avance avec de vraies garanties contraignantes, basées sur des critères d'implantation fixés en fonction du montant des dépôts et du nombre de clients dont disposent les différentes banques.

C'est cela l'enjeu pour respecter les critères de concurrence. C'est la seule façon d'arrêter l'hémorragie. Oui, malheureusement, avec cet accord, on n'arrête pas l'hémorragie. Elle est même instituée d'une certaine manière, puisque cela diminue encore de 1 465 distributeurs entre fin 2022 et fin 2025.

L'enjeu est de poursuivre le travail. J'espère que l'autorité de la concurrence pourra jouer son rôle et que l'on pourra avancer vers cette loi contraignante, mais merci encore d'avoir amené les différents éléments.

J'entends, malgré tout, les pistes positives vis-à-vis des communes et la volonté de travailler avec elles. C'est l'un des éléments que l'on doit retenir des discussions de ce matin. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je vous remercie pour toutes les réponses que vous avez apportées. On sent qu'il y a une ouverture qui n'existait pas avant. Je peux vous inviter dans la plus belle commune de Wallonie à Jurbise, Monsieur Ghysel, pour que vous puissiez découvrir tous les beaux endroits de ma commune.

(Rires)

Il est vrai, Madame Janart, que c'est avec vous que nous avons essentiellement communiqué pour essayer de trouver des endroits.

Vous dites que les collaborateurs feraient trop de kilomètres. Mais sur des sujets aussi importants, vous réunissez – par exemple, dans notre arrondissement, ce sont 13 communes – les bourgmestres ou les échevins du commerce – mon collègue parlait de supracommunalité –, vous réunissez disais-je les treize bourgmestres de l'arrondissement de Mons. Je suis sûre qu'après deux heures de réunion, vous aurez des solutions pour toutes les communes.

Vu l'importance du sujet, et vu que c'est un service hyper important à la population, je peux vous dire qu'ils seront tous présents. Je pense donc que vous gagnerez du temps et que vous gagnerez en efficacité, tout le monde sera autour de la table et en deux heures ce sera bouclé, j'en suis sûre et certaine.

En effet, on sera tous là pour discuter du même sujet et en matière d'efficacité, ce sera vraiment positif.

Donc voilà, j'ai vraiment envie de vous faire confiance. Je ne suis pas encore convaincue par le maillage et par le développement de l'ensemble des distributeurs sur l'ensemble du territoire wallon.

J'espère que l'on ne devra pas une nouvelle fois vous appeler ici en commission pour avoir tous les éléments de réponse. Mais en tout cas, je suis de nature positive et optimiste et donc j'ai vraiment envie de vous faire confiance. J'espère que nous aurons des solutions positives pour l'ensemble des concitoyens. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Je vous remercie pour ces éléments de réponse vraiment intéressants.

Petite précision cependant : puisque les opérateurs bancaires sont des acteurs dans différents pays européens – via des filiales ou des consortiums –, peut-on savoir si un distributeur très simple présente plus de risques en matière de sécurité ? Même si l'outil est payant et a un surcoût, il serait intéressant de disposer de cette information pour plaider au niveau fédéral en faveur d'un assouplissement des normes.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci beaucoup pour certains éléments de réponse à certaines de nos questions. J'imagine que l'exercice n'est pas facile.

Je souhaite féliciter M. Lomba qui, franchement, ferait un excellent avocat. À moins que ce ne soit votre formation? Vous feriez un brillant avocat, car la manière dont vous avez défendu votre camarade et ministre fédéral sur ce dossier est brillante parce que vous avez renvoyé la patate chaude, vous avez renvoyé la balle au niveau des banques en disant que c'est leur responsabilité. Mais alors, à quoi sert M. Dermagne? Pourquoi a-t-il fait toutes ces gesticulations au mois de mars? Il est quand même bien ministre.

Malheureusement, que veulent les banques? Elles veulent augmenter leurs bénéfices par tous les moyens. Elles feront tout pour cela : supprimer des distributeurs de billets, augmenter les frais, supprimer des agences bancaires. Si l'État ne s'impose pas, s'il ne met pas des limites contraignantes, ou a beau dire et faire ce que l'on veut, les distributeurs et agences bancaires finiront par disparaître.

J'ai entendu beaucoup de critiques de la part des députés Ecolo et MR sur l'accord fédéral, mais il est dommage de voir que ces partis ont laissé passer cet accord au niveau fédéral, sans rien dire. Mais il est toujours temps de revenir sur cet accord et de faire un plan correspondant vraiment aux besoins des citoyens.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Je remercie nos interlocuteurs de ce matin.

Il est vrai que l'on constate que vous êtes soucieux d'assumer les missions qui sont les vôtres de manière scrupuleuse. Vous venez dialoguer avec nous et l'on ne doute pas que vous allez assumer votre tâche de manière consciencieuse. On a donc envie de vous faire confiance et de vous croire sur parole.

Le problème est que la réalité, honnêtement, est un peu différente de l'image que vous venez donner. Prenons un exemple : celui des disparités régionales.

Vous avez dit que le nombre de distributeurs de billets par habitant était à peu près le même entre le nord et le sud du pays. Peut-être, mais ce qui est très différent, c'est la distance par rapport aux distributeurs de billets. Quel que soit le critère que l'on prend, que ce soit à moins de deux kilomètres, à moins de trois kilomètres ou à moins de cinq kilomètres, il y a une proximité beaucoup plus grande dans le nord du pays que dans le Sud. Cela tient à la configuration du territoire et à la densité de population. Vous fonder sur le nombre de distributeurs par habitant alors que les distances sont différentes, cela induit inévitablement des difficultés beaucoup plus importantes pour les habitants du sud du pays. Les disparités régionales sont réelles et le Gouvernement wallon serait bien inspiré d'engager

un combat à cet égard, éventuellement en saisissant le Comité de concertation. Quoiqu'il en soit, il y a manifestement un deux poids, deux mesures.

En ce qui concerne le territoire wallon proprement dit, de quelle nature est le dialogue que vous entretenez avec les autorités régionales? Vous parlez des difficultés dans l'obtention de permis, notamment du fait des fonctionnaires délégués. Y a-t-il eu des contacts de votre part avec le ministre Borsus, en charge des compétences en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme? Avez-vous eu un contact avec M. Collignon qui a commandité une étude à l'IWEPS? Il s'agit d'une étude très intéressante sur l'analyse du territoire avec des propositions de modélisation de l'offre de distributeurs de billets en fonction des caractéristiques du territoire. Avez-vous eu un contact avec l'IWEPS? Cette étude est-elle restée dans le cénacle des instances régionales sans qu'il y ait de véritable échange avec vous? Il y avait une approche qui, en termes méthodologiques, était très différente et davantage fondée sur les besoins de la population plutôt que sur la vision a priori du secteur bancaire. Je pense que ce dialogue-là doit se mettre en place, si ce n'est pas le cas, pour que l'on puisse tendre vers un maillage du territoire wallon qui soit plus satisfaisant.

Enfin, en termes de transparence, je peux comprendre vos difficultés et vos arguments, mais à votre tour, je vous demande de comprendre que pour les régionales et communales, ce soit totalement insatisfaisant. Vous nous dites que vous n'avez pas de vision globale du territoire et qu'il faut s'adresser à la Banque nationale pour avoir cette vision de la répartition du nombre de distributeurs sur le territoire. Par ailleurs, à l'échelle de chaque commune, vous vous abritez un peu derrière les enjeux concurrentiels pour dire : « on ne peut pas révéler ce que l'on a dans nos cartons parce qu'on sera en difficulté avec d'éventuels concurrents ». Pour nous qui sommes députés wallons, c'est tout de même très problématique de ne pas avoir cette vision d'ensemble.

Vous amenez simplement des chiffres un peu abstraits que vous communiquez, mais sans expliciter de vision claire sur le déploiement des distributeurs de billets sur l'ensemble du territoire wallon. Seule la communication d'une vision claire – ce que vous ne nous offrez pas – peut permettre de nous assurer que les populations les plus en difficulté, les personnes âgées, les personnes qui vivent en milieu rural, les personnes à mobilité réduite, les petits commerçants ne soient pas laissés pour compte.

On a besoin de cette vision globale, et les mandataires locaux aussi, à l'échelle de leurs territoires, ont besoin d'avoir une vision globale pour pouvoir mieux appréhender les demandes de permis que vous allez déposer, les sollicitations que vous adressez, les projets que vous imaginez.

Pour le mandataire communal, que le distributeur soit le distributeur BATOPIN ou celui d'une autre banque, cela importe peu. Ce qui compte, c'est qu'il y ait là aussi un maillage du territoire et un service rendu à la population. S'il n'y a pas de vision cohérente du territoire, c'est objectivement difficile à mettre en place et dès lors, vous aurez toujours des difficultés de dialogue et de persuasion, puisque la clarté et la transparence ne seront pas au rendez-vous.

La proposition qui a été faite de réfléchir au niveau des bassins de vie et des organismes de supracommunalité me paraît intéressante. Je pense d'ailleurs que vous avez des contacts avec certaines instances supracommunales – sauf erreur de ma part – dans le Namurois. Je crois que vous avez un échange avec le Bureau économique de la Province de Namur, qui est l'opérateur de ces bassins de supracommunalité. C'est une piste qui mérite d'être creusée, parce que dans ces instances-là, vous pourrez, sans que ce soit public, donner des informations plus précises. Vous pourrez fournir des informations de manière plus confidentielle en ayant l'assurance que vous ne mettez pas une entreprise en difficulté en termes de concurrence.

De la part de vos interlocuteurs, vous aurez alors une vision du territoire à l'échelle des bassins de vie. Je pense que cela peut être intéressant.

Quoi qu'il en soit, que ce soit en termes de disparités régionales, de maillage du territoire wallon, de dialogue avec les autorités wallonnes, de dialogue avec les autorités communales et de la nécessaire transparence, il y a encore une vraie marge de progression. Votre bonne volonté paraît réelle. Il n'y a pas de raison de la contester. Cependant, si vous voulez que l'on sorte de cette polémique par le haut, il y a vraiment un effort à faire à la fois dans la desserte des territoires régionaux, en tenant compte de leurs différences, et dans la transparence des données à communiquer, en particulier aux autorités régionales et aux autorités locales.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Encore merci pour toutes les réponses, même si nous n'avons pas eu réponse à tout. Cependant, il y a des choses qui sortaient du *scope* – si j'ai bien compris – de BATOPIN, mais nul doute que d'aucuns auront peut-être écouté et entendu un certain nombre de réflexions. Vous avez dit vous-même que vous aviez préalablement écouté ou relu nos débats. Je trouve que c'est déjà intéressant.

Pourquoi ne peut-on pas faire des virements avec BATOPIN? Ce serait magnifique si on pouvait le faire, au-delà de pouvoir consulter ses comptes, son solde, et cetera. Peut-être est-ce possible pour les clients du consortium BATOPIN, mais ce serait vraiment bien parce que cela va manquer aux personnes.

J'ai aussi une question par rapport à Bpost. Le contrat de gestion qui lie l'État fédéral à Bpost a une

durée déterminée. Je pense qu'il arrive à son terme en 2026. Est-il possible d'anticiper certaines choses par rapport à cette fin de contrat ? Peut-on anticiper qui fait quoi quand il y a un distributeur manquant dans une commune ? Autant anticiper et y réfléchir plutôt que de se retrouver face à la situation.

Par ailleurs, par rapport aux structures supracommunales, je pense que plusieurs de mes collègues ont abondé dans ce sens. C'est une solution, en tout cas par la connaissance du territoire qu'elles peuvent développer. Je propose au ministre de communiquer au consortium BATOPIN l'ensemble des structures supracommunales existantes actuellement, avec des points de contact et des personnes de contact. Cela vous facilitera le travail et on sera sûr de ne pas en louper.

M. le Président. – Je vous propose de vous rendre deux ou trois minutes la parole si vous le souhaitez pour apporter quelques éléments d'information puis de clôturer le débat. Je pense qu'il aura duré plus de deux heures et demie. Il peut encore se poursuivre, comme je l'ai indiqué il y a quelques minutes. Cela nous permettrait d'écouter Mme Goffinet avant l'interruption qui ne doit pas dépasser 12 heures 30 minutes, puisque des réunions d'autres commissions sont programmées sur l'heure de midi. Je mettrai fin à cette commission à 12 heures 30 minutes.

La parole est à M. Ghysel.

M. Ghysel, CEO de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN). – Merci pour ces compléments de questions. Merci pour votre réaction vis-à-vis de l'histoire qui nous a amenés ici. Merci aussi pour les indications de la confiance que vous placez en nous. C'est à nous de la mériter dans le futur. On va tout faire pour. Je peux encore répondre à quelques éléments de question.

Vis-à-vis de la différence de sécurité avec d'autres types de distributeurs de billets dans d'autres pays, je ne peux pas y répondre. Pour l'instant, on n'a pas de vue sur cela.

Je veux aussi revenir sur la question de la disparité. Vous faites référence au chiffre global du secteur. Quand je m'exprime au niveau de la proportionnalité entre les distributeurs et le nombre de citoyens, je parle pour le réseau de BATOPIN. Je ne peux pas m'exprimer pour l'intégralité. Je constate que selon nos analyses, il y a la même proportion en termes de nombre de distributeurs de billets, mais il y a un peu plus d'emplacements en Wallonie en comparaison avec d'autres régions de Belgique où il y a une adaptation aux spécificités locales.

C'est une très bonne proposition de voir comment on peut travailler avec plusieurs communes, c'est très efficace pour bien avancer. Avoir cette vue sur les différentes structures permettrait de voir comment on peut s'organiser dans les mois qui viennent une fois que nous serons dans la phase de finalisation de notre plan et comment on peut partager ces données. Merci pour cette proposition. Nous allons voir comment on peut implémenter cela avec les personnes que l'on vient de mettre en place spécifiquement pour la Wallonie.

Il y avait une question sur le contrat qui existe entre le Gouvernement fédéral et Bpost. Il est complexe de m'exprimer sur ce sujet. Le focus actuel – vous allez le comprendre avec tout ce que je viens d'évoquer –, c'est vraiment avoir un rôle complet pour fin 2025. C'est notre focus.

Maintenant, on est une entreprise qui a comme but de garantir l'accès au cash sur le long terme. On va bien sûr suivre les évolutions de ce marché dans le futur. Je ne peux pas en dire davantage actuellement.

Il avait aussi une question portant sur les virements. Effectivement, c'est un service qui n'entre pas dans le *scope* de BATOPIN et il ressort de la responsabilité des différentes banques d'offrir ce type de service de virement. Ce n'est pas dans l'objectif de service de BATOPIN.

Je veux terminer en revenant sur un élément que je trouve très intéressant. Il s'agit de la suggestion de mettre en place un site web ou une application, qui permette vraiment une vue totale de l'emplacement des distributeurs de billets. Je vais transmettre votre suggestion à Febelfin. Elle ne sera pas de nature à les surprendre, mais je vais leur répéter cette idée, parce que c'est quelque chose qu'il faudrait organiser globalement dans le secteur bancaire.

J'aimerais terminer, Monsieur le Président, en vous remerciant pour votre temps et votre passion sur le sujet. C'était vraiment intéressant de vous écouter et d'être ici aujourd'hui. Je veux réitérer avec force notre bonne intention d'intensifier ces collaborations avec les autorités locales et les autorités régionales. Merci pour votre attention.

M. Dispa (Les Engagés). – Je vous avais demandé si vous aviez des contacts avec l'IWEPS. Ces contacts ont-ils eu lieu? Y a-t-il eu un échange sur base de l'étude qui a été réalisée à la demande de M. le Ministre?

Mme Janart, Chief Product Officer de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN). – On n'a pas eu des contacts. On a bien vu et lu l'étude. On a regardé ses approches et ses conseils.

Dans ce plan, on a surtout regardé le protocole et comment faire en sorte de répondre à tous les critères de celui-ci. Derrière, on a vu que plusieurs réflexes de l'IWEPS étaient déjà dans notre exercice. C'était très intéressant pour nous de le lire, mais on n'a pas eu des contacts avec l'IWEPS.

M. le Président. – Il me reste à vous remercier chaleureusement, Madame Janart, Monsieur Ghysel, de votre présence et de nous avoir apporté votre éclairage. Merci aux parlementaires du flot de questions.

Je crois que cela vous permettra aussi d'intégrer ces questions, de parfaire la réflexion et de voir ce que sont nos préoccupations.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE DÉCRET AUTORISANT LE GOUVERNEMENT WALLON À INTERDIRE L'USAGE DE SERVICES DE PLATEFORME ESSENTIELS AU SENS DU RÈGLEMENT (UE) 2022/1925 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 14 SEPTEMBRE 2022 POUR CAUSE DE MENACE POUR LA SÉCURITÉ DES DONNÉES DES POUVOIRS LOCAUX, DÉPOSÉE PAR MM. DISPA, CRUCKE, DESQUESNES, MME GOFFINET, MM. BASTIN ET ANTOINE (DOC. 1248 (2022-2023) N° 1 ET 2)

PROPOSITION DE DÉCRET AUTORISANT LE GOUVERNEMENT WALLON À INTERDIRE L'USAGE DE SERVICES DE PLATEFORME ESSENTIELS AU SENS DU RÈGLEMENT (UE) 2022/1925 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 14 SEPTEMBRE 2022 POUR CAUSE DE MENACE POUR LA SÉCURITÉ DES DONNÉES DES CENTRES PUBLICS D'ACTION SOCIALE ET DES ASSOCIATIONS VISÉES AU CHAPITRE XII DE LA LOI DU 8 JUILLET 1976 ORGANIQUE DES CENTRES PUBLICS D'ACTION SOCIALE, DÉPOSÉE PAR MM. DISPA, CRUCKE, MMES SCHYNS, VANDORPE, MM. COLLIN ET DE LAMOTTE (DOC. 1249 (2022-2023) N° 1 ET 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

 de la proposition de décret autorisant le Gouvernement wallon à interdire l'usage de services de plateforme essentiels au sens du Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 pour cause de menace pour la sécurité des données des pouvoirs locaux, déposée par MM. Dispa, Crucke, Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Bastin et Antoine (Doc. 1248 (2022-2023) N° 1 et 2);

- de la proposition de décret autorisant le Gouvernement wallon à interdire l'usage de services de plateforme essentiels au sens du Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 pour cause de menace pour la sécurité des données des centres publics d'action sociale et des associations visées au chapitre XII de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, déposée par MM. Dispa, Crucke, Mmes Schyns, Vandorpe, MM. Collin et de Lamotte (Doc. 1249 (2022-2023) N° 1 et 2).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je propose M. Devin comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres,
M. Devin est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de Mme Goffinet, coauteure de la proposition de décret

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (Les Engagés). – Vous avez raison, deux textes passent aujourd'hui, même si ce sont en réalité trois textes que mon groupe a déposés. Je remplace aujourd'hui mon éminent collègue Jean-Luc Crucke, qui est le premier auteur de ce texte.

Ces trois textes ont pour objet l'usage de TikTok dans les organismes non prévus dans les décisions du Gouvernement wallon des 15 et 17 mars 2023. Un texte concernait les UAP de type 2 et 3 pour lesquelles on a eu un débat hier en commission de la ministre De Bue. Aujourd'hui, ce sont les deux autres textes qui sont propres aux pouvoirs locaux au sens large. Il y a deux textes pour des questions juridiques.

On parle de décret TikTok, mais c'est beaucoup plus large que cela puisque cela fixe un cadre général dans le risque de la gestion des données. Nos textes ont fait l'objet d'une analyse par le Conseil d'État. Ce dernier a remis un avis. Sur base de cet avis, on a amendé nos textes pour répondre aux différentes remarques formulées. Les propositions et remarques du Conseil d'État n'étaient pas insurmontables.

Pour avoir une vue globale, je vous propose de faire une présentation du texte amendé. Celui-ci prévoit quatre éléments.

Le premier concerne la délégation au Gouvernement d'interdiction de services de plateformes essentielles aux agents et aux mandataires des pouvoirs locaux. Pourquoi ces services de plateformes essentielles ? C'est pour utiliser la terminologie du droit européen qui est prévue dans un des règlements.

Le deuxième élément concerne une compétence matérielle, c'est-à-dire l'interdiction d'usage sur les réseaux des autorités. L'interdiction vise également le téléchargement et l'utilisation des différents services de plateformes essentielles sur du matériel professionnel – et uniquement professionnel. Le Gouvernement demande nécessairement l'avis du Gouvernement fédéral avant de fixer cette interdiction.

Le troisième élément concerne les sanctions. La sanction prévue pour les mandataires est la suspension, la déchéance ou la révocation du mandat. Le dispositif existe déjà actuellement dans les textes concernant les procédures, les délais et les droits de la défense.

Pour les agents, cela concerne une sanction disciplinaire. Cela relève du droit du statut disciplinaire et du règlement de travail des agents contractuels. Ce volet ne peut pas être prévu par voie décrétale. Cela doit se faire via un autre processus. Le dispositif de sanctions pourrait être prévu dans les différents textes, pour autant qu'il y ait un cadre général défini.

Le quatrième de notre texte, c'est que TikTok soit d'office interdit dans les pouvoirs locaux.

Le Gouvernement pourrait retirer cette interdiction sur base de l'avis du Conseil national de sécurité.

Les textes ont fait l'objet d'un avis du Conseil d'État, mais c'est un point vraiment important à souligner: avant d'émettre cet avis, nous avons eu beaucoup d'échanges avec la première auditrice du Conseil d'État, par mail, par courrier et une visioconférence, ce qui a permis d'avoir un échange constructif et de bien comprendre le texte et de mesurer pleinement l'avis remis par la suite par le Conseil d'État.

Par rapport à cet avis rendu, nous avons déposé les amendements transmis sur la plateforme, mais pour jouer la grande transparence, on a souhaité les transmettre aux différents groupes dès la semaine dernière, avant envoi sur la plateforme.

Pourquoi ces textes?

Pour deux raisons. Il en va de la sécurité nationale et de la sécurité de la Wallonie.

En matière de sécurité nationale, le 4 juillet 2023, dans le cadre d'une commission d'enquête, le Sénat français a établi un rapport édifiant de 199 pages, publié par deux sénateurs, qui aboutit à la conclusion de la nécessité d'interdire TikTok à divers degrés. Ce rapport vient à l'issue d'une commission d'enquête dans laquelle il y a eu plusieurs auditions, des avis écrits, des rapports étudiés dans différents pays, notamment il est fait mention du rapport du Sénat australien édité le 14 mars 2023 qui vient de la Commission spéciale sur l'ingérence étrangère à travers des réseaux sociaux.

Suite à ce rapport, il a été établi clairement que des membres influents du parti communiste chinois contrôlaient la structure faîtière de TikTok. C'est un élément à mentionner et à relever.

Deuxième élément important – tout cela est bien résumé dans le rapport du Sénat français –, l'État chinois possède une *golden chair* dans l'entité maîtresse du réseau d'entreprises dont dépend TikTok. Or, le droit chinois impose une coopération avec l'État. TikTok est indirectement contrôlé par l'État chinois.

Troisième élément de ce rapport qu'il nous semble important à soulever, la loi chinoise impose une obligation de coopération aux activités de renseignements. Cela veut dire que TikTok partage ses données avec ses sociétés sœurs basées à l'étranger.

Voici un bref résumé de ce qui apparaît dans ce rapport du sénat démontrant clairement qu'il y a un risque pour la sécurité nationale.

Deuxième élément indiquant ce risque pour la sécurité nationale, je vous rappelle les mots utilisés par le Général-Major Michel Van Strythem, en charge du Cyber Command de la Défense, qui a demandé la plus grande prudence par rapport à l'utilisation de TikTok. Ces éléments qu'il a évoqués corroborent clairement le rapport du Sénat français.

Au début du mois de septembre, mon collègue, Jean-Luc Crucke, a eu l'occasion de rencontrer aussi le professeur Tanguy Struye de Swielande, qui est expert en relations internationales, et notamment sur les guerres cognitives. Au cours d'un long échange, que je résumerai ici, il dit qu'il ne faut plus être naïf vis-à-vis de la Chine et qu'il est nécessaire que la Région wallonne appréhende les cybermenaces. Vu le danger de l'application, pas un seul élu ou mandataire local ne devrait avoir accès à un quelconque réseau social de ce type sur son GSM professionnel. Bref, il estime qu'il est plus que nécessaire de se protéger et de se protéger efficacement.

Ma première question s'adresse à M. le Ministre. Le Gouvernement a-t-il connaissance de ce rapport détaillé de 129 pages émanant du Sénat français ? En avez-vous retiré certains enseignements ou certains éléments qui pourraient vous aiguiller dans une décision ?

Au-delà du Conseil du numérique, le Gouvernement a-t-il eu l'occasion de consulter ou va-t-il consulter différents académiques ou experts en guerre cognitive pour avoir une vision claire de la situation ?

Enfin, pourquoi n'impose-t-on aucune limitation aux pouvoirs locaux alors que la loi chinoise oblige TikTok à coopérer avec le gouvernement chinois en matière d'espionnage? Je pense que ce point est vraiment important.

Je vous ai parlé de sécurité nationale et je voudrais revenir brièvement sur les risques propres à la Wallonie. Hier, nous avons eu l'occasion d'aborder des risques propres à la Wallonie, mais qui étaient plus liés à la situation des UAP. Ici, je voudrais faire un focus sur les pouvoirs locaux. Quand on pense à un risque pour les pouvoirs locaux, on pense de prime abord que c'est l'officier d'état civil et toutes les compétences de l'état civil qui sont liées. Mais en

fait, c'est beaucoup plus large que cela : il y a les différents hôpitaux publics — je rappelle que des hôpitaux ont subi des cyberattaques —; il y a aussi toutes les intercommunales, notamment les intercommunales de financement, qui possèdent des informations économiques très importantes ; et puis, on peut aussi penser aux GRD, qui gèrent tout un réseau de distribution d'électricité. Vous voyez que c'est beaucoup plus large que la première idée qui peut venir à l'esprit, à savoir celle de l'officier de l'état civil.

Monsieur le Ministre, vous avez pris une disposition au travers d'une simple circulaire que vous avez adressée aux pouvoirs locaux. On sait bien qu'une circulaire, par nature, n'a pas force de loi. C'est une lettre de bonne intention, une recommandation. Ce faisant, elle est floue et il n'y a pas beaucoup de risque derrière alors qu'un risque est clairement identifié. Il me semble que le Gouvernement devrait coordonner quelque peu cette politique de protection des infrastructures, qui sont indirectement sous son autorité. La circulaire est déjà un premier pas, mais nous pensons qu'il serait nécessaire d'aller un pas plus loin.

Le rapport du Sénat français conclut : « Il est nécessaire d'élargir l'interdiction de l'application TikTok au personnel identifié comme devant jouer un rôle important en cas de risque au sein des opérateurs d'importance vitale ». La conclusion du Sénat français nous semble être de bon sens.

Dès lors, pourquoi le Gouvernement laisse-t-il la protection stratégique des infrastructures à la gestion autonome des pouvoirs locaux alors qu'il serait nécessaire d'avoir une coordination et de donner des obligations claires aux différents niveaux ?

Suite à la démonstration de la nécessité d'un dispositif législatif pour mieux nous protéger, il me semble que, vu les dispositions déjà été prises par le Gouvernement wallon – si je ne m'abuse, celui-ci

entend revoir sa décision fin décembre –, cela nous laisse le temps d'entamer des auditions pour avoir une vision claire de la situation et entendre les représentants de TikTok ou même les auteurs du rapport du Sénat français.

Mon intervention vise donc une demande d'auditions et non pas un vote.

M. le Président. – Nous reprendrons avec les réponses de M. le Ministre et les interventions des parlementaires qui le souhaitent. Nous verrons ensuite quelle suite donner à votre proposition.

- La séance est suspendue à 12 heures 23 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 1 minute.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROPOSITION DE DÉCRET AUTORISANT LE GOUVERNEMENT WALLON À INTERDIRE L'USAGE DE SERVICES DE PLATEFORME ESSENTIELS AU SENS DU RÈGLEMENT (UE) 2022/1925 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 14 SEPTEMBRE 2022 POUR CAUSE DE MENACE POUR LA SÉCURITÉ DES DONNÉES DES POUVOIRS LOCAUX, DÉPOSÉE PAR MM. DISPA, CRUCKE, DESQUESNES, MME GOFFINET, MM. BASTIN ET ANTOINE (DOC. 1248 (2022-2023) N° 1 ET 2)

PROPOSITION DE DÉCRET AUTORISANT LE GOUVERNEMENT WALLON À INTERDIRE L'USAGE DE SERVICES DE PLATEFORME ESSENTIELS AU SENS DU RÈGLEMENT (UE) 2022/1925 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU **CONSEIL DU 14 SEPTEMBRE 2022 POUR** CAUSE DE MENACE POUR LA SÉCURITÉ DES DONNÉES DES CENTRES PUBLICS D'ACTION SOCIALE ET DES ASSOCIATIONS VISÉES AU CHAPITRE XII DE LA LOI DU 8 JUILLET 1976 ORGANIOUE DES CENTRES PUBLICS D'ACTION SOCIALE, DÉPOSÉE PAR MM. DISPA, CRUCKE, MMES SCHYNS, VANDORPE, MM. COLLIN ET **DE LAMOTTE** (DOC. 1249 (2022-2023) N° 1 ET 2)

(Suite)

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la députée, j'ai été attentif à la fois à votre exposé et au texte que vous avez produit. On me disait que, dans le Luxembourg, on a toujours une ardeur d'avance. Vous faites souvent référence au Sénat français, mais on n'est pas encore annexé par la France, et mon référent n'est autre que le Conseil national de sécurité belge qui nous a soumis des recommandations. Nous avons inspiré de ce texte-là, émis, à notre tour, des recommandations, cette fois à destination des villes et communes.

Si je comprends bien l'objectif de votre proposition de décret qui porte sur les différents risques, on le partage. La question in fine qui se pose est celle des moyens et de l'outil juridique. Vous proposez aujourd'hui une proposition de décret fortement remaniée par rapport à l'avis du Conseil d'État. Ce dernier avait en effet formulé des remarques assez prégnantes par rapport au premier projet, puisqu'il avait noté que la matière concernée touche à la liberté d'expression. Il faut la limiter si l'on a des objectifs nobles comme ici, mais avec une certaine parcimonie, notamment quant aux sanctions prévues dans le texte initial. Aujourd'hui, le texte est revu, mais on sent, comme le souligne l'avis du Conseil d'État, que c'est matière où il faut être particulièrement une parcimonieux.

Je crois que, dans ce qui nous est présenté ici, on touche à un problème important. Vous parlez de sécurité par rapport à une nation. Je ne suis pas spécialiste relativement à cela. On parle aujourd'hui de TikTok, mais on pourrait sans doute parler d'autres réseaux sociaux ou de Google qui piste nos vies au quotidien ; et vous confiez la mission au Parlement de déterminer l'opérateur que l'on doit interdire. Vous vous en ramenez à ce que le Gouvernement tranche. Le Gouvernement wallon n'est toutefois pas non plus spécialisé en matière de sécurité du territoire. Je dois m'en référer aux organes spécialisés et, en l'espèce, aux recommandations du Conseil national de sécurité qui nous a alertés. De cette alerte est ressortie une recommandation. Je ne partage pas la philosophie de la proposition de décret, car elle va dans l'excès. Il est excessif de demander à un employé communal ou à un mandataire local de retirer de ses applications TikTok ou autre.

Je ne me vois pas, à titre personnel, comme bourgmestre, dire à mon ouvrier de voirie ou encore à celui qui a des fonctions compliquées telles que l'entretien des cimetières : « Maintenant, tu vas retirer toutes ces applications », parce que dans certaines communes, on leur donne des GSM de service.

Cela va trop loin pour un effet qui n'est pas là. Si l'on veut être espionné par différentes nations, croyez bien que ce n'est pas ce qu'il y a dans le GSM du bourgmestre – peut-être pas de Huy, parce que l'on a le nucléaire – de la commune de Gouvy, pour la citer,

puisque nous la rencontrons footballistiquement la semaine prochaine.

Votre proposition met sur la table quelque chose d'important: la cybersécurité. Je ne suis pas resté inactif, puisque c'est une matière dont je me suis saisi. C'est à ma demande que l'on a réalisé le Baromètre de la cybersécurité à destination des pouvoirs locaux. J'avais mandaté l'Agence du numérique pour le réaliser. On ne l'avait pas fait auparavant.

Vous avez cité des exemples prégnants qui sont inquiétants, qui ne sont pas du fait de l'espionnage, mais plutôt de cyberattaques relativement à différents hôpitaux.

On l'a vécu dans le Luxembourg, on l'a encore vécu à Namur ou encore dans différentes communes. La Ville de Liège avait été piratée.

Que dit ce baromètre que nous avons commandé? Ce baromètre dit que le secteur public n'est pas plus mal loti que le secteur privé. Avec cela, on n'a pas tout dit. Cela veut dire que l'on est fragile par rapport à cela.

Une fraction de 90 % des attaques est due à des erreurs humaines. Relativement à cela, nous avons suggéré de réaliser de la sensibilisation, un cycle de formations à destination des pouvoirs locaux pour prévenir ce risque. On a décidé aussi de dégager différentes enveloppes pour la mise en œuvre.

On a mandaté IMIO pour réaliser une centrale de marché. On l'a dotée de 2,735 millions d'euros, si ma mémoire ne me trahit pas, pour réaliser des audits de sécurité et des marchés relativement à l'acquisition de matériel.

Je suis très en faveur de formations sur ce type. Un parcours de quatre webinaires sur la cybersécurité devrait être organisé en 2023 et 2024. Nous souhaitons également, à travers le CRF – on aura cité tous les acteurs wallons –, faire en sorte de développer la notion de référent cybersécurité.

Que dit ce baromètre? On n'est pas plus mal loti que le secteur privé, que les alertes ont lieu, dans 90 % des cas, à la suite à d'erreurs humaines, que, pour le moment, les grandes entités sont plus friables que les petites entités – néanmoins, il faut faire en sorte de protéger tout le monde –, que restaurer le programme, l'outil est une difficulté. Nous souhaitons cultiver cette notion de référent cybersécurité.

En conclusion, même si l'objectif de votre proposition de décret est noble, on tire au bazooka par rapport à l'objectif souscrit. Les pouvoirs locaux y ont été sensibilisés. Je m'en suis tenu aux recommandations du Centre national de sécurité. À ce stade, nous devons en rester là.

Je suis au regret de ne pas souscrire à votre proposition.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Avant de commencer, je voulais rappeler qu'une partie de la discussion sur ce sujet a eu lieu lors de la Commission de la fonction publique d'hier. Il y a eu notamment une réflexion d'une députée MR qui nous concerne particulièrement, puisqu'il a été rappelé que des circulaires avaient déjà été prises pour l'interdiction de TikTok au niveau local en juin dernier.

Concernant ce sujet, depuis les premières mesures, on avait déjà fait part d'un certain scepticisme sur plusieurs points.

Le Conseil d'État rappelle, dans son analyse de la proposition de décret, le risque de confusion possible entre matériel et usage professionnel et privé. La numérisation des administrations et de la vie professionnelle au quotidien rend floue la distinction dans la mesure où tous les mandataires et agents ne possèdent pas systématiquement de matériel de communication, informatique ou GSM, du matériel de communication, fourni par l'employeur. Même si c'est du matériel fourni par l'employeur, il n'est pas rare de devoir remplir une tâche professionnelle en urgence, à la maison ou en déplacement. Travailler dans le train, c'est bien connu. Les mesures du décret risquent d'être inapplicables, à moins d'atteintes graves à la vie privée.

Si c'est une question de sécurité de données, pourquoi viser uniquement TikTok dont les abus potentiels restent à démontrer ? Pourquoi ne pas viser aussi Facebook qui est déjà à l'origine de plusieurs scandales ? Les données personnelles de 87 millions d'utilisateurs de Facebook ont été exploitées par société Cambridge Analytica à partir du début de l'année 2014. Nous aimerions savoir quelle application de ce genre ne siphonne pas nos données. Je n'ai pas l'impression qu'il n'y en a qu'une seule, mais plutôt beaucoup.

En cas de suspicion ou de litige, comment va faire l'autorité pour vérifier les ordinateurs et les téléphones ? Soit rien ne sera fait, et il s'agit d'une mesure symbolique et inutile, soit on se dirige vers des contrôles illégaux et des atteintes à la vie privée.

Nous ne sommes pas favorables à ce texte.

La balance à trouver entre, d'une part, le respect de la vie privée et la sécurité numérique, et, d'autre part, l'intérêt de l'État et le bon usage du numérique mériterait d'être abordée de manière moins personnalisée et bien plus globale.

M. le Président. – Souhaitez-vous passer à l'examen et au vote des articles ou renvoyer le texte à l'arriéré ?

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (Les Engagés). – Je suis très étonnée de l'inaction de plusieurs partis. En juillet dernier, on a voté un texte sur la culture du risque – auquel vous êtes très attaché, Monsieur Lomba – et, ici, on refuse une analyse sur le sujet.

J'entends, Monsieur le Ministre, que vous ne souscrivez pas à la démarche proposée aujourd'hui. Or, on est dans une démarche parlementaire et l'on ne vous demande pas de vous prononcer sur le texte.

Le slogan de la Province de Luxembourg est : « Une ardeur d'avance ». Je n'ai pas encore décidé de voter pour le rattachement à la France, mais je peux vous dire qu'un député de la commune voisine à la mienne, Josy Arens, prône plutôt la réunification du Luxembourg.

(Réactions dans l'assemblée)

Le rapport du Sénat est éloquent parce qu'il regroupe un ensemble d'informations, de données et d'études, et pas uniquement à l'échelle française, mais à l'échelle mondiale. C'est pour cela que nous y faisions référence. Il est bien entendu que le Gouvernement s'appuie sur les avis notamment du Conseil national de sécurité.

En tant que parlementaire, et vu que c'est dans le domaine de la sécurité, nous n'avons d'ailleurs pas accès à ces informations. Nous nous appuyons essentiellement sur les propos qui ont été tenus par le ministre et le Premier ministre à la sortie de la réunion du Conseil national de sécurité, qui s'était tenue au mois de mars, où il a dit : « TikTok est une entreprise chinoise qui est aujourd'hui obligée de coopérer avec les services de renseignement chinois ».

C'est à la suite de cela que des mesures sont à prendre. Peut-être que notre texte va trop loin dans l'étendue au niveau du personnel communal. C'est un sujet dont on peut encore discuter, on peut apporter des amendements au texte. En tout cas, le texte tel qu'il est là répond à tous les points qui ont été soulevés par le Conseil d'État.

Si vous m'avez bien écoutée dans le cadre de la discussion générale, je vous ai dit que tous les échanges que l'on a eus en amont de l'avis rendu par le Conseil d'État étaient étonnants et remarquables. On parle ici de courriers, d'une visioconférence pour pouvoir expliquer les choses. Sur cette base, nous avons donc répondu à tous points aux remarques, commentaires et avis du Conseil d'État.

Je l'ai dit aussi d'emblée, c'est l'opportunité ici de jouer la prudence et de fixer un cadre général pour nous protéger. C'est bien au-delà du volet « TikTok ».

Monsieur le Ministre, je n'ai jamais dit que vous n'aviez rien fait. J'ai soulevé le fait que vous aviez établi une circulaire, mais au vu de la situation, des positions des différents pays, et surtout de la position du Gouvernement wallon par rapport à ses services et les organismes UAP de type 1, pour lesquels un arrêté interdit l'utilisation de TikTok, il nous semble que l'on peut aller vraiment plus loin dans la démarche que la circulaire. Pour certains aspects, on pourrait jouer sur le volet « circulaire », mais pour une partie, on pourrait quand même aller plus loin et fixer un cadre vis-à-vis des pouvoirs locaux au sens large, et pas uniquement au niveau du personnel communal.

Les enjeux nous semblent vraiment importants. Ce sont quand même des enjeux de sécurité nationale, des enjeux de sécurité des données en Wallonie. J'ai évoqué le sujet des cyberattaques. C'est un exemple. Mais ici, on est au-delà de la cyberattaque : on peut craindre la cyberattaque et l'espionnage, puisque je vous rappelle que la loi de 2017 en Chine, impose aux entités ou aux services d'effectuer ce travail d'espionnage. C'est vraiment interpellant. Actuellement, je ne connais que la Chine qui effectue un tel travail.

Dans la réflexion, cela peut être intéressant, au vu de ce que vous expliquez, Monsieur le Ministre, de cibler, comme le suggère, d'ailleurs, le rapport du Sénat français, les opérateurs d'importance vitale pour ne pas partir tous azimuts, ce qui permet de mieux cadrer, de mieux appréhender le texte et d'assurer cette efficacité.

À l'heure actuelle, mon groupe éprouve des difficultés à comprendre que ce qui est imposé par des décisions du Gouvernement wallon ne pourrait pas être imposé à d'autres.

Pour répondre à une question du PTB, on a évidemment répondu à l'avis du Conseil d'État en limitant aux appareils professionnels; on ne va pas audelà. C'est d'ailleurs ce que fait le Gouvernement. Je ne m'étonne pas de votre position: vous êtes un défenseur de la Chine et du Parti communiste. Je ne m'attendais pas à une autre position de votre part.

Je le répète, notre volonté aujourd'hui était surtout d'avoir un débat, une réflexion, en prévision d'une nouvelle décision que le Gouvernement wallon prendra d'ici la fin de l'année afin de procéder à des auditions pour mener à bien ce travail parlementaire, amender et faire évoluer le texte. Le but n'est pas de passer au vote ce jour.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Le ministre a répondu longuement et de manière exhaustive à la proposition de décret. Je ne vois pas très bien ce que je pourrais apporter de plus. Je ne me suis pas permis de parler pour ne rien dire. La culture du risque m'est chère. Je l'applique aujourd'hui : c'est la culture du risque d'aller trop loin. Vous l'avez vous-même relevé : « peut-être va-t-on trop loin ». Je l'ai entendu de votre propre bouche. Par ailleurs, je connais un autre principe cher à

M. Dispa : l'autonomie communale. Aujourd'hui, M. le Ministre a bien expliqué que le respect de l'autonomie communale prévalait.

Pour les auditions, cela ne me semble pas nécessaire.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Je voulais d'abord rassurer Mme Goffinet : nous ne sommes pas des défenseurs de la Chine. Comme vous, nous sommes préoccupés par les questions de sécurité.

Vous démontrez que vous avez un intérêt pour la sécurité et que vous voulez lutter contre cet espionnage chinois. On sait que TikTok peut présenter des dangers. Le ministre en était bien conscient puisque le Gouvernement a pris des mesures pour tout ce qui touchait son personnel et tout ce qui était en rapport avec les téléphones professionnels. Aller plus loin voudrait dire que cela nécessite des appareils professionnels pour chaque membre des pouvoirs locaux, ce qui entraînerait un coût incroyable.

Par ailleurs, une fois qu'il y a un décret, il faut contrôler. Comment contrôle-t-on? Comment fait-on? Je pense que ces aspects ne sont pas prévus dans votre proposition.

Je rappelle que le Conseil national de sécurité analyse encore toute une série de données. Cette analyse n'est pas terminée. Le Conseil du numérique wallon a fait comme propositions et recommandations au Gouvernement wallon de prolonger la suspension jusqu'à la fin de l'année. La position sera revue à ce moment-là.

Je pense donc que c'est prématuré et que ce n'est pas au point. Je propose de ne pas valider non plus le fait de faire des auditions en l'état actuel de la situation.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – J'étais intéressé d'entendre l'échange des uns et des autres sur le fond. C'est un problème important et il ne fait aucun doute que l'application TikTok représente un danger pour la protection des données, en ce compris au sein des pouvoirs locaux qui traitent de données sensibles.

Je veux que l'on soit clairs par rapport à cela : le risque d'espionnage par le régime chinois via cette application est bien réel. TikTok – je partage ce que vous avez dit – est soumis aux règles chinoises sur le renseignement qui oblige toutes les entreprises chinoises à coopérer avec les agences de renseignement du régime communiste, et ce, quel que soit le pays dans lequel l'entreprise est active.

Nous savons que l'application a accès à toute une série de données personnelles et moins personnelles d'ailleurs, puisqu'elle peut accéder à votre historique de navigation, aux conversations, aux centres d'intérêt, à la liste des contacts, à l'appareil photo, au micro du GSM, et que des mails ont déjà pu aussi être communiqués au Régime chinois. C'est toute une série de failles potentielles dans la sécurité des données. Une fois que l'application est installée, les données sont transmises aux services de renseignement du Parti communiste chinois. Cela les distingue des autres plateformes, même s'il y a aussi des reproches bien légitimes à formuler à leur égard. C'est la raison pour laquelle le Conseil national de sécurité, en mars dernier, a décidé de recommander l'interdiction de TikTok sur les GSM professionnels qui ont accès à des données sensibles.

Cette recommandation a été suivie d'effets, puisque c'est sur cette base que M. le Ministre a pris la circulaire le 9 juin dernier qui a été envoyée aux différents pouvoirs locaux. Par conséquent, la proposition est déjà largement mise en œuvre. Cependant, votre proposition va plus loin et pose toute une série de questions.

Les collègues ont soulevé les différentes questions, le personnel qui serait visé, les possibilités pour le Gouvernement d'établir la liste des applications interdites sans passer par un décret. C'est aussi une question qui se pose, qui était d'ailleurs soulevée par le Conseil d'État. Des mesures ont déjà été prises, mais il faut aussi voir comment elles pourront être mises en œuvre et en fonction de cela, voir si l'on doit légiférer ou non, de quelle manière et dans quelle amplitude.

Laissons-nous le temps de voir l'effectivité et l'applicabilité des mesures déjà prises par le Gouvernement sans sous-estimer le risque bien réel.

M. le Président. – Quelqu'un d'autre veut-il réagir ?

Je fais un résumé et je vous donne la parole.

Si je comprends bien, nous ne souhaitons aller plus loin dans le texte ni procéder à des auditions. Il reste donc deux possibilités : remettre votre texte à l'arriéré en attendant un moment plus favorable ou demander le vote et trancher définitivement sur le texte aujourd'hui.

C'est à vous que revient ce choix.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (Les Engagés). – Mon collègue, Rodrigue Demeuse, a d'ailleurs soulevé toute une série de failles. Je le rejoins dans la situation et le constat.

Pour répondre à des collègues, ici, on ne vise que les appareils professionnels, sinon cela ne s'applique pas. En effet, la réflexion est d'avoir cette vision du risque et de cadrer en allant au-delà d'une circulaire. J'entends les collègues dire que pour le moment c'est suffisant et qu'il faut attendre de voir ce qu'il en est ensuite au Conseil national de Sécurité.

J'émets juste un petit bémol, car il est prévu dans le texte que le Gouvernement wallon sollicite le fédéral. C'est un peu comme un échelon ou un jeu de dominos ; le Fédéral, Région wallonne et les pouvoirs locaux. Il est important d'avoir une coordination globale en matière de protection des différentes infrastructures et de protection des données.

Plusieurs ont évoqué la question du contrôle. Je vais saisir l'occasion que M. le Ministre soit présent parce que la question de contrôle se pose dès à présent par rapport à la décision prise par le Gouvernement wallon vis-à-vis de ses propres services. Comment cela se passe-t-il concrètement ?

Deuxièmement, la mise en œuvre de la circulaire, parce que la circulaire, ce sont des recommandations, un éveil vis-à-vis des différents pouvoirs locaux. Dans ce cadre, quel est le retour de l'application de la circulaire? En avez-vous connaissance, Monsieur le Ministre? Qu'en est-il de l'application de celle-ci?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Comme vous l'avez évoqué, pour ce qui concerne les fonctionnaires régionaux, vous avez déjà eu le débat et vous n'êtes pas devant le bon ministre. Donc, il fallait poser votre question à Madame De Bue.

Deuxièmement, ie maintiens relativement à la recommandation. On s'en est tenu à une recommandation en fonction de ce qui a été émis par le Conseil national de sécurité. Ils visent à sensibiliser les pouvoirs locaux à être prégnants, précautionneux relativement à cela. Si aujourd'hui je dispose de statistiques par rapport à une action des différents pouvoirs locaux, la réponse est non. Mais j'aurais également une interrogation vis-à-vis de vous : vous vous targuez beaucoup d'un rapport du Sénat français, mais vous ne me dites pas que les collectivités en France ont appliqué la mesure. Je pense que cela s'applique aux fonctionnaires français nationaux, mais je ne suis pas du tout persuadé que cela s'applique aux collectivités locales.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (Les Engagés). — Je voudrais réagir sur deux éléments. Pour répondre à la question que M. le Ministre soulève, notamment au niveau du contrôle actuel, hier, en commission, on nous a dit qu'il était difficile de contrôler l'application de la décision prise par le Gouvernement wallon.

Pour répondre à la question du ministre par rapport au rapport du Sénat français, il vient d'être sorti avec toute une liste de recommandations qui doivent se traduire dans les textes. C'est pour cela que je vous invitais à prendre notamment connaissance, vous, mais aussi l'ensemble des parlementaires, à tout ce travail qui a été mené, collation de différents rapports, auditions et différents avis à l'échelle mondiale.

C'est suite à cela qu'il y a ces recommandations et une des recommandations vise les services, les opérateurs d'importance vitale. Donc il invite en fait à identifier les différents opérateurs d'importance vitale. C'est cet élément qui nous semble important à soulever pour aller plus loin.

Ma demande aujourd'hui, Monsieur le Président, c'est de pouvoir voter sur le fait de pouvoir au moins auditionner un représentant de TikTok pour voir un peu comment cela se passe.

Ils écoutent peut-être, mais sûrement pas moi, parce que je n'ai pas cette application sur mon téléphone ni sur quoi que ce soit. Donc cela ne viendra pas de moi.

Pour étudier la situation et nous éclairer sur les risques potentiels, je ne doute pas que cela servira au Conseil national de sécurité, qui pourra étoffer son analyse au travers de nos auditions, afin de pouvoir remettre un avis ultérieurement.

Par rapport au texte, je souhaite qu'il soit remis à l'arriéré. Je ne doute pas qu'il pourra revenir sur la table de cette commission pour une discussion plus approfondie.

Je souhaite un vote sur ma demande d'audition.

M. le Président. – Merci beaucoup. C'est votre droit.

Des amendements (Doc. 1248 (2022-2023) N° 3) et (Doc. 1249 (2022-2023) N° 3) ont été déposés.

Vote de procédure

M. le Président. – Par 7 voix contre 2, la commission décide de ne pas procéder à des auditions.

Mme Goffinet (Les Engagés). – Ma proposition d'audition est rejetée, mais je précise que le texte est remis à l'arriéré. Il reviendra pour débat en commission, j'en suis sûre et certaine.

M. le Président. – Nous remettrons évidemment, comme vous le souhaitez, le texte à l'arriéré.

Merci beaucoup de votre présence dans notre commission. On espère vous y revoir.

PÉTITION POUR UNE RÉELLE DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE DANS LES COMMUNES ET POUR SUPPRIMER LA CLÉ IMPERIALI LORS DES ÉLECTIONS COMMUNALES

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Je propose M. Demeuse comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Demeuse est désigné en qualité de rapporteur.

Présentation de la pétition

M. le Président. — Il nous reste à procéder à un échange de vues puisque vous avez pu prendre connaissance de cette pétition qui remet en cause la clé Imperiali. Cette pétition a été signée par 87 signatures. C'est vous, en tant que parlementaires, qui devez donner votre avis sur la suite à réserver à cette pétition.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – La règle veut que, pour qu'une pétition soit étudiée, examinée ou que la personne soit entendue, il y ait 1 000 signatures. Ici, nous sommes à 87 signatures. Je pense donc qu'il n'y a pas lieu de débattre de la pétition.

M. le Président. – La règle que l'on me rappelle est la suivante : on entend le pétitionnaire s'il y a 1 000 signatures, mais s'il n'y a pas 1 000 signatures, on n'est pas du tout obligé de l'entendre. Si j'ai bien compris, on ne l'entend pas, mais on peut effectivement ou pas débattre sur le sujet.

C'est donc vous qui décidez si l'on y donne une suite. Si vous me dites que l'on n'en débat pas, étant donné qu'il y a trop peu de signatures, on acte cela et les choses sont réglées. Au contraire, si vous me dites que l'on va tout de même en débattre, on le fera. C'est vous qui décidez.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je ne vais pas être très long, Monsieur le Président, comme à mon habitude. Je trouve tout de même que, malgré le peu de signatures, cette pétition porte sur un sujet très intéressant. On sait très bien que la fameuse clé Imperiali est utilisée aujourd'hui pour les élections locales et qu'elle favorise

clairement les listes qui font le plus de voix. On en arrive à des situations où la majorité des sièges est attribuée à un parti qui est loin d'avoir la majorité des voix.

Dans ma région, par exemple, vous avez des partis qui ont une majorité absolue en termes de sièges et qui sont loin d'atteindre les 50 % en termes de voix. Il est donc vrai que c'est une clé assez particulière.

Je voulais aussi rappeler que la Communauté germanophone a décidé d'appliquer la clé D'Hondt pour ces élections locales afin de mieux refléter le poids de chacun des partis.

Fidèles à notre habitude, nous sommes tout le temps favorable à entendre les auteurs des pétitions et donc également sur ce sujet. C'est la règle et on veut bien la comprendre.

Cette pétition ne doit-elle pas ouvrir une réflexion sur la répartition des sièges lors des élections, qu'elles soient locales ou régionales? On pourrait envisager, à terme, d'auditionner des spécialistes de la question comme le CRISP ou un représentant de la Communauté germanophone. C'est une proposition que nous faisons.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Ici, on ne nous propose pas de remplacer la clé Imperiali par la clé D'Hondt, ce qui est souvent évoqué. Ici, c'est plus compliqué, c'est presque farfelu puisqu'on voudrait que des sièges soient obtenus par des votes nuls, des votes blancs, et cetera. On risquerait de se retrouver dans des situations où la commune est ingouvernable. On parle souvent de la clé Imperiali et de la clé D'Hondt; c'est un débat qui pourrait être mené. Il ne s'agit pas de cela ici. Je pense qu'il est inutile d'aller plus avant dans la discussion de cette pétition.

La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Pour aller dans le sens des collègues, il est vrai que la pétition n'a pas recueilli les 1000 signatures. Il n'y a donc pas d'audition directe prévue. D'ailleurs, on n'est plus dans le délai d'une année avant les élections pour pouvoir modifier les règles. C'est une donnée que l'on doit aussi avoir en tête. Sur le fond, M. Lomba vient de le dire, le système actuel doit pouvoir être réexaminé à un moment donné. Je partage le sentiment que la clé Imperiali est problématique. Elle permet à des majorités absolues de se constituer avec à peine plus de 40 % des voix – voire 36 % dans certains cas.

Il faudra avancer vers la fin de ce système Imperiali le plus rapidement possible, pour plus d'équité et plus de proportionnalité. Cela devra faire partie des discussions d'un prochain gouvernement. C'est une des propositions que l'on remettra sur la table, comme on l'avait fait dans les discussions précédentes de cette

majorité. On reviendra encore avec cette proposition qui me semble importante.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Simplement pour dire que la clé Imperiali n'est pas sans effets pervers. Elle amplifie le résultat d'une majorité souvent relative, qui peut ainsi devenir absolue. Ce système avait sa raison d'être à une époque où les gestions communales étaient parfois un peu instables. Depuis que la Région a mis en place le dispositif du pacte de majorité, la stabilité des exécutifs communaux est renforcée. On peut donc avoir objectivement un débat sur le sujet. Je trouve, par exemple, que la perspective d'entendre le CRISP est tout à fait intéressante. C'est un observateur intéressant à bien des égards.

Je voudrais ajouter qu'à ce stade-ci, en termes de droit, la clé Imperiali a été validée par la Cour constitutionnelle qui a déjà rendu plusieurs arrêts par lesquels elle confirme que la clé – quoiqu'on puisse en penser par ailleurs – respecte la Constitution et les règles de droit international en matière de discrimination.

Dès lors, autant je considère que la clé Imperiali peut être questionnée et qu'elle peut avoir des effets pervers, autant je ne voudrais pas qu'on laisse croire que son application induit des discriminations qui seraient inacceptables au regard des principes de droit, puisque la Cour constitutionnelle a validé le dispositif.

Il n'empêche qu'une réflexion à moyen, voire à long terme, pourrait être engagée. Le CRISP a sans doute un regard intéressant. L'Union des villes et des communes pourrait aussi être saisie de la question. Je ne suis pas sûr que cela soit à la faveur de cette pétition-ci qu'il faille nécessairement engager la réflexion. Le débat en soi mérite d'être ouvert. Il est intéressant.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je voulais être clair par rapport à ce que disait M. Lomba. L'alternative proposée dans la pétition n'est pas forcément celle que l'on privilégie, mais elle a le mérite d'ouvrir le débat. Je constate que ce n'est pas vraiment l'intention des parties autour de la table – en tout cas de la majorité. C'est dommage. Il faut vraiment ouvrir cette réflexion. J'entends que M. Dispa n'est pas contre le fait d'auditionner le CRISP ou la Communauté germanophone. C'est une bonne idée, cela a le mérite d'ouvrir la réflexion sur le sujet, qui n'est pas anodin selon moi.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Succinctement, il y a aussi le scrutin majoritaire à deux tours, comme en France. C'est un autre système. Je ne suis pas sûr qu'il soit plus équilibré. On est tous d'accord pour dire qu'il y a des

réflexions à mener. On peut réfléchir à la manière dont les choses se passent. Je ne pense pas que ce soit le bon moment, par contre, en période électorale, puisque l'on va être sur une période un peu particulière.

J'invite chacun, dans son programme électoral, à inscrire ses volontés en termes de démocratie locale à ce niveau-là. Après les élections régionales, communales et provinciales, *in illo tempore*, dans des temps plus calmes et moins suspects, que l'on puisse débattre des systèmes qui prévalent au niveau local.

M. le Président. – Je vais résumer les choses.

(Réaction de M. Devin.)

À titre de boutade, pour participer à la discussion, j'ai fait 47 % à Hotton, et ce sont les deux petits partis qui ont fait la majorité. La clé Imperiali n'est donc pas assez forte pour moi.

Voici les conclusions : « La Commission du logement et des pouvoirs locaux a pris connaissance de la pétition déposée par M. Parein pour une réelle démocratie représentative dans les communes et pour supprimer la clé Impériali lors des élections communales.

La Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes : Considérant que la pétition n'a recueilli que 87 signatures au regard de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie;

Considérant que le dispositif de la clé Impériali a été validé par la Cour constitutionnelle ;

Considérant que le Parlement reste attentif aux éléments formulés dans la pétition et continuera de contrôler le Gouvernement.

La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition ».

Vote

M. le Président. – Les conclusions sont adoptées à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA RÉCLAMATION DES CPAS EN VUE DE
L'OBTENTION DE MOYENS
COMPLÉMENTAIRES »

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réclamation des CPAS en vue de l'obtention de moyens complémentaires ».

La parole est à M. Beugnies pour développer son interpellation.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, lors de notre dernière commission, je vous avais posé une question sur la situation problématique des CPAS face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. Trois jours plus tard, des articles de presse sortaient sur la nécessité pour les CPAS d'obtenir plus de moyens financiers.

On sait tous ici que la situation sur le terrain dans les différents CPAS de Wallonie est grave, très grave même. Il ne faut pas avoir peur des mots. Le nombre de bénéficiaires du RIS est en hausse, le personnel est en souffrance, entre autres à cause d'une lourdeur administrative qui n'est pas sans conséquence puisque les travailleurs sociaux ne peuvent plus consacrer autant de temps à leur travail de base, c'est-à-dire accompagner au mieux les plus fragilisés.

La situation est d'ailleurs si compliquée que l'on a vu un grand nombre de personnes précarisées, qui entrent pourtant dans les conditions pour être aidées, être laissées pour compte. C'est inadmissible. Les CPAS doivent faire face à des situations de pauvreté parfois extrêmes. Il y a eu le covid, la crise énergétique et l'inflation qui ont amplifié le phénomène d'appauvrissement de la société. Je parle notamment de la classe moyenne qui, force est de le constater, l'est de moins en moins. Ainsi, pour faire face aux difficultés, certaines familles ont dû se résoudre à demander de l'aide au CPAS. J'en connais et, pour certaines d'entre elles, cela a été difficile à vivre.

Si l'on regarde attentivement les chiffres, on se rend compte que la situation est en train de se dégrader fortement. Les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ont grimpé de 30 % en Wallonie. Il y a aussi les aides sociales complémentaires qui ont augmenté de manière significative. Les problèmes de santé mentale ont bondi de 40 %; ce sont d'ailleurs les jeunes précarisés qui sont les plus touchés par ces problèmes de santé mentale. Il est donc temps de se bouger pour que cette jeunesse ne soit pas sacrifiée.

Les CPAS du sud du pays ont donc adressé par voie de presse un message insistant aux autorités afin de pouvoir assurer leurs missions fondamentales auprès des personnes fragilisées. Il leur faut des moyens supplémentaires, sans attendre, pour ainsi répondre de manière efficace aux trois piliers de la dignité humaine : se loger, se nourrir et travailler.

En Wallonie, 41 900 ménages sont dans les conditions pour accéder à un logement social, mais sont toujours dans l'attente. J'entends souvent des collègues dans cette commission dire que le PTB n'a jamais rien fait en 40 ans. Ici, avec cet exemple, on montre que, même si vous êtes aux commandes depuis de nombreuses années. cela n'empêche pas 100 000 personnes d'attendre désespérément un logement social. Ce chiffre ne reflète pas une peur de l'avenir, c'est votre bilan du passé.

La Fédération des CPAS ouvre le débat et propose une série de leviers, dont le lancement d'un droit de tirage pour permettre la rénovation lourde du parc existant de logements publics, l'instauration d'un fonds régional de garantie locative qui irait au-delà de l'actuel prêt à taux zéro et, enfin, la généralisation du Housing First

Se nourrir devient également difficile pour bon nombre de familles. C'est insupportable. Je rappelle que la Belgique était l'un des pays les plus riches du monde. Pourtant, dans la réalité, de plus en plus de personnes dépendent d'une aide alimentaire pour manger, alors que celle-ci devrait être vue comme une solution d'urgence. Pour répondre aux besoins sur cette problématique, les CPAS wallons réclament plus de moyens, qu'ils soient matériels, humains ou financiers.

Vient ensuite le troisième et dernier pilier : le travail. Or, lorsqu'on évoque le CPAS, il n'est pas rare d'entendre certains responsables politiques parler d'assistanat pour évoquer les bénéficiaires du RIS. Ce discours de droite est régulièrement prononcé par le MR. Pourtant, l'insertion socioprofessionnelle fait partie des missions légales du CPAS. Un véritable frein réside dans le piège à l'emploi, dû notamment à la réduction de l'écart entre le salaire minimum et les allocations d'insertion. Cela rend le travail peu attractif ou moins rémunérateur. Cela, le MR ne va pas le dire. La Fédération des CPAS révèle que la dernière augmentation du RIS n'a pas été suivie d'une hausse du salaire minimum et plaide pour des recommandations de bon sens, comme relever les allocations sociales en lien automatique avec la hausse du salaire minimum, tout en relevant les bas salaires.

Le Fédéral ne cesse de réduire ses dépenses en sécurité sociale, obligeant ainsi les communes à combler le manque en augmentant leur dotation. Ce système qui empoisonne les finances communales n'est plus tenable.

Monsieur le Ministre, vous avez mis pas mal des choses en place pour les CPAS, comme le maintien du mécanisme d'indexation annuel du Fonds spécial de l'action sociale, ou encore l'octroi d'une dotation complémentaire de 10 millions d'euros en 2020 lors de la crise covid. On sait aussi que vous êtes favorable à un refinancement et une révision du mécanisme de répartition du Fonds spécial de l'action sociale. Lors de la dernière réunion de notre commission, vous avez également dit qu'un refinancement pareil, même s'il est nécessaire sous cette forme ou une autre, devra être à l'agenda des futurs gouvernements. Pourquoi attendre ? La situation est urgente et demande plus de volonté politique. Pourquoi ne pas faire le maximum dès à présent pour financer structurellement les différents CPAS de Wallonie? Ils en ont besoin maintenant. Pourquoi ne pas répondre favorablement propositions de la Fédération des CPAS?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, nous ne sommes pas restés inactifs lors de cette législature. Vous avez évoqué le maintien de mécanismes d'indexation, ce qui correspond tout de même à une augmentation de 69 millions d'euros de 2019 à 2023, soit une hausse de 24 % en jouant selon les règles actuelles. L'octroi de la dotation complémentaire de 10 millions d'euros que vous avez évoquée en aide covid, 3,6 millions d'euros dans le cadre des inondations, et les 20 millions d'euros que nous avons pu dégager en faveur des CPAS les plus sous tension pour pouvoir engager du personnel complémentaire.

On a un cadre, vous savez comme moi qu'on vote le 9 juin et quoiqu'il arrive, je milite pour la prolongation de cette mesure. Il reste un exercice budgétaire. Je n'ai pas dit que j'allais y arriver, mais en tout cas, mon intention est de prolonger cette mesure de soutien en personnel vis-à-vis des CPAS. J'ai évoqué les différentes aides qui sont venues du pouvoir régional. Convenons tout de même que lors des différentes crises que l'on a connues, l'action sociale, qui dépend du Fédéral, a également été soutenante, au point que parfois, certains CPAS ont dû rendre des moyens. Cela ne veut pas dire que je n'adhère pas à votre constat. Il y a une forte précarité, les CPAS sont les premiers acteurs en front office par rapport à ce type de difficultés. Je partage le constat, à tel point d'ailleurs que lorsque l'on a saisi le CODECO, nous plaidons également pour un meilleur remboursement des RIS par une politique fédérale plus forte et donc un meilleur remboursement des communes.

Peut-on agir aujourd'hui dans un monde idéal et dans les mois qui nous restent, mener une réforme d'ampleur? Honnêtement, ayant toujours eu pour principe d'être honnête avec tout le monde, je ne vais pas dire que je saurai mener à terme une réforme que je

souhaite. Vous donnez l'exemple du Fonds des communes, qui a été réformé en 2008 et en 2009 et en me référant à ce qui s'est passé, il a fallu 18 mois pour que la réforme soit adoptée pour le Fonds des communes et plus de 9 mois pour le Fonds spécial de l'action sociale. Mais elles avaient toutes une variable : on avait trace de cette réforme-là dans une ligne politique forte, c'est-à-dire dans une DPR.

Aujourd'hui, cela fait défaut. Et, deuxièmement, pour mener une réforme digne de ce nom, il faut aussi dégager des marges alors que nous sommes dans la dernière ligne droite du dernier exercice budgétaire, qui ne concernera d'ailleurs qu'une demi-année pour ce gouvernement-ci.

Maintenant, ça ne veut pas dire que je ne maintiens pas ce que j'ai dit et que vous avez évoqué : je suis pour une réforme qui soit plus équitable, à la fois en matière de remboursements – c'est la première des demandes vis-à-vis du fédéral – ou encore d'exprimer une plus forte solidarité entre les différentes communes.

Donc, je peux vous rejoindre sur ce constat : il faut agir en faveur des acteurs de première ligne. Il faut cibler ses combats et essayer d'être réaliste. Je comprends que vous ne voyez pas les choses de la même manière que moi, néanmoins je suis confronté au principe de réalité. Je vais mettre toute mon énergie à retrouver des deniers pour pouvoir maintenir l'aide de renforts de personnel. Et si mon parti a la chance de participer à diverses négociations, pour ce qui me concerne, je plaiderai pour une réforme du Fonds d'aide de l'action sociale.

- M. le Président. La parole est à M. Beugnies.
- **M. Beugnies** (PTB). Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse qui est claire.

Si nous revenons si souvent avec le sujet, c'est que, malgré toutes les aides que vous avez rappelées, force est de constater que ça n'apaise pas les craintes des CPAS.

Et si l'on revient tout le temps sur ce sujet, c'est parce que les appels à l'aide se multiplient régulièrement. Ici, nous avons bien compris que malheureusement, d'ici les prochaines élections, les CPAS ne doivent attendre aucune aide supplémentaire. J'espère vraiment qu'ils vont pouvoir tenir le coup, mais j'ai vraiment des doutes par rapport à cela.

Alors j'ai bien aussi entendu que votre volonté à titre personnel, sans savoir ce que sera la future majorité, est de quand même prolonger certaines mesures. C'est quelque chose de positif. Mais je pense que l'aide que les CPAS réclament, ils en ont besoin maintenant, en fait...

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est ce que j'ai dit : que je

souhaitais prolonger l'aide en personnel sur ce budget-ci et que j'étais favorable à une réforme. Je n'ai pas eu le temps de la mener pour plusieurs raisons : un, ce n'est pas dans la DPR. Deux, il faut un consensus. Trois, il faut des marges. Mais si l'on avait la chance d'être dans une négociation, je plaiderais pour.

- **M. Beugnies** (PTB). Du coup, nous allons rester attentifs à la suite, mais nous espérons vraiment que des solutions pourront être trouvées pour quand même refinancer les CPAS qui n'en peuvent plus.
 - **M. le Président**. L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES DÉCISIONS D'OCTROI DE SUBVENTION PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARLEROI À CERTAINES ASBL »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les décisions d'octroi de subvention par le Conseil communal de Charleroi à certaines ASBL ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). – Monsieur le Ministre, en juin dernier, je vous écrivais une lettre afin d'attirer votre attention sur un cas préoccupant d'octroi de subvention décidé par l'échevin des sports de la Ville de Charleroi à une ASBL basée à Bruxelles.

Dans cette lettre, je vous demandais de contrôler la légalité de l'octroi de cette subvention à cette ASBL et de vérifier ainsi, par le biais de votre tutelle générale, si celle-ci était bien d'intérêt général.

Deux mois après avoir dénoncé les faits, pourriezvous m'indiquer quelles ont été vos actions afin de faire toute la lumière sur ces pratiques? D'autant qu'il me revient que d'autres dossiers concernant l'octroi de subventions par la Ville de Charleroi seraient problématiques.

Ce qui pose question avec cette subvention c'est que d'une part, l'ASBL ne se situe pas sur le territoire de Charleroi pour une activité qui est courante. C'est l'organisation d'un stage de sport, à savoir du basket lors d'une journée ou plusieurs journées sportives de différents opérateurs. D'autre part, c'est qu'on s'aperçoit que cette ASBL fait la promotion de l'échevin à travers sa page Facebook et son site internet. Enfin, on sait que les montants étaient conséquents et laissaient apparaître puisqu'on parlait d'installer des infrastructures sportives et la remise en réfection de

terrains de sport – ce qui s'apparentait être un contournement de la loi sur les marchés publics.

Voilà les questions que j'avais à vous poser.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, j'entends bien que vous me réexpliquez le fond de la plainte.

Je veux d'abord vous dire que cette plainte est prise au sérieux. La réclamation que vous avez adressée a bien un suivi. Elle a d'ailleurs été transmise au SPW.

Le SPW fait son travail d'investigation. Il a interrogé le collège communal de la Ville de Charleroi, tout début juillet. Vous savez aussi qu'il y a les vacances. Le collège a adressé une réponse fin août. À ce stade, on est quasiment fin septembre. Pour le moment, l'instruction se situe au niveau du SPW. Cela qui nécessite la collaboration de différents services du SPW.

Pour ma part, je n'ai pas encore connaissance de conclusions, mais je veux vous dire que la plainte est instruite, comme toutes les autres plaintes, avec beaucoup de sérieux, à charge et à décharge, mais je ne suis pas aujourd'hui en état de vous donner les conclusions de celles-ci. Elles arriveront évidemment.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir souligné le fait que la plainte est prise avec sérieux et traitée de la même manière que toutes les autres. Cela va de soi, mais c'est toujours bien de le répéter, tant la méfiance à l'égard du pouvoir politique ne fait que s'accentuer.

Je reviendrai vers vous pour savoir où on en est.

J'ai évoqué au conseil communal d'hier des éléments complémentaires par rapport à ce dossier, que je ne manquerai pas de transmettre à votre administration, pour pouvoir étayer de manière encore un peu plus précise ce dossier.

QUESTION ORALE DE M. LOMBA À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES POUVOIRS LOCAUX DANS LE CADRE DES PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lomba à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur

« les difficultés rencontrées par les pouvoirs locaux dans le cadre des procédures de marchés publics liés à la fourniture d'énergie ».

La parole est à M. Lomba pour poser sa question.

M. Lomba (PS). – Monsieur le Ministre, il me revient que les pouvoirs locaux ainsi que d'autres acteurs publics de la Wallonie rencontrent parfois des difficultés dans le cadre des procédures de marchés publics liés à la fourniture d'énergie.

En effet, les fournisseurs d'énergie ne répondent plus ou très difficilement, c'est-à-dire moyennant des concessions importantes pour les pouvoirs adjudicateurs, aux marchés publics réalisés par les acteurs publics wallons. Malgré des adaptations intégrées dans le cahier spécial des charges afin de limiter les contraintes imposées aux fournisseurs, ils sont réticents à répondre aux marchés publics reprenant de grands volumes de consommation, car cela représente un trop grand risque pour eux depuis la crise énergétique.

En conséquence, leur réponse à un marché public ne peut se faire que sous certaines conditions, notamment concernant la durée du marché qui doit être de courte durée. Cette situation est inquiétante, car elle représente un risque accru pour l'avenir de la fourniture d'énergie des pouvoirs locaux.

Le second risque réside dans le basculement chez le gestionnaire de réseaux de distribution et donc que la fourniture soit assurée au prix le plus élevé du marché.

Comment comptez-vous vous assurer que les villes et communes puissent disposer d'un contrat de fourniture d'énergie stable et durable au même titre qu'un autre client? Ne faudrait-il pas créer à l'échelle de la Wallonie une structure publique qui passerait des appels d'offres pour les pouvoirs locaux – et pour les autres services publics peut-être – en fonctionnant comme une centrale d'achat?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, votre question soulève effectivement une problématique préoccupante. Le marché de l'énergie a été fortement ébranlé par les dernières crises que nous avons vécues, impliquant une difficulté pour les fournisseurs d'énergie de déposer des offres face à des cahiers des charges dont les conditions étaient demeurées inchangées.

Malgré des modifications consenties concernant les conditions de fourniture d'énergie reprises au cahier des charges, il est vrai qu'il demeure compliqué de recevoir des offres. Je ne maîtrise malheureusement pas les éléments déterminant le marché de l'énergie, son fonctionnement et ses prix relevant principalement du marché privé et concurrentiel. Concernant ces questions, je vous renvoie toutefois vers mon collègue ayant en charge l'énergie, le ministre Philippe Henry.

Quant à l'hypothèse de constituer une structure wallonne visant à mutualiser les besoins en fourniture d'énergie, il semble peu probable que cette option attire davantage. D'ailleurs, comme vous le dites, l'ampleur des volumes commandés peut aussi être un frein au dépôt d'une offre. La mutualisation ne semble pas être la solution la plus adéquate. Néanmoins, je vous renvoie alors vers mon collègue ayant en charge la centrale d'achat au sein du SPW, à savoir le ministre Dolimont.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Monsieur le Ministre, vous confirmez que la situation peut être compliquée. Il faudra qu'on y reste attentif. Je ne manquerai pas d'aller vers les ministres Henry et Dolimont pour ces questions.

Je voudrais juste une précision : est-il possible ou non d'avoir une structure publique wallonne ? Il y en a une en Flandre et vraisemblablement le Fédéral passe maintenant commande sur la structure publique flamande. C'est un peu particulier et je pense qu'il y a une question à creuser à ce niveau pour ne pas encore être les dindons de la farce une fois de plus. Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE M. DEVIN À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA RÉFORME DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réforme du plan de cohésion sociale ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Devin (PS). – Monsieur le Ministre, vous avez adopté, au sein du Gouvernement wallon, en première lecture, un avant-projet de décret concernant une réforme du PCS.

Cette réforme entend mener une simplification administrative de ses procédures ainsi que des précisions sur les actions que ce plan doit mener.

Des assouplissements, la suppression de lourdes tâches administratives, des gains de temps afin de se concentrer sur les actions de terrain tel que garantir les droits fondamentaux pour les publics vulnérables ou encore la création de structures l'y aidant.

Dans votre volonté de réduire les inégalités et de construire une société plus solidaire, quelles sont les prochaines étapes de la mise en place de cette réforme ? Quand sera-t-elle mise en place ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, l'avant-projet de décret relatif à la réforme du plan de cohésion sociale a été adopté en première lecture par le Gouvernement wallon en sa séance du 14 septembre 2023.

Vu la situation de pauvreté en Wallonie, les différentes évaluations et rapports d'activité, l'expérience acquise suite aux crises successives et les différents retours des chefs de projets des plans de cohésion sociale, il apparaissait opportun de réformer le dispositif.

En effet, sachant que c'est un budget de 23 millions d'euros par an que j'octroie chaque année à 205 pouvoirs locaux, il faut constater qu'aujourd'hui seulement 19 % des actions du plan de cohésion sociale luttent directement contre la pauvreté; ce qui ne contribue pas à rencontrer l'objectif de réduction de la pauvreté alors qu'en 2022 plus de 100 000 familles monoparentales wallonnes étaient concernées par un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

La réforme a été construite en deux points : une simplification administrative des procédures et une meilleure prise en compte de la lutte contre les vulnérabilités.

Concernant les prochaines étapes sur lesquelles vous me questionnez, le Gouvernement m'a chargé de soumettre cet avant-projet de décret à l'avis de la fonction consultative.

L'avant-projet de décret ainsi que son arrêté d'exécution ont été envoyés pour avis à l l'Union des villes et communes de Wallonie, à la Fédération des CPAS et au Conseil économique, social et environnemental de Wallonie.

Une fois que le Gouvernement aura adopté l'avantprojet de décret en deuxième lecture, il sera envoyé au Conseil d'État avant d'être présenté au Gouvernement pour adoption définitive, pour ensuite être transmis au Parlement wallon.

Il est prévu que la réforme entre en vigueur lors de la prochaine programmation 2026-2031.

L'appel à projets, le montant minimal de la subvention et l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux seront communiqués aux communes au plus tard le 31 janvier 2025.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Je remercie M. le Ministre pour tous ces éléments d'information importants.

QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'INHUMATION DES ANIMAUX DANS LES CIMETIÈRES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'inhumation des animaux dans les cimetières ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement bruxellois a approuvé cet été, en première lecture, un Code du bien-être animal. Ce texte prévoit notamment l'infraction de non-assistance à l'animal en danger et l'interdiction de vente d'animaux vivants sur les marchés.

En revanche, l'interdiction de l'abattage sans étourdissement préalable ne figure pas dans le cadre de l'adoption de ce code. Une disposition prévoit l'autorisation de l'inhumation commune des défunts et de leurs animaux de compagnie. En effet, les Bruxellois et Bruxelloises, qui en auront formulé le souhait, pourront reposer avec les restes de leurs animaux.

Selon le ministre compétent, il est envisageable que le caveau ou la tombe soit rouvert quelques années plus tard pour placer le corps ou les cendres de l'animal près de son maître. Cette possibilité fait débat régulièrement. Plusieurs pays et encadrent cela, l'Allemagne, l'Angleterre et la Suisse notamment.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de cette disposition et qu'en pensez-vous ? Travaillez-vous à de telles mesures en Wallonie ? Comment souhaitez-vous faire évoluer la législation wallonne en matière d'inhumation d'animaux ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je dois vous indiquer avoir répondu à une question analogue de notre collègue, Mme la Députée Sabine Roberty en avril 2022.

La réflexion existe bien en Wallonie, au moins par l'analyse de quelques situations concrètes qui se sont déjà présentées. À l'heure actuelle. Il n'est pas envisageable qu'un animal domestique soit inhumé officiellement dans une concession privée. Il n'est pas

concevable, lorsqu'on connaît des difficultés de gestion des cimetières que rencontrent certaines communes, que des places disponibles pour les humains soient exploitées pour les animaux.

Cependant, une pratique tolérée existe déjà depuis de nombreuses années. Elle consiste en un placement de la dépouille ou de l'urne de l'animal de compagnie à l'intérieur du cercueil de son maître, que celui-ci soit destiné à l'inhumation ou à l'incinération. Il n'y a, à mon sens, aucune raison de s'opposer à une telle option privée tant qu'elle respecte les conditions essentielles reprises dans le Code du bien-être animal.

Par ailleurs, suite à divers contacts pris par mon administration avec ses homologues bruxellois, le Conseil d'État n'ayant pas encore été consulté, il paraît compliqué d'avoir un point de vue éclairé sur la proposition bruxelloise que vous évoquez.

À ce stade, j'ai uniquement eu la confirmation que la thématique de l'inhumation conjointe des êtres humains et des animaux était bien à l'étude. Vous comprendrez que, parce qu'elle est sensible et qu'elle touche une donne affective, cette matière suppose dans le chef du législateur une réelle prudence. Que celle-ci reste, in fine, du domaine privé à l'intérieur du secteur et ne demeure pas dans la sphère publique me semble répondre tant aux volontés des défunts qu'aux nécessaires principes d'ordre public sans pour autant nous lancer dans la rédaction de règles légales qui ne pourraient, au vu de la diversité de cette matière, encadrer à suffisance ce type de demande.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour tous ces éléments de réponse.

C'est vrai qu'il y a encore du travail à accomplir et, même si vous avez répondu en 2022, cela n'a toujours pas évolué ni été modifié. Je suis d'accord avec vous, on est dans l'émotionnel, l'affectif, le sentimental. Le souci est que, s'il existe en Région wallonne des pratiques qui sont tolérées, les citoyens pourraient se demander pourquoi c'est accepté ou toléré dans une commune et pas dans la commune voisine. C'est toujours la problématique. Lorsque c'est toléré à certains endroits, pourquoi ne pas légiférer sur le sujet ? Comme vous le dites, c'est hyper sensible et cela crée vite des conflits aussi dans des communes voisines où les dispositions sont différentes.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES AVANCÉES CONCRÈTES VISANT À GARANTIR UNE ÉGALITÉ DE TRAITEMENT AUX BOURGMESTRES ET ÉCHEVINES EN CONGÉ DE MATERNITÉ »

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les avancées concrètes visant à garantir une égalité de traitement aux bourgmestres et échevines en congé de maternité ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, en 2023, l'égalité entre les hommes et les femmes n'est malheureusement pas encore une réalité, en politique comme ailleurs.

À cet égard, je vous ai interrogé à plusieurs reprises sur le traitement garanti aux bourgmestres et échevines en cas de congé de maternité. Bien que la problématique soit essentiellement fédérale, vous vous êtes dit « sensible à trouver une solution justifiant d'une parfaite égalité de traitement ».

En mars 2022, le ministre Dermagne vous a informé qu'il avait demandé une analyse de la question au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Depuis lors, à plusieurs reprises, vous avez indiqué: « Mes services poursuivent l'analyse, en concertation avec l'autorité fédérale afin d'envisager une solution juridique pérenne qui garantirait l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'exercice d'un mandat politique ». Plus récemment, en réponse à un collègue parlementaire, vous indiquiez avoir interpellé le vice-Premier ministre en charge des Affaires sociales afin de faire évoluer la législation.

Concrètement, quelles sont les avancées dans ce dossier? Existe-t-il une réelle volonté politique d'aboutir?

Êtes-vous favorable à la possibilité d'étendre au congé de maternité les dispositions de l'article L1123-16 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que, quand un bourgmestre ou un échevin sont remplacés pour cause de maladie, ils peuvent percevoir leur traitement ?

Je vous remercie pour les avancées que vous allez pouvoir nous communiquer aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je dois tout

d'abord vous dire que le travail de concertation avec mes collègues du Gouvernement fédéral se poursuit. La problématique demeure de leur compétence, comme vous le savez, et elle n'est pas évidente à solutionner étant entendu qu'elle se trouve à la croisée de plusieurs compétences. Soyez néanmoins assurée qu'elle est bien connue et que les discussions se poursuivent. Je ne peux engager mes collègues du Gouvernement fédéral, mais je peux vous assurer que, de mon côté, il existe une réelle volonté d'aboutir.

Je ne peux cependant agir en vase clos, car cela entraînerait des effets collatéraux en matière de sécurité sociale, à contre-courant de la volonté affichée.

Je ne sais pas vous en dire plus aujourd'hui. Je ne manquerai pas de vous tenir informée et vous invite éventuellement à relayer cette question auprès des collègues du Gouvernement fédéral.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – La problématique est connue par des collègues fédéraux, certes, mais le ministre en tutelle pour les Pouvoirs locaux, c'est vous.

Dans 10 mois on va arriver aux élections. J'ai l'impression que rien n'aura bougé sur cette problématique, alors que cette réalité de terrain en 2023 est aberrante.

Je vais revenir vers vous d'ici la fin de l'année. Même s'il y a des croisées de chemins, même si le Code de la démocratie locale le permet lorsque l'on n'est pas en congé de maternité, mais en cas de maladie, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas faire une extension en congé de maternité.

Même si cela a l'air compliqué et que l'on est à une croisée des chemins, nous devons mettre tout en œuvre, afin de trouver une solution à ce problème très discriminatoire.

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE SUIVI DU GROUPE DE TRAVAIL ÉCOFUNÉRAILLES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le suivi du groupe de travail Écofunérailles ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je reviens vers vous pour faire le point sur l'enjeu des nouvelles pratiques funéraires que beaucoup de

citoyennes et citoyens entendent voir se développer, en vue de limiter leur impact environnemental. Je ne ferai pas ici l'ensemble des rétroactes du dossier.

Nous nous souviendrons de l'étude commanditée auprès de l'UCL pour ce qui concerne l'humusation. Ces résultats ont été considérés par vous-même comme non probants, et son protocole jugé non adéquat par ses promoteurs.

Après les auditions intervenues ici sur le sujet, la commission demandait au Gouvernement de continuer à participer au groupe de travail Écofunérailles, afin notamment :

- « de pouvoir analyser les pratiques funéraires alternatives plus respectueuses de l'environnement;
- de développer dans ce cadre l'opérationnalisation concrète des procédés qui rencontraient à la fois les enjeux en matière de respect des défunts, de sécurité, de salubrité et de plus grande protection de l'environnement;
- à la lumière des conclusions du groupe de travail Écofunérailles, d'envisager la poursuite des expérimentations sur des dépouilles d'animaux à partir d'un protocole tenant compte des critiques exprimées à l'égard de l'étude de l'UCL, et en examinant aussi l'option de l'humusation en conditions contrôlées, comme évoqué par le comité consultatif de bioéthique. »

En avril dernier, vous faisiez le point sur les discussions interrégionales autour des écofunérailles. Suite à ces réunions, une proposition avait été faite de cofinancer une étude pour inscrire potentiellement deux techniques dans les législations régionales.

Il s'agissait de la résomation et de la recomposition organique. Vous indiquiez qu'il a été décidé de l'envoi des cahiers de charge de ces analyses aux participants, afin que chacun puisse les affiner et concrétiser la mise en place officielle d'une collaboration. Vous attendiez le retour des autres Régions quant au cahier des charges.

Vous aviez également évoqué à cette occasion des discussions visant l'établissement d'une approche commune concernant le compostage contrôlé des dépouilles.

Dès lors, pouvez-vous faire le point sur ce dossier ? Quel est l'état des discussions interrégionales à ce sujet ? Le cahier des charges dont il était question a-t-il été approuvé ? Le cas échéant, quels en sont les grands traits ? Quelles sont les prochaines étapes ? D'autres développements sont-ils intervenus à l'occasion de ces discussions avec les autres Régions ? Enfin, avez-vous un calendrier à nous communiquer ? Avez-vous l'ambition de faire aboutir ce dossier avant la fin de la législature ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je dois tout d'abord vous confirmer que les discussions interrégionales se poursuivent. Les cahiers des charges produits par mon administration ont bien été transmis aux représentants des trois Régions et de la Communauté germanophone. Ils sont à l'heure actuelle en cours de finalisation.

La prochaine étape consistera à procéder à une validation de leur contenu, et à les proposer à des structures universitaires compétentes dans ces matières particulières.

Je suis attentif à l'évolution de la technique du compostage contrôlé, aussi appelée recomposition organique. Il apparaît que la technique est également à l'étude en Hollande et dans le New Jersey.

L'intérêt grandissant pour ces nouvelles technologies nous apporte la garantie d'une approche raisonnée et prouvée. Les techniques d'hydrolyse alcaline et de compostage contrôlées couvertes par le cahier des charges interrégional doivent être envisagées comme l'importation d'une technologie ayant fait ses preuves.

Concernant les housses d'ensevelissement, deux approches se développement en parallèle : d'une part, la recherche ou l'analyse universitaire de matériaux adaptés, d'autre part, après analyse comparée des critères techniques mis en place par le passé en Région flamande et en Région bruxelloise, lesquelles sont extrêmement compliqués et invérifiables par les agents communaux.

S'agissant d'un dossier qui repose sur des discussions interrégionales, il m'est impossible de garantir un aboutissement de celui-ci avant la fin de la législature, même si je ne peux que constater l'intérêt partagé des autres Régions.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour les éléments d'étape qu'il formule et qu'il partage avec la Commission.

Nous reviendrons évidemment dans les prochaines semaines sur l'avancement de ce cahier des charges, puisque cela fait déjà plusieurs mois qu'ils sont au travail. Il est élaboré par l'Administration wallonne et discuté avec les autres Régions. La prochaine étape est la validation avant leur lancement. Je reviendrai donc vers vous pour m'assurer du bon suivi de cette annonce.

Pour revenir au sujet de l'humusation, il appert que des essais assez intéressants avaient pu être poursuivis en Communauté germanophone. Il serait intéressant de voir dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois quels seront les résultats officialisés en la matière pour envisager les suites à y donner.

QUESTION ORALE DE M. MAROY À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL DE WALLONIE
(CESE) CONCERNANT LA GRILLE
INDICATIVE DES LOYERS POUR LE
LOGEMENT ÉTUDIANT »

QUESTION ORALE DE M. DEVIN À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE SUIVI DES MESURES POUR FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT ÉTUDIANT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Maroy, sur « l'avis du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE) concernant la grille indicative des loyers pour le logement étudiant »;
- M. Devin, sur « le suivi des mesures pour faciliter l'accès au logement étudiant ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, la grille indicative des loyers pour le logement étudiant est entrée en vigueur le 8 septembre dernier en Wallonie. C'est évidemment une très bonne chose. Je vais commencer par ce sujet, parce que, effectivement, cet outil fournit une bonne information et permet aux parents ou aux étudiants eux-mêmes de pouvoir situer le montant du loyer demandé par le bailleur par rapport à l'offre disponible.

Cette grille indicative des loyers est accessible en ligne. Je vais en donner l'adresse parce que cela peut s'avérer utile : loyerwallonie.be/étudiantsloyers. Cette grille vise à donner une estimation objective des prix des biens sur le marché en prenant en compte plusieurs critères comme la localisation, la performance énergétique du bâtiment, la configuration et le niveau d'équipement. Insistons sur le fait que le loyer est indicatif et que, par conséquent, cette grille est non contraignante. Cependant, vous souhaitez rendre son aspect nécessaire pour l'octroi de certaines aides régionales à la rénovation. L'objectif est de tempérer l'augmentation des loyers des logements étudiants et de permettre ainsi l'accès au logement pour un plus grand nombre d'étudiants.

Cette grille indicative sera désormais intégrée dans le décret sur le bail. L'avant-projet de décret a été adopté en première lecture par le Gouvernement le 13 juillet dernier. Dans ce contexte, le pôle Logement du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie a remis son avis sur votre texte le 30 août dernier.

Le CESE pointe différentes faiblesses. Premièrement, il s'inquiète du fait que, quels que soient les critères utilisés, ceux-ci ne peuvent prendre en compte l'ensemble des caractéristiques pouvant justifier le montant du loyer, comme le fait de savoir si le kot est rafraîchi régulièrement, s'il possède un local à vélo, et cetera.

Par ailleurs, le CESE s'interroge sur la pertinence du critère géographique qui est défini sur base du code postal, ce qui, d'après le Conseil économique, serait très aléatoire et discriminant étant donné que de grandes différences peuvent exister au sein d'une même commune.

Ensuite, votre disposition, selon le CESE, prendrait en compte les grosses rénovations du logement, mais pas les petites qui peuvent parfois être importantes. Enfin, le CESE redoute un effet pervers pour certains loyers inférieurs qui seraient relevés pour se conformer à la grille.

Monsieur le Ministre, je voudrais d'abord que vous réagissiez par rapport à cet avis du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie. Comptez-vous adapter votre texte en conséquence? Si oui, sur quels points allez-vous préciser et renforcer les critères à prendre en compte pour évaluer le montant du loyer? Le décret en préparation prendrait donc le code postal comme base pour le critère géographique.

J'ai fait moi-même l'expérience, je l'ai là, sur mon ordinateur. Mon fils a un kot à Namur, donc je me suis dit que j'allais regarder si le loyer demandé par le bailleur était conforme. Je ne suis jamais parvenu au terme du processus. Néanmoins, je trouve que le site est plutôt bien fait. Maintenant, il est parfois difficile de rentrer les données exactes : il y a trois situations proposées et parfois aucune ne convient. Vous allez me dire que l'on ne sait pas forcément répondre à toutes les situations.

Le CESE dit, dans son avis, que la différence n'est pas faite rue par rue. En fait, c'est faux, puisqu'on demande d'encoder le nom de rue, donc le Conseil économique et social de Wallonie se trompe.

Pourriez-vous m'éclairer aussi sur la prise en compte du critère de la proximité des services et des transports ? Vous avez déclaré que ce critère serait bien pris en compte pour évaluer le loyer. Une nouvelle fois, le CESE semble dire le contraire. J'ai l'impression que c'est pris en compte puisque, à un moment, on me dit que le kot est à plus de x centaines de mètres de la gare, plus d'un kilomètre de la gare, et cetera.

Quid de la prise en compte des petites rénovations du logement? C'est vrai que, si le kot est rafraîchi régulièrement, c'est important. Puis, que pensez-vous de la crainte du CESE de voir certains loyers inférieurs augmenter pour se conformer à la grille? En quelque sorte, il y aurait un effet pervers où un bailleur se dirait :

« Je vais demander 300 euros pour mon kot » et, en allant sur le site, il découvrirait qu'il pourrait demander plus, ce qu'il ne manquerait pas de faire à ce moment-là.

Désolé d'avoir été un petit peu long. J'ai été un peu distrait par des collègues au téléphone et des bruits de soufflerie aux toilettes, mais il faut faire avec.

M. le Président. – La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Devin (PS). – Monsieur le Ministre, je vous avais interrogé en question d'actualité début septembre sur la thématique de l'accessibilité des kots aux jeunes. Ce sujet mérite de pouvoir être débattu plus longuement au sein de cette commission, dans un contexte où les loyers des kots ont tendance à augmenter.

Notre assemblée a voté à l'unanimité une résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité estudiantine et à améliorer les conditions de vie des étudiants. Nous avons également adopté un décret concernant les baux étudiants permettant des avancées comme la limitation à maximum deux mois de loyer pour la garantie au lieu de trois, la fin du préavis à la fin de la location, la justification obligatoire du refus de domiciliation et un délai de six mois pour prouver son statut d'étudiant, la possibilité pour que les universités et les hautes écoles soient éligibles en Wallonie pour la création de kots.

Comme vous l'avez déjà exprimé, vous avez été audelà de la Déclaration de politique régionale pour utiliser les leviers dont vous disposez. Aussi, il serait utile d'étayer ces mesures et leur état d'avancement suite à un appel à projets. Où en êtes-vous dans la sélection des projets de logements étudiants en Wallonie? Combien de dossiers avez-vous reçus? Quel est le montant des investissements prévus? Quelle répartition prévoyez-vous de ces 500 kots projetés? Quel en est le timing? Pourriez-vous également nous donner un suivi concernant l'ouverture aux AIS de la prise en gestion des kots? Quelle est la situation à ce jour? Je vous en remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, c'étaient des questions jointes, je répondrai donc également aux interrogations de M. Antoine, mais qui évoquait le même sujet que M. Devin.

Comme cela a été évoqué, j'ai initié un appel à projets à destination des opérateurs immobiliers mijuillet, pour créer au minimum 500 unités de logements étudiants abordables. La présélection par l'administration se clôturera en novembre prochain pour une approbation finale au Gouvernement, je l'espère, de fin d'année.

Compte tenu de la demande importante de logements étudiants sur l'ensemble du territoire, les projets retenus veilleront à assurer une répartition géographique équilibrée, voire équitable, des logements entre les différents pôles académiques situés sur le territoire de la Région wallonne. Pour garantir cet équilibre, une répartition de l'aide régionale entre les bénéficiaires sera établie sur base de leur pourcentage d'étudiants inscrits dans les différents pôles académiques.

Concernant la prise en gestion de kots par les AIS, ce dispositif a certes mis du temps à démarrer, mais désormais plusieurs dizaines de projets sont en cours de réalisation. Ce dispositif est entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier. Un monitoring sera réalisé par le Fonds du logement, après une première année d'exercice. Je dresserai alors un premier bilan et agirai en conséquence pour rectifier, amodier et améliorer le dispositif.

Concernant la grille indicative des loyers étudiants, j'ai moi-même été la voir. J'ai voulu une intégration de dispositif dans le décret bail afin de lui reconnaître une base juridique permettant d'en faire un outil de référence pour le secteur et de facto de correction du marché.

Par rapport à l'avis du pôle Logement, je dois faire le constat qu'il repose sur une compréhension erronée de la décision du GW. Le critère de localisation n'est pas pris en compte par le code postal, comme le prétend le CESE, comme vous l'avez évoqué, parce qu'il n'y a simplement pas de logements étudiants dans tous les codes postaux. C'est le critère des zones locatives tendues qui importe, c'est-à-dire la demande là où la demande est forte et où l'offre limitée. Ce sont des zones de concentration des établissements d'enseignement supérieur pour lesquels des résultats statistiquement significatifs ont été obtenus et qui ont été retenus. Tous ces critères précis et détaillés correspondent parfaitement aux besoins des étudiants et sont bien plus pertinents que le code postal. En effet, on parle ici de logements étudiants avec des critères circonscrits par rapport à la grille des résidences principales, ceux-ci sont assez standardisés et doivent répondre surtout aux besoins importants pour permettre aux étudiants de réaliser leurs études.

Dans tous les cas, le propriétaire bailleur et le candidat locataire demeurent toutefois libres de pouvoir négocier le loyer en prenant en considération des éléments qui sont propres au logement et qui ne figuraient pas dans la grille. Une marge de -5 % à +5 % par rapport au loyer indicatif est autorisée dans le dispositif.

Pour ce qui concerne les rénovations, conformément au décret bail d'habitation, il revient au propriétaire de mettre à la location un bien en bon état et de l'entretenir. Les réparations liées à la vétusté ou encore la force majeure du bien ne sont pas censées aboutir à un loyer plus élevé. En revanche, pour les rénovations lourdes ou pour les transformations, j'ai accordé la possibilité de la comptabiliser dans la grille comme bâtiment construit après 2000, en plus du critère de performance énergétique.

Enfin, je souhaite rappeler que la grille est effectivement indicative. Elle n'impose pas au bailleur de revoir à la hausse leur loyer si celui-ci devait se trouver en dessous du loyer indicatif. Comme vous l'indiquez, la grille, mon souhait est qu'elle soit incitative puisqu'on modifie les dispositifs pour pouvoir être éligible aux aides wallonnes, ce qui finalement procède de la même manière que pour le bail de résidence principale. Les loyers potentiellement inférieurs au loyer indicatif sont essentiellement ceux des logements gérés par des universités ou des hautes écoles qui sont déjà des codes sociaux. Ils continueront à pratiquer des loyers abordables. En tout cas, il faut l'espérer.

En définitive, j'estime humblement que ce Gouvernement s'est donné les moyens d'agir concrètement par différents leviers en faveur des étudiants à travers la matière du logement.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je me réjouis de la mise en place de cette grille indicative des loyers pour les kots étudiants. Je pense que cela vient compléter le dispositif qui existe pour les autres types de logements et qui peut être très utile, parce que cela permet non seulement au bailleur de se situer par rapport au marché et cela offre des informations très utiles à l'étudiant qui, par définition, commence dans la vie.

Je viens de me rendre compte, en vous écoutant, je suis parvenu à aller jusqu'au bout du processus. Pendant trois ans, je me suis fait un petit peu avoir puisque je paie 400 euros pour le kot de mon fils et qu'en fait la fourchette est entre 301 et 333 euros.

Maintenant, le système n'aborde pas toutes les finesses, mais c'est impossible. Y a-t-il un feu ouvert ? Y a-t-il ceci ou cela ? Y a-t-il la clim ou que sais-je ? Là, forcément, à l'impossible, nul n'est tenu. Je trouve que l'outil est plutôt bien fait. Il nécessite peut-être de mettre un petit peu le temps. C'est un outil utile.

Merci d'avoir répondu et d'avoir apporté les précisions nécessaires.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Je remercie vivement M. le Ministre pour sa réponse, pour les projets qu'il déploie dans une thématique tellement importante pour le groupe socialiste : les logements destinés à nos étudiants.

QUESTION ORALE DE M. DISPA À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'accès au logement pour les familles monoparentales ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, en Région wallonne, un ménage sur 10 est une famille monoparentale. Chacun d'entre nous peut devenir, du jour au lendemain, une famille monoparentale, à la suite d'une séparation, d'un décès, d'un père qui ne reconnaît pas l'enfant, que sais-je encore, et dans ces circonstances, être exposé à une série de difficultés financières, administratives, de conciliation des temps, qui viennent s'ajouter à la question centrale du logement.

La Déclaration de politique régionale indique que le Plan de lutte contre la pauvreté devra « évaluer l'impact des politiques pour y traquer les causes fondamentales de la pauvreté infantile et prendre des mesures soutenant les familles précarisées et monoparentales ayant souvent des femmes à leur tête ».

Le Plan de lutte contre la pauvreté envisage la problématique de la monoparentalité sous le prisme de la féminisation de la précarité. De mon côté, je m'interroge, je vous interroge sur ce qui est spécifiquement entrepris sous l'angle de l'accès au logement, dès lors qu'il s'agit d'un enjeu crucial compte tenu du nombre important et croissant de familles monoparentales.

Quel est le bilan de votre Gouvernement au sujet de l'accès au logement, spécifiquement pour les familles monoparentales ?

Qu'avez-vous mis en place pour remplir les objectifs de la Déclaration de politique régionale et du Plan de lutte contre la pauvreté à ce sujet ?

Que pouvez-vous proposer à court, moyen ou plus long terme pour répondre aux besoins de logement de ces familles monoparentales ?

- **M. le Président**. La parole est à M. le Ministre Collignon.
- M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. Monsieur le Député, le soutien des familles précarisées est essentiel pour le Gouvernement. Parmi celles-ci figurent tout particulièrement les familles monoparentales souvent considérées parmi les plus vulnérables face à la

précarité, comme le soulignait récemment une étude de la Ligue des familles évoquée à plusieurs reprises.

En Wallonie, plusieurs mesures de discrimination positive visant à faciliter l'accès au logement social ont été mises en place. Ces mesures prennent notamment en compte les revenus des candidats-locataires. L'objectif de ces mesures est de favoriser l'accès au logement pour les personnes les plus précarisées, telles que les familles monoparentales. Ainsi, la majoration du plafond de revenus à l'admission des familles sera, à partir du 1^{er} janvier prochain, portée à 3 200 euros par enfant à charge.

Concernant l'accès à un logement d'utilité publique, je me permets de rappeler que l'évaluation réalisée par le CEHD sur le système d'attribution constate que les ménages monoparentaux bénéficient d'un nombre d'attributions de logements sociaux supérieur à leur représentation au sein des registres des candidats, ce qui est logique. Cette même étude démontre que les familles monoparentales bénéficient généralement d'un accès plus rapide aux logements publics. Il n'y a pas lieu de revoir fondamentalement les règles d'attribution et les points de priorité, dans la mesure où le système actuel remplit déjà pleinement son rôle de correcteur social.

Par ailleurs, le Gouvernement a récemment adopté en première lecture une modification des règles d'attribution des logements sociaux, permettant de mieux tenir compte du désir exprimé par de nombreuses familles candidates à ce type de logement. Cette adaptation réglementaire devrait éviter à de nombreuses familles de voir leur demande radiée à la suite de refus successifs d'appartements parfois peu adaptés aux besoins de leurs enfants.

Sur le plan du logement privé, l'allocation d'attente logement est sans conteste l'une des mesures les plus soutenantes, notamment pour les familles monoparentales en situation précaire en attente d'un logement public. Le prêt à taux zéro pour constituer la garantie locative est une autre mesure à laquelle peuvent accéder les familles monoparentales.

Par ailleurs, les offres de location de logements à loyer modéré via les AIS, mais encore plus par le biais de certaines associations de promotion du logement qui se focalisent sur certains types de publics, dont les familles monoparentales, sont assez nombreuses au regard du parc locatif disponible.

Je voudrais également rappeler l'appel à projets que nous avons lancé avec la ministre de l'Action sociale, Christie Morreale, relativement au sans-abrisme et aux personnes les plus vulnérables. Il vise tant le financement de l'accompagnement de publics que la création de structures d'accueil et de logements. Dans les publics visés par cet appel, nous avons également inclus les familles monoparentales en situation de précarité. L'appel vient de se clôturer et les premiers

projets devraient encore voir le jour sous cette législature.

La meilleure attention que l'on puisse accorder aux familles monoparentales en matière d'accès au logement réside avant tout dans le développement d'une offre de logements quantitativement et qualitativement suffisante. Les nombreux programmes de création et de remise dans le circuit locatif témoignent des efforts fournis en ce sens. Non seulement ceux-ci visent la création de plusieurs milliers de logements, mais ils intègrent également des modalités visant à mieux faire correspondre l'offre aux besoins de la population.

Ces diverses mesures témoignent de l'investissement du Gouvernement en vue de rencontrer les orientations contenues dans la DPR au profit des familles monoparentales.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ce tour d'horizon très complet.

Mes questions ne se voulaient pas du tout polémiques, mais visaient plutôt à attirer l'attention sur des situations réellement très difficiles pour les familles concernées.

Je prends bonne note des mesures qui ont été prises ou qui sont sur le point de l'être, notamment la modification réglementaire dont vous avez parlé. Parmi toutes ces mesures, un certain nombre d'entre elles sont à portée générale, mais elles peuvent avoir un effet positif en cascade par rapport aux familles monoparentales.

En toute hypothèse, il me semble que la réalité de ces familles mérite de faire l'objet d'une priorité de la part des pouvoirs publics tant leurs difficultés sont criantes.

QUESTION ORALE DE M. DEVIN À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA CRÉATION DE LOGEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la création de logements d'utilité publique ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Devin (PS). – Monsieur le Ministre, la politique du logement en Wallonie revêt une importance cruciale, surtout dans un contexte de crises successives : pandémie, inondations, guerre en Ukraine et inflation.

Cette politique doit garantir le droit à un logement décent, stimuler l'économie régionale grâce à la construction et à la rénovation et contribuer à la cohésion sociale en offrant des logements abordables et de qualité.

Elle touche à la fois aux droits fondamentaux, à l'économie et à la qualité de vie des citoyens wallons.

Monsieur le Ministre, vous avez développé de nombreux projets, et il n'est pas inutile de rappeler que près de 2 milliards d'euros ont été alloués à la politique du logement depuis le début de cette législature.

Pourriez-vous établir un bilan à neuf mois de la fin de cette législature ?

Aussi, pourriez-vous nous fournir plus de détails sur les programmes de création de logements lancés au cours de cette législature, notamment ceux visant à créer plus de 3 000 logements supplémentaires en Wallonie, dont 2 000 logements sociaux ?

Enfin, quelles sont les mesures mises en place pour garantir que ces logements soient construits dans les meilleurs délais ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, en réponse à votre question relative aux divers programmes de rénovation et de création de logements au cours de cette législature, je vais rappeler les différentes initiatives que vous connaissez.

Lancé en avril 2021, le plan Réno vise la rénovation de 20 000 logements, dont 3 000 inoccupés. Malgré la hausse importante des prix de la construction ainsi que la pénurie de matériaux et de main-d'œuvre en 2021 et 2022, ce plan est significativement entré dans sa phase de réalisation des travaux depuis juillet 2023. À la miseptembre, ce sont pas moins de 2 700 logements pour lesquels les travaux sont en cours ou finalisés; 4 000 autres devraient également être mis en chantier d'ici janvier 2024.

Le plan de mise à disposition rapide de logements 2020, qui vise la création de 215 logements d'utilité publique, a été notifié en 2021. Tous les projets sont initiés ; 42 % des logements sont au stade de la mise en concurrence des travaux et 36 % sont en cours d'attribution des travaux.

Le programme de création de logements modulaires pérennes, plus modeste, mais tout aussi important, vise à créer 38 logements destinés à des opérations de Housing First ou du logement de transit ou d'insertion. La majorité des logements ont été commandés et sont en cours de fabrication.

En ce qui concerne le programme européen « Haute performance énergétique 2022 », les opérations sont sélectionnées depuis le 1^{er} décembre 2022. Ce programme, qui vise la création de 805 logements, est mis en œuvre par le biais d'un accord-cadre de conception-construction lancé par la SWL. Malgré certaines difficultés de mise en œuvre dues aux exigences poussées en matière énergétique de ce programme et au répondant encore limité des filières d'écoconstruction, les appels à concurrence ont presque tous été lancés et sont en cours d'analyse. Cinq projets comptabilisant 65 logements ont déjà été commandés, plusieurs dizaines d'autres logements devraient suivre.

Le programme 243, visant l'acquisition de logements privés et l'acquisition-valorisation de terrains via des PPP, a été approuvé par le GW le 15 décembre 2022. Son objectif consiste à augmenter rapidement le nombre de logements par le biais de la valorisation foncière et de l'acquisition de logements privés. Il vise à créer au minimum quelque 550 logements d'utilité publique locatifs de tous types et 1 000 logements abordables acquisitifs.

À ce stade, une première série de projets est validée par l'administration et devrait être présentée sous peu au Gouvernement. Au sein de ces projets, l'un propose la création d'un peu plus de 260 logements d'utilité publique; et un autre propose la création de 996 logements du même type. Plusieurs dizaines d'autres projets sont encore en cours d'analyse, et je dois vous dire que ce programme connaît un succès extrêmement important puisqu'il y a beaucoup d'offres de logements privés.

Il y a également un programme de création de logements destinés aux étudiants. Vous m'avez interrogé sur ce point lors d'une autre question. Là, ce sont 500 logements qui sont destinés aux étudiants. Les propositions de projet sont attendues pour la mi-octobre, pour un passage à la fin de cette année. Les marques d'intérêt pour ce programme des différents pôles universitaires sont très prometteuses.

Concernant le programme de reconstruction de logements suite aux inondations, il a été approuvé le 21 septembre dernier. Il vise à compenser la perte de logements publics et privés dans les communes de catégorie 1 par la construction de minimum 70 logements publics, et le redéploiement d'une offre de logements d'utilité publique.

Enfin, j'aimerais dire un mot à propos de l'état d'avancement des programmes antérieurs en matière de création de logements. Pour rappel, j'ai décidé de clôturer au 30 juin 2023 l'échéance du dépôt de résultats de mise en concurrence des programmes qui ont été notifiés de 2012 à 2019. Mon intention était d'accélérer la mise en œuvre de projets qui étaient parfois initiés depuis plus de 10 ans. L'ensemble de ces programmes comptabilise près de 3 000 logements. Un bilan dressé

par la SWL et le SPW TLPE est en cours de finalisation, mais il semble déjà acquis que cette clôture annoncée aura relancé et mis en œuvre plusieurs dizaines de projets.

Vous l'aurez donc remarqué, nous avons été particulièrement proactifs lors de cette législature.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Je voudrais remercier M. le Ministre pour l'ensemble des informations. Au nom du groupe socialiste, je continuerai à suivre l'évolution de l'ensemble des programmes qui ont été initiés par vous, par le Gouvernement wallon, tant c'est important pour notre population.

QUESTION ORALE DE M. DEVIN À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES LOGEMENTS PUBLICS ADAPTÉS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE »

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les logements publics adaptés aux personnes à mobilité réduite ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Devin (PS). – Monsieur le Ministre, la thématique des logements publics adaptés aux personnes à mobilité réduite pose des défis importants pour l'inclusion sociale et la qualité de vie de nos citoyens concernés.

Pouvez-vous effectuer un état des lieux en Wallonie, en nous rappelant les dispositifs en vigueur pour le logement adaptable, en fonction d'un handicap ou d'une perte d'autonomie en matière de construction de logements d'utilité publique ?

Disposez-vous de données récentes qui indiquent la quantité de logements publics accessibles aux personnes à mobilité réduite, et la manière dont cette offre répond à la demande croissante ?

Cette problématique est-elle généralisée à l'ensemble du territoire wallon ou bien est-elle spécifique à une ou plusieurs régions? Existe-t-il actuellement un cadastre ou une base de données centralisée recensant les logements publics adaptés aux personnes à mobilité réduite en Wallonie?

Enfin, pourriez-vous nous présenter les initiatives spécifiques prises sous cette législature? Quelles sont les mesures incitatives pour encourager la construction et la rénovation de logements accessibles? Quelles sont

les stratégies à long terme pour garantir l'accessibilité du logement aux personnes à mobilité réduite ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, en ce qui concerne les dispositifs en vigueur, cette matière est réglée par l'arrêté du Gouvernement du 15 mai 2014 relatif au logement accessible, au logement adaptable et au logement adapté. Celui-ci donne les définitions des types de logements visés, précise les caractéristiques du logement accessible, ainsi que les critères du logement adaptable et adapté.

Quant aux données du cadastre du logement public relatives aux logements accessibles aux personnes à mobilité réduite, la situation pour le logement en propriété et en gestion se présente comme suit :

logements accessibles: 3 297;logements adaptables: 5 238;

- logements adaptés : 681.

Pour ce qui est des initiatives spécifiques et des incitations, j'aimerais souligner que le Gouvernement détermine à chaque programmation les conditions d'éligibilité et les critères de sélection, ce qui constitue un outil d'orientation et d'incitation plus efficaces dans ce domaine. Ainsi, le Plan de sécurisation et d'embellissement 2020-2023 prévoit, entre autres, dans les travaux éligibles subsidiés : la rénovation, et la reconfiguration des accès directs aux entrées des immeubles collectifs, en ce compris la création d'aménagements qui sont destinés aux PMR.

Le programme de création de logements publics à haute performance environnementale a également été conçu dans un souci d'accessibilité et d'adaptabilité. Parmi les critères de sélection des projets soumis par la SLSP figurent notamment le nombre de logements adaptables et le nombre de logements adaptés aux personnes vieillissantes.

Enfin, au sujet des initiatives phares en la matière, je cette semaine l'approbation Gouvernement d'un projet pilote convergence qui est porté par l'Agence wallonne pour une vie de qualité, soit l'AViQ, et 12 sociétés de logement de service public couvrant toutes les provinces wallonnes. L'objectif de ce projet pilote est de tester la possibilité de mieux faire correspondre l'offre de logements publics adaptés aux besoins spécifiques des locataires et candidats en perte L'expérimentation d'autonomie. s'étendra 1er octobre 2023 au 31 décembre 2025 et donnera lieu à son terme à une analyse afin d'identifier la pertinence du système testé ou les ajustements les plus adéquats avant l'application éventuelle des SLSP.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Je remercie M. le Ministre pour les chiffres qu'il nous a dispensés des milliers de logements et également l'annonce de ce nouveau plan Convergence. Je l'en remercie.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – La question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'avis de la Banque centrale européenne (BCE) sur le maillage de distributeurs automatiques en Belgique » est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Antoine, sur « la stratégie du Gouvernement wallon relative à la sécurisation des cimetières » ;
- M. Antoine, sur « les motifs ministériels et réglementaires du refus de la deuxième modification budgétaire de Braine-le-Château »;
- M. Antoine, sur « l'état d'avancement des annonces de M. le Ministre quant à l'aménagement de nouveaux kots »;
- M. Sahli, sur « la réforme du mécanisme des loyers d'équilibre » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 51 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. John Beugnies, PTB

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. Philippe Courard, Président

Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR

Mme Valérie Delporte, Ecolo

M. Rodrigue Demeuse, Ecolo

M. Laurent Devin, PS

M. Benoît Dispa, Les Engagés

M. Yves Evrard, MR

Mme Jacqueline Galant, MR

M. Jeroen Ghysel, CEO de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN)

Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés

M. Stéphane Hazée, Ecolo

Mme Marie Janart, Chief Product Officer de Belgian ATM Optimization Initiative (BATOPIN)

M. Éric Lomba, PS

M. Olivier Maroy, MR

M. Nicolas Tzanetatos, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIS agence immobilière sociale ASBL association sans but lucratif

ATM automated teller machines (guichet automatique bancaire ou distributeur automatique de billets)

AViQ Agence pour une vie de qualité

BATOPIN Belgium ATM Optimization Initiative (réseau de guichets automatiques bancaires neutres en

Belgique)

BCE Banque centrale européenne BNB Banque nationale de Belgique BNP Banque nationale de Paris

CAWaB collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles
CEHD Centre d'études en habitat durable (ASBL)

CEO chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)

CESE Conseil économique, social et environnemental de Wallonie

CODECO Comité de concertation

covid coronavirus disease (maladie à coronavirus)

CPAS centre(s) public(s) d'action sociale

CRF Conseil régional de la formation du personnel des pouvoirs locaux

CRISP Centre de recherche et d'information socio-politiques

DAB digital audio broadcasting

DPR Déclaration de politique régionale
Febelfin Fédération belge du secteur financier
GRD gestionnaire de réseau(x) de distribution

GSM global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la

téléphonie mobile)

GW Gouvernement wallon

IMIO Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle IWEPS Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

MR maison de repos

PCS plan(s) de cohésion sociale

PIN personal identification number (numéro d'identification personnel)

PME petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)

PMR personne à mobilité réduite PPP partenariat public-privé RIS revenu d'intégration sociale

SDF sans domicile fixe

SLSP société(s) de logement de service public de la Région wallonne

SPF Service public fédéral
SPW Service public de Wallonie
SWL Société wallonne du logement
TEC Société de transport en commun

TLPE Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)

UAP unité(s) d'administration publique UCL Université catholique de Louvain UE European Union (Union européenne)

UNIZO Unie van Zelfstandige Ondernemers (Union des entrepreneurs indépendants)